

# Parc naturel régional

de

# Camargue



Bilan  
à mi-parcours  
de la charte  
2011-2016





Mot du Président .....	3
Un bilan...pourquoi ? .....	4
Quelle méthodologie pour réaliser ce bilan ? ...	6
État d'avancement global des réalisations.....	8
Bilan des actions portées par le Syndicat mixte du Parc .....	14
Bilan détaillé par ambition de la charte .....	22
Les partenaires en actions .....	34
Le Conseil régional.....	34
L'État, services et établissements publics .....	36
Le Conseil départemental .....	38
La commune d'Arles .....	40
La commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône ...	42
La commune des Saintes-Maries-de-la-Mer.....	44
La communauté d'agglomération Arles-Crau- Camargue-Montagnette .....	46
La Métropole d'Aix-Marseille.....	48
La Chambre d'Agriculture des Bouches-du- Rhône .....	50
La Chambre de Commerce et d'Industrie du pays d'Arles.....	52
La Chambre des Métiers et de l'Artisanat de région Provence-Alpes-Côte d'Azur.....	54
Le Syndicat mixte de gestion des associations syndicales du Pays d'Arles.....	56
Bilan du fonctionnement et de l'organisation du Syndicat mixte.....	59
Statuts et gouvernances du Parc .....	56
Les ressources financières et humaines .....	63



Depuis 47 ans le Parc naturel régional de Camargue intervient sur le delta du Rhône et plus précisément dans son cœur, « l'île de Camargue ». Son action s'appuie sur des enjeux forts en lien avec l'eau et sa gestion, la biodiversité et le maintien d'un patrimoine culturel vivant faisant de ce territoire une terre de traditions nées des relations étroites entre l'Homme et la Nature. A deux reprises le Parc a révisé son projet de territoire ; une première fois en 1998 et la deuxième en 2011.

La charte actuelle engage le Parc mais aussi ses partenaires qui ont inscrit des opérations et actions en faveur du territoire. Le territoire concerné est également plus grand que celui des chartes précédentes puisqu'il intègre le secteur situé en rive gauche du Grand-Rhône alors que la rive droite du Petit-Rhône n'a pas été intégrée dans le nouveau périmètre proposé en 2011.

Le Parc, ses partenaires et ses habitants ont ensemble contribué à l'élaboration du projet suite à une forte mobilisation et participation lors de l'élaboration de la charte. C'est pourquoi au regard de la grande diversité des domaines d'intervention et des ambitions affichées, le Parc et ses partenaires ont jugé utile et opportun de réaliser un bilan à mi-parcours.

Ce bilan retrace ce qui a été réalisé par le Parc mais aussi par les signataires de la charte, de montrer ce qui a bien marché, ce qui reste à améliorer, mais aussi ce qu'il reste à faire.

Cette étape est importante, car elle va permettre de confirmer le rôle du Parc mais aussi de réorienter son action dans des domaines qui n'ont pas été encore explorés, mais qui font partie des orientations définies au départ.

Ce bilan est le fruit d'un travail collaboratif associant élus, acteurs et habitants et l'équipe du Parc qui a rassemblé toutes les données disponibles pour réaliser cet « état des lieux » à mi-parcours.

Je tiens à les remercier ainsi que les partenaires financiers qui ont apporté leurs contributions pour que de nombreuses actions soient déjà réalisées au bénéfice du territoire du Parc.

Ce bilan à mi-parcours démontre l'engagement de tous pour que la Camargue conserve une haute valeur environnementale, économique et sociale reconnue aussi bien au niveau local qu'international.

**Roland Chassain**

**Président du Parc naturel régional de Camargue**

**Maire des Saintes-Maries-de-la-Mer**



# Un bilan ... pourquoi ?

## ● La charte est à mi-parcours

Créé en 1970, le Parc naturel régional de Camargue a vu en février 2011 le renouvellement de son classement pour 12 ans<sup>1</sup>.

Cela fait donc 6 ans que l'action du Parc est régie par une nouvelle charte, projet de développement durable du territoire camarguais, également reconnu Agenda 21 local.

La mise en œuvre de la charte relève de la responsabilité de toutes les structures membres du Comité syndical (la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Bouches-du-Rhône, les communes d'Arles, de Port-Saint-Louis-du-Rhône, des Saintes-Maries-de-la-Mer, la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette, la métropole d'Aix-Marseille, les trois chambres consulaires, le Syndicat mixte de gestion des associations du Pays d'Arles) ainsi que de l'Etat, qui a prononcé le classement du territoire par décret.

Le Syndicat mixte de gestion du Parc est le garant de la mise en œuvre de la stratégie contenue dans la charte. Pour autant il n'a ni vocation, ni préention, ni capacité à se substituer aux collectivités exerçant leurs prérogatives sur le territoire labellisé. Il assure la cohérence et la coordination des actions de protection, de mise en valeur, de gestion, d'animation et de développement menées par ses partenaires.

### C'est quoi la charte ?

C'est ...le document de référence du Parc, le produit d'une démarche participative, ...un contrat moral pour ses signataires

Issue d'une large concertation entre les collectivités territoriales à laquelle ont été associés la population et les acteurs locaux, la charte est un contrat moral qui lie le Syndicat mixte, ses membres et l'Etat à des engagements de mise en œuvre d'actions contribuant aux objectifs définis au regard des enjeux du territoire.

Pour la période 2011-2023, la charte définit 4 ambitions :

- Ambition 1 : Gérer le complexe deltaïque en intégrant les impacts du changement climatique
- Ambition 2 : Orienter les évolutions des activités au bénéfice d'une biodiversité exceptionnelle
- Ambition 3 : Renforcer la solidarité territoriale, la cohésion sociale et améliorer le cadre de vie
- Ambition 4 : Partager la connaissance et ouvrir le delta aux coopérations méditerranéennes

Pour que perdure le classement du territoire en PNR au-delà des 12 ans (15 depuis la loi Biodiversité adoptée en 2016), la charte doit être révisée.



<sup>1</sup> Cette durée devrait passer à 15 ans

## ● Un bilan c'est utile ...

La charte du parc naturel régional de Camargue mentionne clairement la nécessité de réaliser des bilans réguliers (annuels ou pluriannuels) pour répondre à des enjeux décisionnels, opérationnels, démocratiques et d'information.

Durant les 12 ans de la charte, le contexte et les priorités sont susceptibles d'évoluer. Ce bilan apporte des informations qui permettront de piloter la mise en œuvre de la charte : moduler, réorienter au besoin les actions, les moyens, voire l'organisation. Ce bilan participe, avec la mesure de l'évolution du territoire, d'une démarche de progrès permanent, enrichit les outils ou dispositifs de suivi et d'évaluation déjà définis (logiciel EVA, Système d'information territorial...) ou en cours de développement (référentiel d'évaluation de la charte).

Ce bilan permet de rendre compte aux élus, aux partenaires du Parc, aux financeurs, institutionnels et aux habitants le cas échéant :

- De l'état d'avancement des principales actions menées collectivement entre 2011 et 2016 par le Syndicat mixte de gestion du Parc, les structures membres de son comité syndical, l'Etat et les partenaires,
- Du degré de réalisation des engagements pris dans la charte par ces mêmes organismes,
- Des fonds publics et privés mobilisés qui émanent de l'État, des Collectivités ou de l'Union européenne, et d'autres financeurs (mécènes, fondations...),
- Des moyens humains et techniques mobilisés par le Syndicat pour mener à bien les programmes d'actions.

L'élaboration de ce bilan à mi-parcours de la charte, concrétise les engagements pris par les signataires de la charte de rendre compte, dans le cadre du processus d'évaluation, des mesures relevant de leurs compétences respectives :

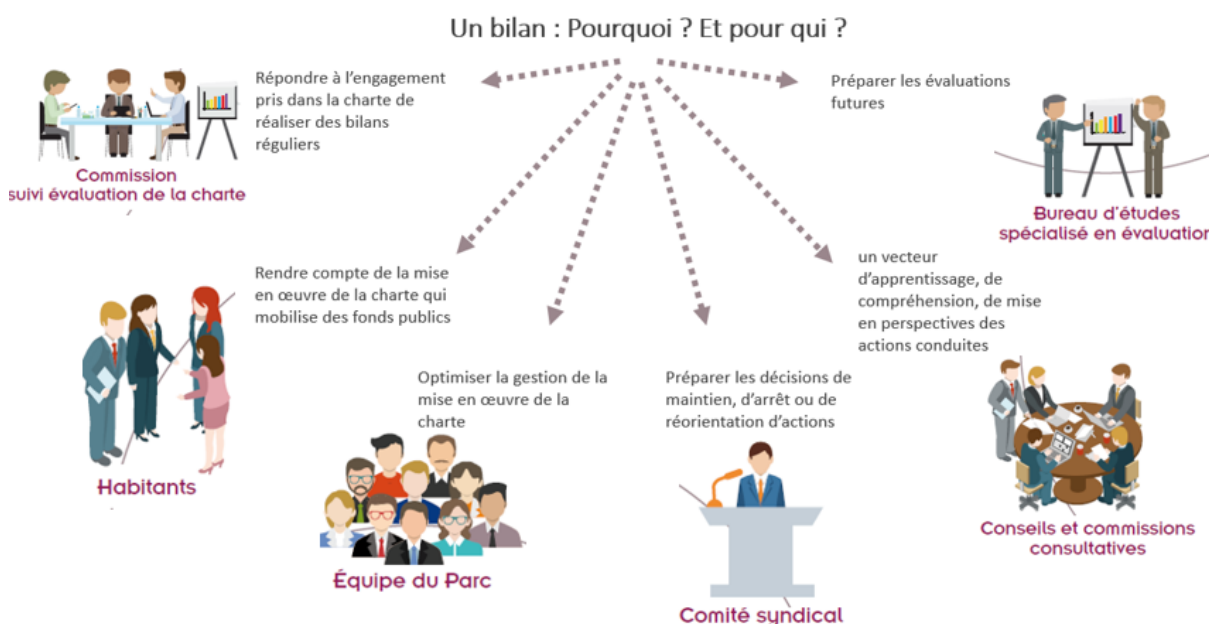
« Nous nous considérons responsables de la mise en œuvre des mesures relevant de nos compétences respectives et nous nous engageons à ce titre à en rendre compte dans le cadre du processus d'évaluation. » (Extrait de l'introduction du rapport de charte, volume 1)

Ce bilan pourra alimenter les futures évaluations de la charte (notamment l'évaluation finale), qui s'imposent à tous les parcs naturels régionaux depuis le décret de 2012 et qui ont été renforcées plus récemment par la loi sur la biodiversité (août 2016) et son décret d'application (juillet 2017). Des évaluations plus ciblées portant par exemple sur des programmes thématiques, des contrats particuliers... pourront également se nourrir de ce bilan.

A mi-parcours de la charte, la réalisation du bilan de sa mise en œuvre a permis de remobiliser les élus, les partenaires, les techniciens sur les objectifs de la charte, sur les engagements pris, de réactiver une vision partagée des enjeux du territoire, de se réapproprier la charte.

Ce bilan donne du sens à ce qui a été réalisé. Il permet de s'interroger sur ce qui reste à faire, sur les modalités de son suivi-évaluation. Il contribue à mettre en perspective les actions réalisées, à les rendre plus lisibles et compréhensibles par les décideurs, financeurs, techniciens, acteurs du territoire.

Enfin, les débats très riches qui ont lieu lors de la préparation du bilan permettent de dégager des enseignements pour les prochains exercices (en terme de méthode, d'organisation ...), et de réaffirmer que la charte ; au cœur de l'action du Parc, doit être rappelée régulièrement dans les instances consultatives et décisionnelles, afin que les élus, les partenaires, les techniciens se la réapproprient.



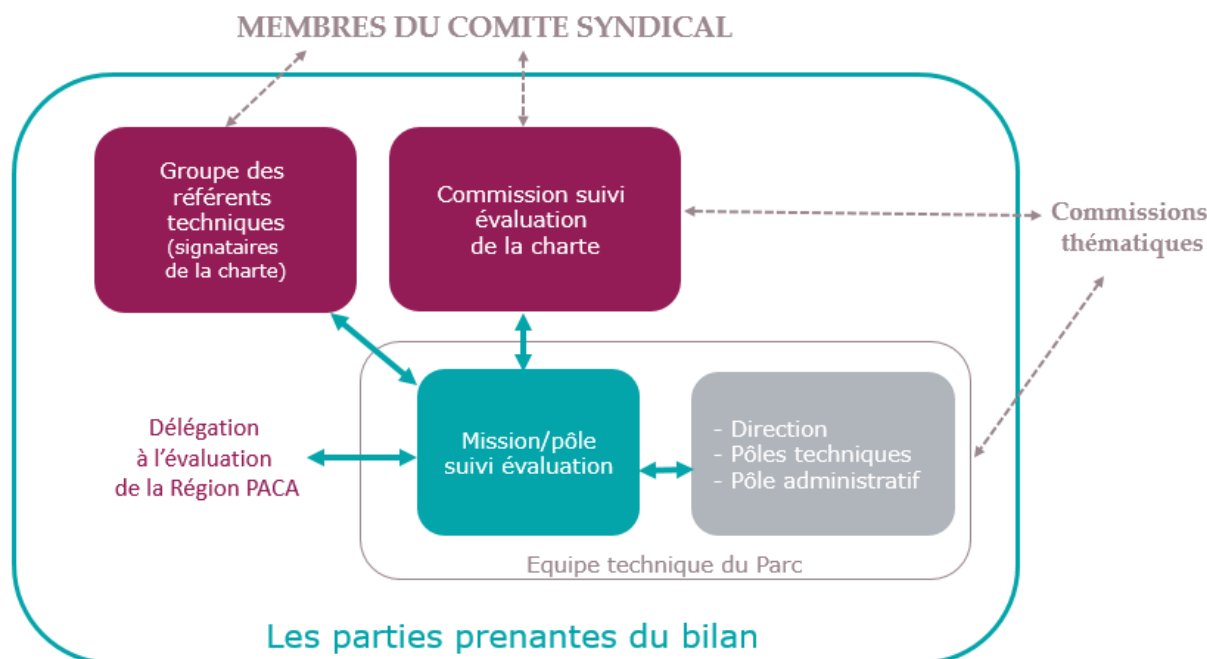
# Quelle méthodologie pour réaliser ce bilan ?

- **Un pilotage assuré par la commission suivi évaluation et un appui technique de la Région**

Depuis fin 2015, la commission suivi évaluation, présidée par le Président du Parc, et composée des présidents, co-présidents des commissions thématiques, de la Région et de l'Etat, a orchestré un travail participatif impliquant les partenaires signataires de la charte, l'équipe technique afin de préparer l'évaluation de la charte.

Le Syndicat mixte n'ayant pas obtenu de financement pour réaliser une évaluation à mi-parcours de la charte, a proposé de réaliser un bilan de sa mise en œuvre, pour la période 2011 -2016, objet du présent document.

La commission a assuré le pilotage de ce bilan à mi-parcours et l'a validé avant d'être présenté au Comité syndical du Parc. La délégation à l'évaluation de la région PACA a apporté un appui technique aux premières étapes d'élaboration de ce bilan.



- **La participation de tous les partenaires signataires de la charte a été un véritable défi qu'il faudra reconduire régulièrement**

Ce bilan a été coconstruit avec les techniciens référents<sup>2</sup> des structures membres du comité syndical et de l'Etat, lors de 3 réunions de travail collectives et de nombreux échanges. Ces référents ont collecté, auprès des personnes ressources de leurs services, les informations relatives aux actions clefs, aux engagements mentionnés dans la charte et ont pris en charge la synthèse des pages « les partenaires en action », qui mettent en exergue deux à trois actions exemplaires réalisées entre 2011 et 2016 et réaffirment la volonté des membres du Syndicat mixte et de l'Etat de poursuivre la mise en œuvre de la charte du Parc.

Un tel exercice, qui est une première, a été plus ou moins difficile à engager selon les structures, le nombre de personnes ressources sollicitées, la disponibilité des informations et des référents eux-mêmes ...

<sup>2</sup> Etat : Sylvain Rivet, Conseil régional : Myriam Maraval, Conseil départemental : Olivier Briand, Commune d'Arles : Aline Martin, Commune des Saintes-Maries-de-la-mer : Roger De Murcia et Alexandra Prévot-Meyer, Commune de Port-Saint Louis du Rhône : Sandrine Kiramarios puis Charlotte Thibault, Communauté d'agglomération Arles, Crau Camargue : Aurélie Thédy puis Muriel Giraud, Métropole d'Aix Marseille : Patrick Lagarrigue, Chambre d'agriculture : Jean-Marc Bertrand, Chambre de commerce et d'industrie : Patrick Deloustal, Chambre des métiers et de l'artisanat : Caroline Valtierra, Syndicat mixte de gestion des associations syndicales : Florence Fourmy puis Claire Marcos

Pour préparer l'évaluation finale, cet exercice devra être reconduit régulièrement, à minima tous les trois ans.

Afin de faciliter la mise à jour régulière de ce bilan, la commission suivi évaluation a proposé au comité syndical du 7 décembre 2016, que les 12 partenaires signataires :

- identifient puis formalisent, au sein de leur propre structure, une organisation et un fonctionnement<sup>3</sup> pérennes avec des moyens dédiés,
- officialisent les missions de leur référent, afin de légitimer leur travail de collecte d'informations auprès de personnes ressources et d'information auprès de leurs élus.

### ● L'équipe technique du Parc très impliquée

Ont également largement contribué à la réalisation de ce bilan les chargés de mission du Parc en charge d'opérations, par l'apport de leurs connaissances sur les réalisations conduites par le Syndicat mixte (saisies de données sous le logiciel EVA) et les premiers résultats obtenus (participation active aux réunions de co-construction des diagrammes logiques d'impact), ainsi que les services administratifs, par la fourniture de données administratives ou financières (budget, personnel, organisation).

Le pôle évaluation et prospective du Parc a assuré, sous la responsabilité de sa chef de pôle et du directeur général :

- La coordination générale de la démarche et de l'élaboration du document,
- L'animation de la commission suivi évaluation et du groupe de techniciens référents,
- Les travaux préparatoires avec la délégation à l'évaluation de la Région,
- La collecte d'informations auprès des services du Parc (données administratives, organisationnelles, financières),
- Le traitement et l'analyse de toutes les données collectées, dont celles issues du logiciel EVA, des rapports d'activités du Parc élaborés depuis 2011.

---

<sup>3</sup> Rappel : les engagements dans la charte sont pris par des structures, non par des personnes. L'organisation et le fonctionnement à mettre en place doivent être indépendants des personnes pour palier le turn-over des élus et des techniciens.

# Etat d'avancement global des réalisations

## Qu'avait-on prévu dans la charte ?

Le rapport de charte est organisé selon 4 ambitions : les trois premières sont définies pour répondre aux exigences environnementales, aux nécessités du territoire et aux attentes des habitants en matière de cadre de vie et de solidarité territoriale. Enfin, la dernière ambition est d'ouvrir la Camargue aux coopérations méditerranéennes, pour honorer et conforter sa notoriété internationale.

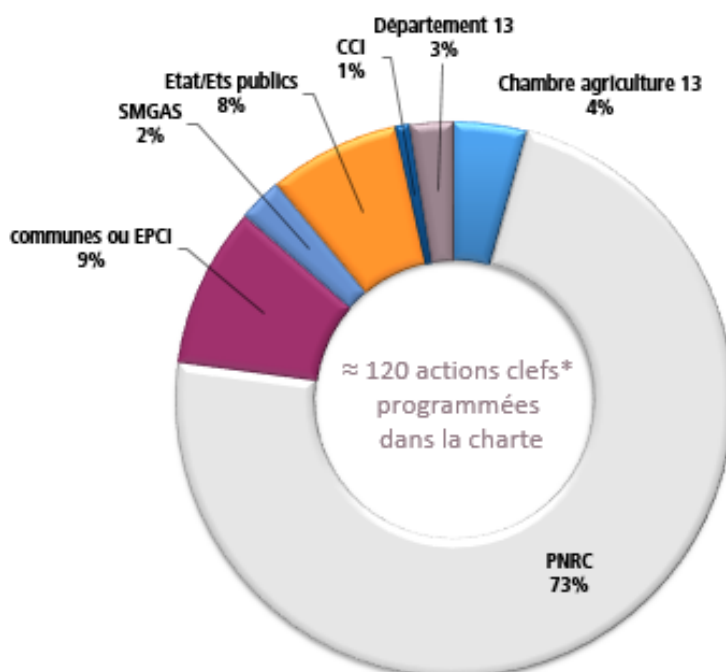
Ces quatre ambitions sont déclinées en 16 objectifs stratégiques (articles de niveau 1), au niveau desquels ont été priorisés et programmés des **actions clefs**<sup>4</sup> pour le territoire qui concernent soit le syndicat mixte soit les membres du comité syndical.

Les 16 objectifs stratégiques de la charte (articles de niveau 1) sont déclinés en 44 objectifs opérationnels (articles de niveau 2), qui font l'objet d'**engagements**<sup>5</sup> concrets pris par le Syndicat mixte de gestion du Parc, l'Etat, les collectivités dont l'approbation de la charte a été requise pour le renouvellement du classement du parc, et par d'autres membres du Syndicat mixte de gestion du Parc, chacun s'engageant au titre de ses compétences propres.



La mise en œuvre de la charte et le succès de l'action du Parc sont conditionnés à l'implication de nombreux autres partenaires. Leurs rôles sont mentionnés dans la charte dans les rubriques « contribution des autres partenaires ». Ces contributions n'ont pas fait l'objet d'une analyse fine spécifique dans ce rapport.

- **Des actions clefs programmées avec une maîtrise d'ouvrage des signataires de la charte...**



\* les actions rattachées aux structures non membres du comité syndical ne sont pas prises en compte dans ce rapport

<sup>4</sup> Une dizaine de réalisations clefs concernant d'autres partenaires n'ont pas été prises en compte dans ce bilan.

<sup>5</sup> Dans la suite du document, nous avons tenu compte du fait qu'un même engagement peut concerner plusieurs structures et de l'évolution de certaines compétences des structures (tout particulièrement des collectivités) qui se sont produites depuis l'écriture de la charte et qui ont été signalées lors de la collecte des informations par les référents techniques des structures concernées.

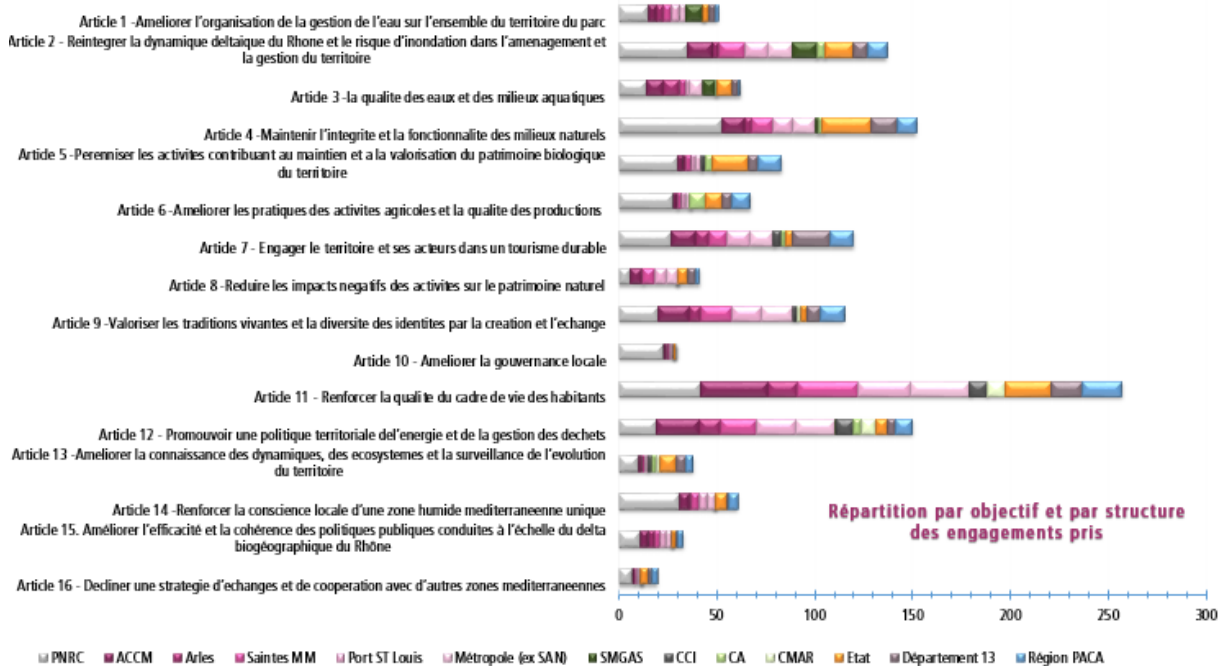
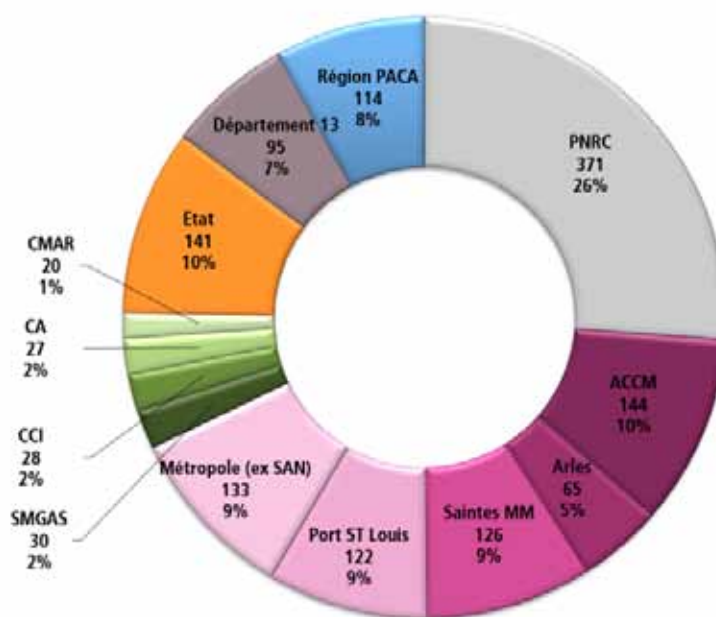


## ● Des engagements concrets pris ...

Toutes les structures membres du Comité syndical (la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Bouches-du-Rhône, les communes d'Arles, de Port-Saint-Louis-du-Rhône, des Saintes-Maries-de-la-Mer, la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette, la métropole d'Aix-Marseille, les trois chambres consulaires, le Syndicat mixte de gestion des associations du Pays d'Arles) ainsi que l'Etat se sont engagés dans la charte à mettre en œuvre des actions relevant de leurs compétences respectives et concourant à ses objectifs.

Rappelons ici que le niveau de ces engagements exprimés dans la charte a été un critère majeur de renouvellement du classement du territoire en parc naturel régional, qui a permis d'évaluer l'ambition et la faisabilité du projet de territoire.

Répartition des engagements pris par structure (nombre et %)

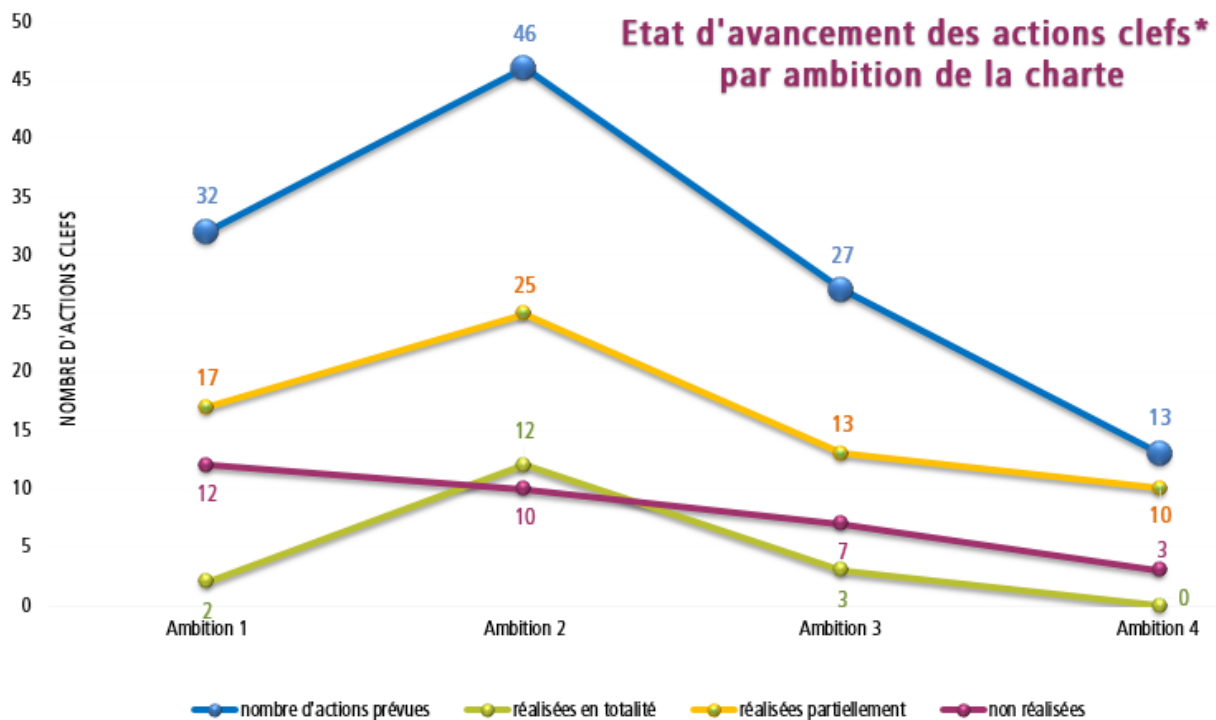
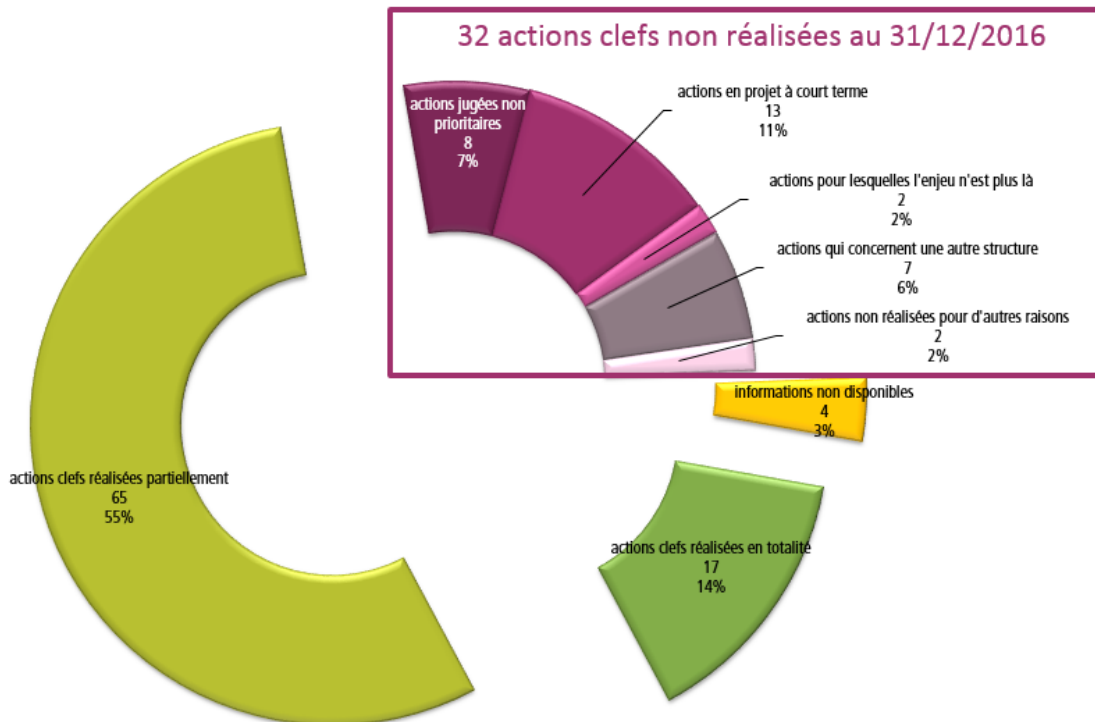


# Etat d'avancement global des réalisations

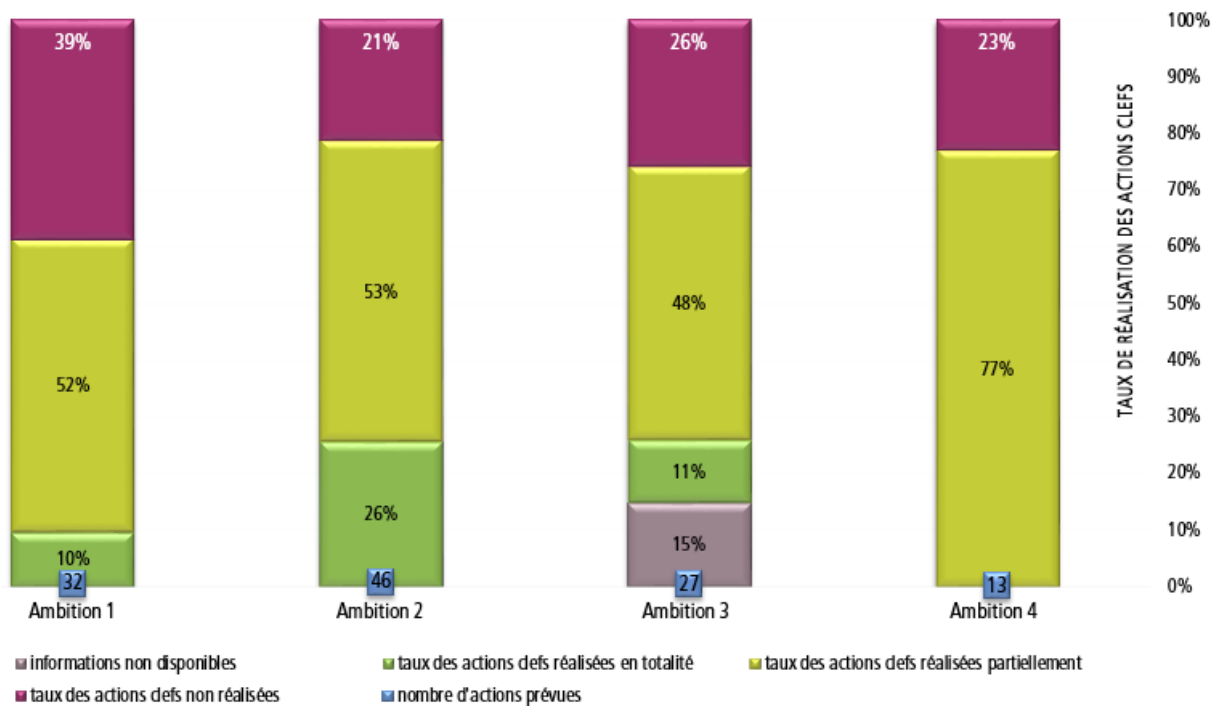
## Actions clefs : qu'a-t-on fait ? où en est-on ?

- Un programme d'actions clefs très largement engagé à mi-parcours de la charte

### Etat d'avancement des actions clefs\* programmées dans la charte



## Taux de réalisation des actions clefs\* par ambition de la charte



\* les actions rattachées aux structures non membres du comité syndical ne sont pas prises en compte dans ce rapport

Sur les 118 actions clefs prévues dans la charte qui relèvent des structures membres du comité syndical ou de l'Etat :

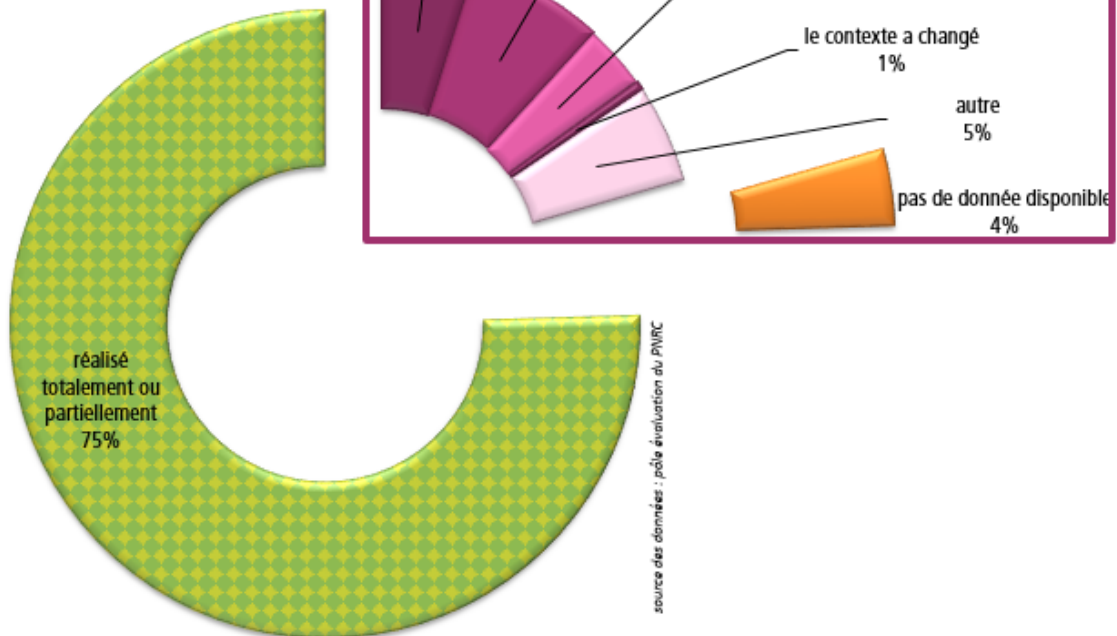
- ❖ 80% d'entre elles sont réalisées en totalité, partiellement ou sont programmées à court terme (d'ici 3 ans)
- ❖ 2% (soit 2 actions) ne devraient pas être réalisées, car l'enjeu qui a prévalu à leur programmation n'est plus là
- ❖ 6% (soit 7 actions) devront être réaffectées à d'autres structures, principalement parce que les compétences ont évolué depuis l'écriture de la charte.
- ❖ 3% (soit 4 actions) pour lesquelles aucune information disponible

Sur les 32 actions clefs non encore réalisées, 27 concernaient le Syndicat mixte

L'ambition 1 concentre l'essentiel des actions non encore réalisées et qui ne devraient pas l'être à court terme  
Toutes les actions clefs rattachées à l'ambition 4 devraient être engagées (voire finalisées pour certaines) d'ici 3 ans.

- Engagement pris dans la charte : qu'a-t-on fait ? où en est-on ?

### Etat d'avancement des engagements prévus dans la charte



- Des constats

Sur environ 1350 engagements inscrits dans la charte et relevant des structures membres du comité syndical ou de l'Etat :

- 82% d'entre eux sont réalisés en totalité, partiellement ou sont programmés d'ici 3 ans
- 4% pour lesquels aucune information n'a pu être collectée auprès des personnes ressources.

Le taux de réalisation est assez similaire d'une ambition à l'autre.

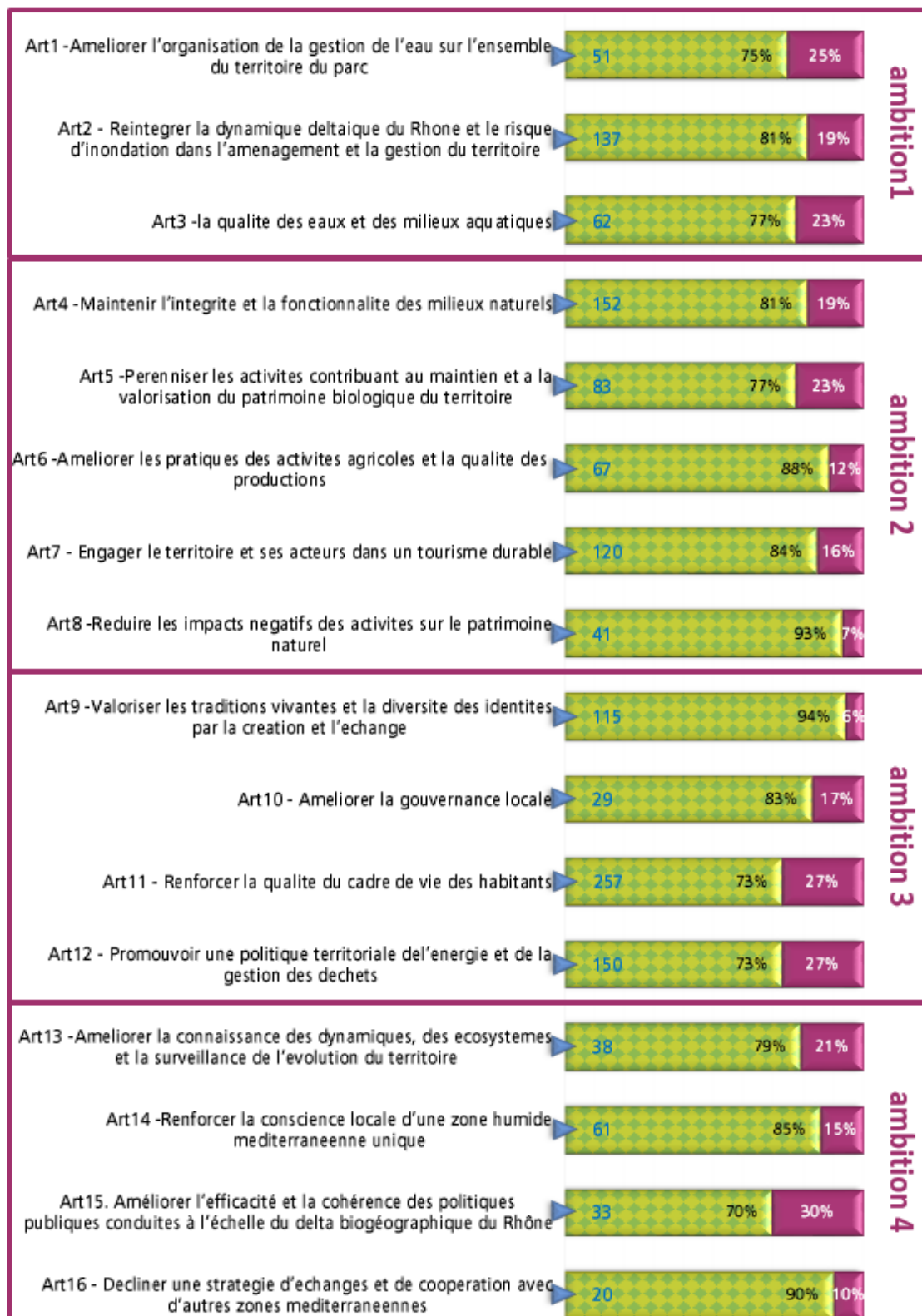
L'ambition 1 concentre l'essentiel des actions non encore réalisées et qui ne devraient pas l'être à court terme.

Toutes les actions clefs rattachées à l'ambition 4 devraient être engagées (voire finalisées pour certaines) d'ici 3 ans.

- Des préconisations

- Les structures membres du comité syndical et l'Etat devront mettre en place un système pérenne de collecte des informations auprès des personnes ressources pour assurer un suivi de tous les engagements pris dans la charte.
- Il s'agira de réattribuer les actions clefs et les engagements non réalisés en fonction de l'évolution des compétences et de le porter à connaissance des structures concernées.
- Il faudra pouvoir garantir par un suivi rapproché la mise en œuvre complète des actions clefs ou engagements partiellement réalisés.
- Il sera opportun de s'interroger sur le niveau de priorisation des actions clefs non encore réalisées

## Taux de réalisation des engagements\* par objectif de la charte



\* les engagements rattachés aux structures non membres du comité syndical ne sont pas pris en compte dans ce rapport

source des données : pôle évaluation du PIVRC

■ taux des engagements non tenus ■ taux des engagements tenus en partie ou en totalité ▲ nombre d'engagement prévus

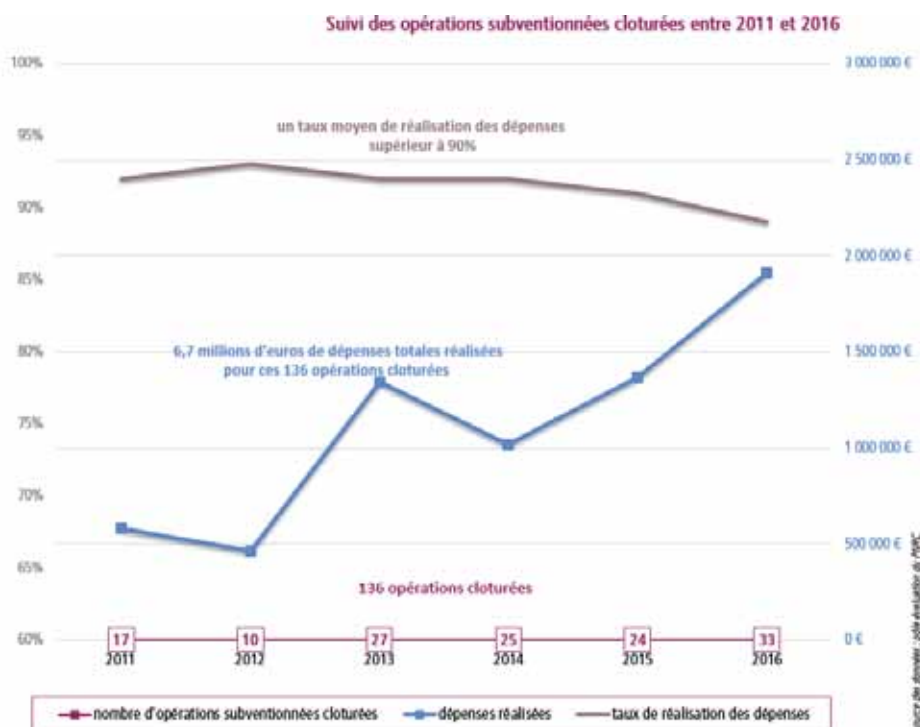
# Bilan des actions portées par le Parc

## De grands projets structurants qui s'inscrivent dans des conventions pluriannuelles

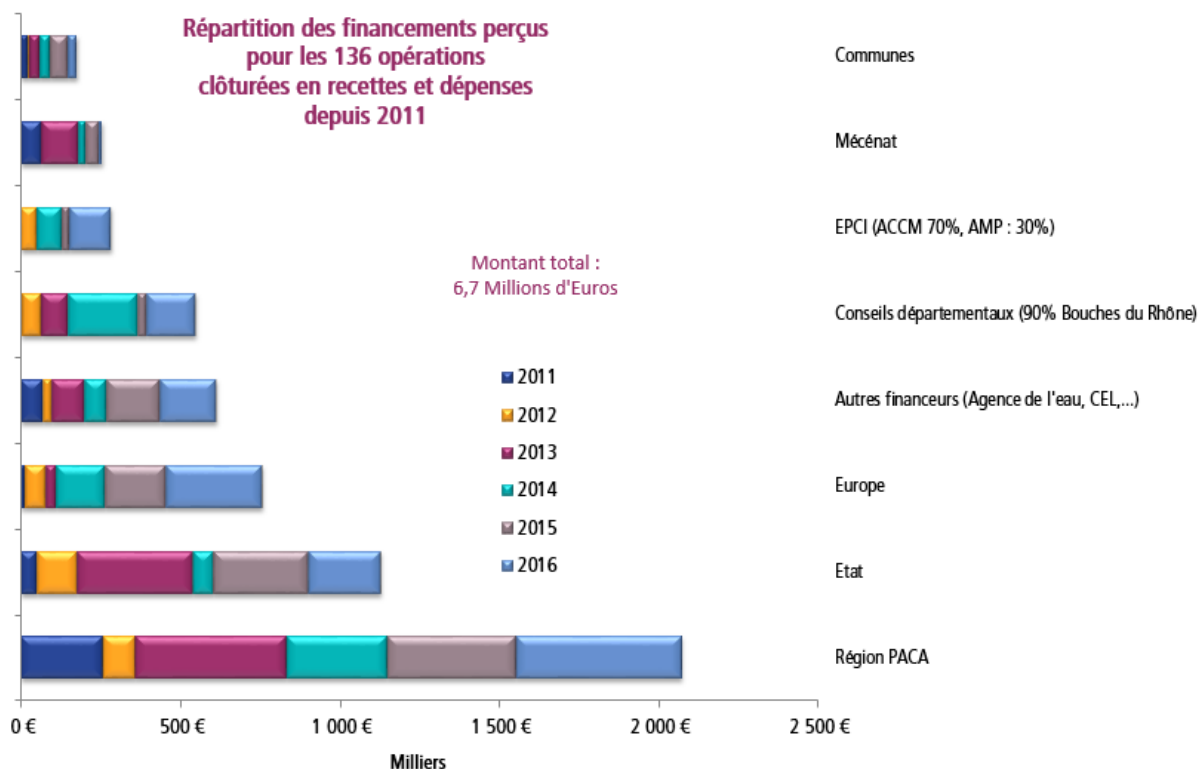
L'action du Parc et de ses partenaires a fait l'objet d'une approche partenariale structurant les interventions en mode grands projets. A titre d'exemples, le contrat de delta, les programmes Life, les conventions pluri annuelles d'objectif, la charte du tourisme durable, le projet scientifique et culturel du Musée de La Camargue, sont autant de démarches qui ont permis de garantir les moyens techniques et financiers pour développer des actions concrètes.



- 196 opérations ont bénéficié de subventions
- 136 qui ont été clôturées représentent 6.7 millions d'euros investis sur le territoire



● Des actions financées par de multiples partenaires

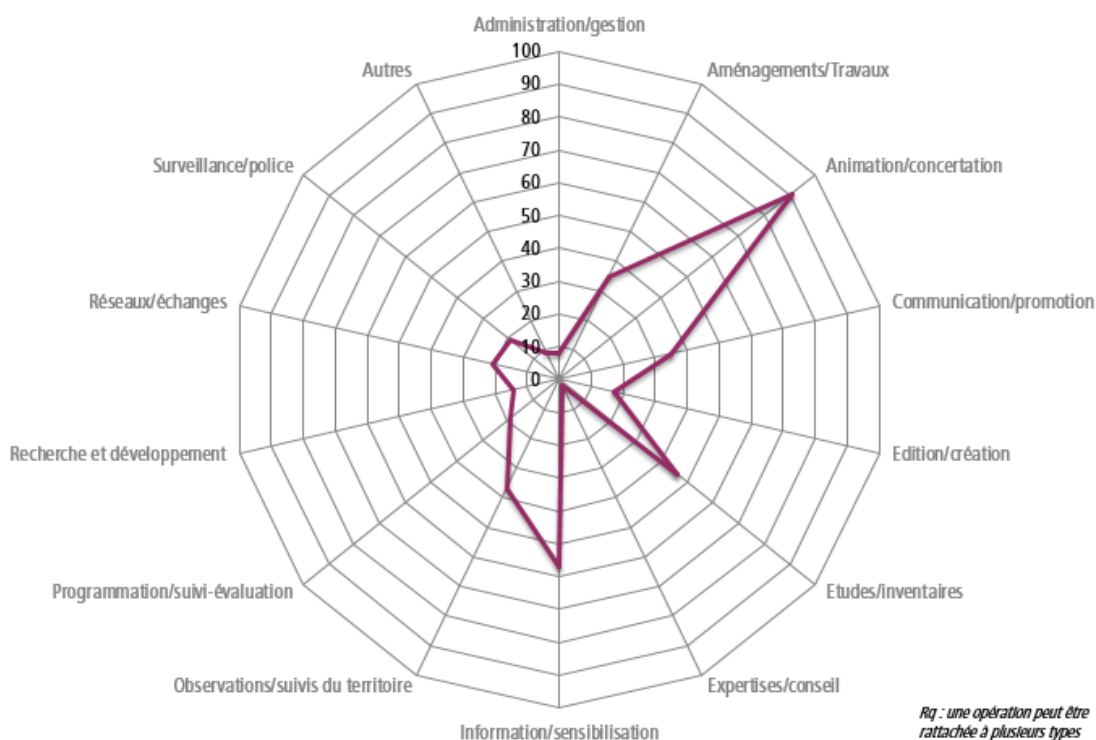


● A travers ses modes d'action, le Syndicat mixte du Parc s'affirme comme animateur, ensembleur du développement durable de son territoire

Le Syndicat mixte assure la cohérence et la coordination des actions de protection, de mise en valeur, de gestion, d'animation et de développement menées par ses partenaires.

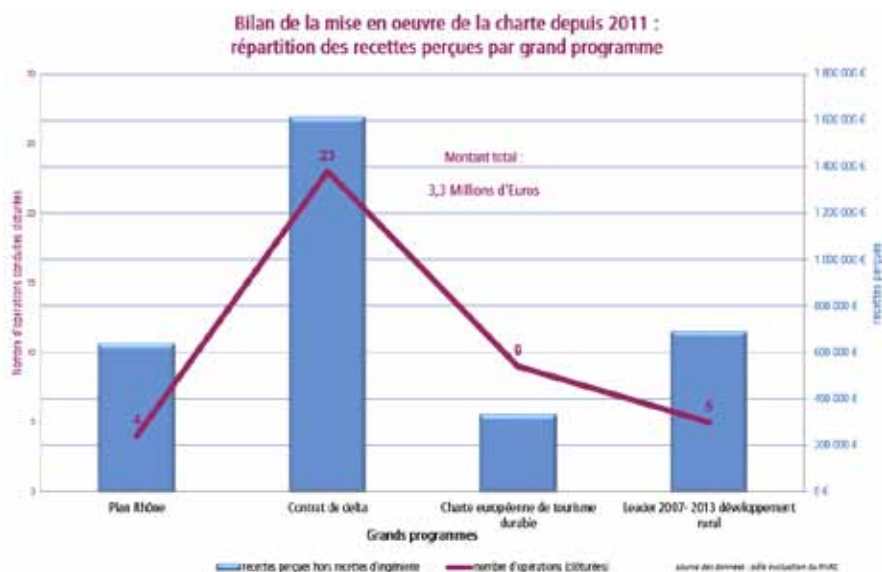
Il y décline des politiques publiques définies à d'autres échelles (européennes, nationales, régionales) qui répondent à des objectifs de la charte.

**Typologie des opérations conduites entre 2011 et 2016**



# Bilan des actions portées par le Parc

## De grands programmes dans lesquels le Parc s'est impliqué...



### ● Le plan Rhône : un développement durable du fleuve Rhône

Le Plan Rhône est un dispositif permettant de mobiliser et de flécher des financements en relation avec la stratégie territoriale du Bassin Rhône Méditerranée Corse. Il labellise également des projets répondant aux objectifs de cette stratégie. Opérations finalisées :

- Etude « Amélioration de l'évacuation des crues en Camargue insulaire
- Etude préalable à la mise en œuvre d'une nouvelle gestion de l'eau des étangs et marais des salins de Camargue
- Les sentiers de l'eau (phase 1)
- Rétrospective et valorisation de 20 ans de suivis de l'occupation du sol sur le territoire du Parc (campagne 2011)...

### ● La charte européenne de tourisme durable : tourisme, valorisation territoriale

La charte européenne de tourisme durable est une démarche de progrès agréée par EUROPARC qui permet à des espaces protégés et aux acteurs touristiques (entreprises, associations ...) qui s'y trouvent de s'engager et de progresser en matière de tourisme durable. Opérations finalisées :

- Elaboration d'un plan de jalonnement et d'un schéma directeur de RIS
- Programmations culturelles et pédagogiques du musée (2014, 2015)
- Projet InterParcs pour un tourisme durable qualifié dans les espaces protégés PACA : mise en œuvre dans le Parc
- Structuration et promotion du tourisme ornithologique en Camargue (2015, 2016)
- Valorisation et promotion d'itinéraires de randonnées sur le territoire du Parc...

### ● LEADER : développement rural

LEADER (Liaison entre actions de développement de l'espace rural) est un programme de développement rural, financé par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Opérations finalisées :

- Animation et suivi du programme LEADER du Pays d'Arles (année 2011, 2012)
- Coopération LEADER : réseau d'éco acteurs des réserves de biosphère
- Mise en réseau des acteurs locaux dans le cadre de journées et sorties à thème
- Projet de point de vente collectif au Mas du Sonnailler (pôle d'excellence rurale)
- Projet de valorisation des productions agricoles du Pays d'Arles en circuits courts de proximité et dans la restauration collective...

### ● Le contrat de delta : Eau

Le contrat de delta soutient un programme d'actions en faveur de l'eau et des milieux aquatiques pour répondre aux enjeux de qualité et de quantité à l'échelle du delta du Rhône. Opérations finalisées :

- Education au territoire : classes Camargue 2010/2011, élaboration d'une stratégie d'éducation à l'eau
- Contrat de delta Camargue : élaboration du dossier définitif de candidature, reproduction, diffusion,
- Natura 2000 : élaboration du DOCOB NATURA 2000 Petit Rhône, animation des sites Camargue
- Réhabilitation du littoral de Piémanson (phase programmation)
- Suivi de la démoustication au BTI (2014)



# Bilan des actions portées par le Parc

## Des actions mises en œuvre avec des partenaires

### Extraits des statuts du Parc

« Le Syndicat mixte peut procéder ou faire procéder par ses propres moyens, et dans le respect des compétences de ses membres, à toutes études, animations, informations publications, travaux d'équipements, d'aménagement ou d'entretien, ou toutes actions nécessaires à la réalisation de son objet.

Il peut rechercher des partenariats pour la maîtrise d'ouvrage et la gestion des équipements.

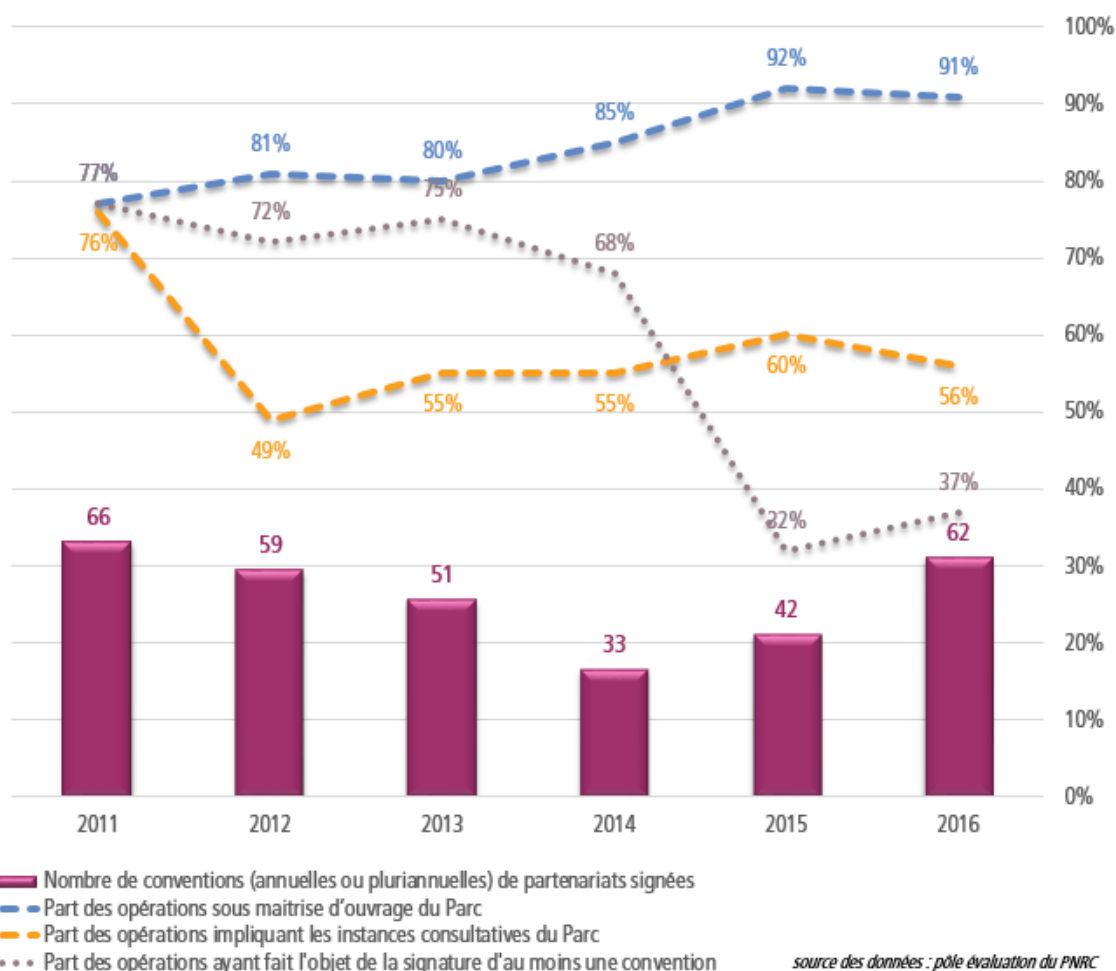
Il peut passer des contrats, des conventions, être mandaté par un ou plusieurs de ses membres pour agir en leur nom et effectuer des opérations qui lui sont confiées, notamment dans le cadre de la délégation de maîtrise d'ouvrage. Il peut se porter candidat au pilotage de programmes d'initiative communautaire.

Le Syndicat mixte peut passer des conventions avec d'autres partenaires, notamment les communes limitrophes et les établissements publics de coopération intercommunale pour ponctuellement étendre son action suivant ses domaines de compétences et les thèmes développés. »

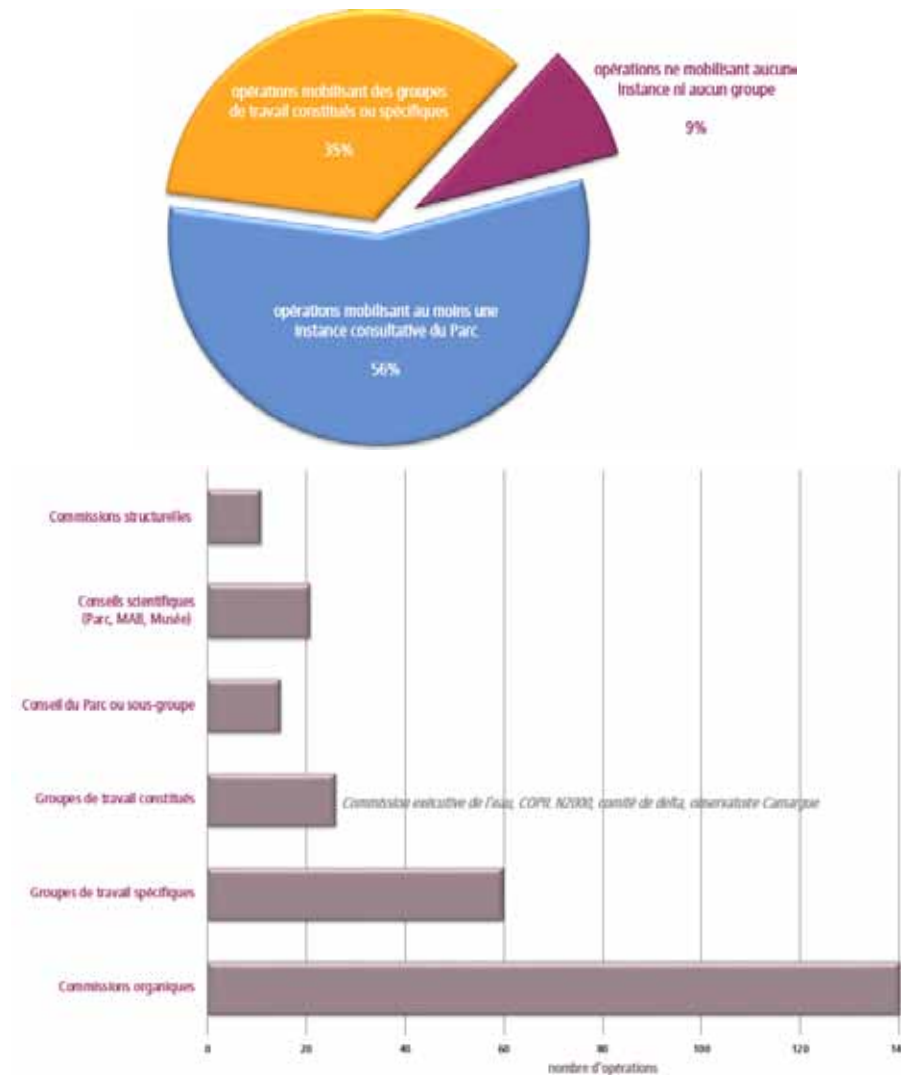
### ● Maîtrise d'ouvrage des actions et conventions de partenariats

La proportion d'opérations dont la maîtrise d'ouvrage est portée par le Parc est élevée comparativement à d'autres parcs de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur : cela traduit la difficulté de trouver d'autres maîtres d'ouvrage. Pour autant, cela confirme l'importance accordée au Parc dans les actions conduites sur son territoire.

### Suivi des opérations conduites entre 2011 et 2016



- Les acteurs du territoire participent à l'action du Parc par le biais des instances consultatives du parc



### ● Des constats

- Les commissions organiques sont les instances consultatives les plus fortement sollicitées dans le pilotage des opérations conduites par le Syndicat mixte : 140 opérations les ont concernées entre 2011 et 2016
- Des comités techniques ou de pilotages spécifiques sont souvent créés en lieu et place des commissions déjà existantes.
- La part des opérations impliquant les instances consultatives a significativement baissé entre 2011 et 2016, confirmant une démobilisation des membres de ces instances également observées par la baisse du taux de participation (cf. partie « bilan du fonctionnement de l'organisation du Syndicat mixte »). Cela interroge sur leur fonctionnement et leur positionnement.
- Parallèlement, le nombre de conventions signées par le Parc a lui aussi diminué depuis 2011, mais cela s'explique en grande partie par la généralisation des procédures de marchés publics

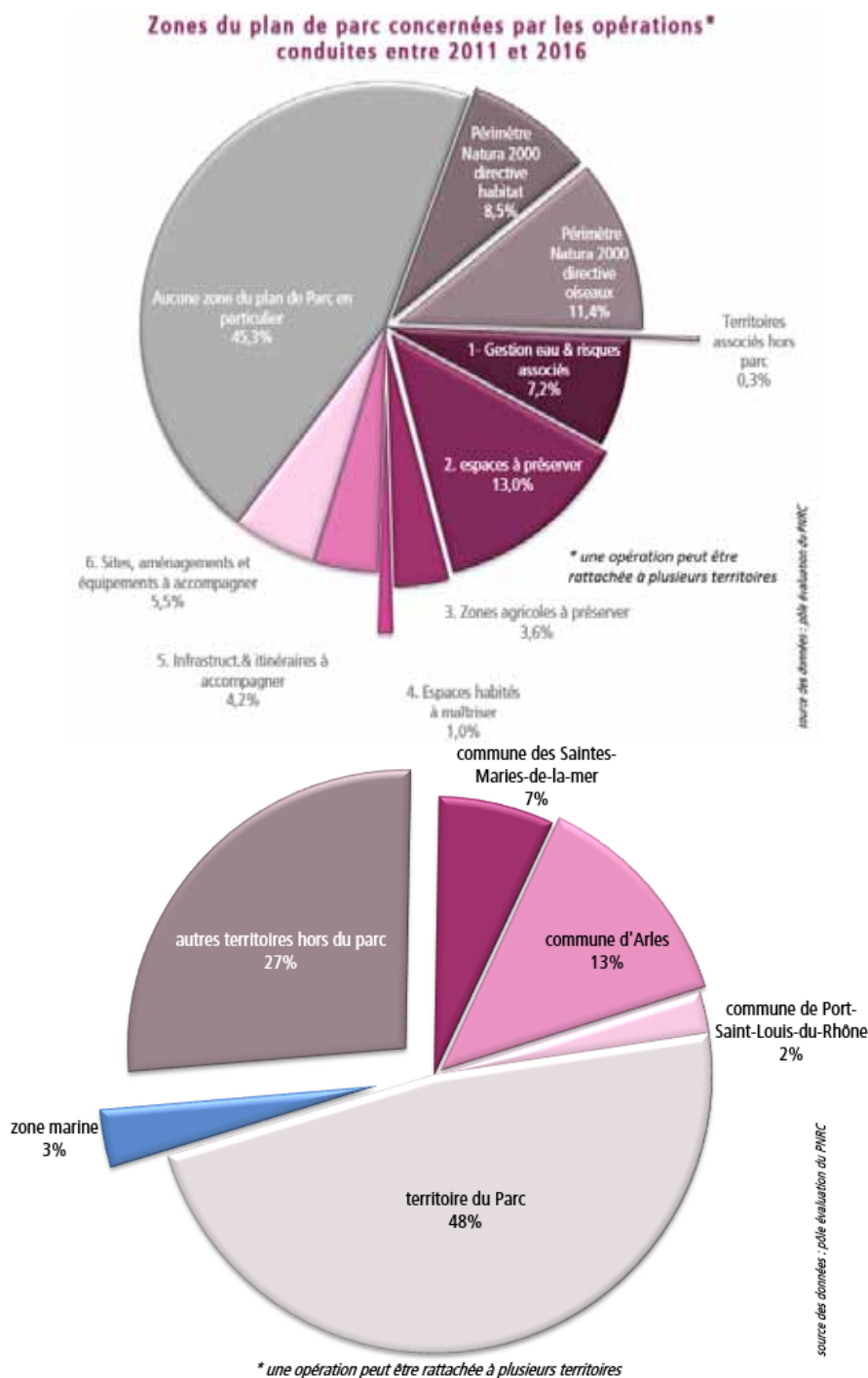
### ● Des préconisations

Que le Syndicat mixte :

- cherche à conventionner dès le stade de conception/préparation des projets avec les communes ou intercommunalités concernées pour qu'elles assurent la maîtrise d'ouvrage de travaux ou aménagements s'il y a lieu
- encourage le portage d'actions mettant en œuvre la charte par d'autres maîtres d'ouvrage, dans un contexte d'évolution des compétences des collectivités
- Conduise une réflexion en 2017 pour rechercher les raisons de la démobilisation constatée dans les instances consultatives et pour proposer puis mettre en œuvre des solutions pour y remédier.

# Bilan des actions portées par le Parc

## Des actions conduites aussi en dehors du territoire du Parc



- Les actions conduites par le Syndicat mixte portent principalement et logiquement sur l'ensemble du territoire classé qui comprend la totalité de la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer (37 461 ha), et une partie des communes d'Arles (57 512 ha) et de Port-Saint-Louis du Rhône ((5 283 ha).
- Comme cela est prévu dans la charte, le Syndicat mixte est intervenu sur des « territoires associés » hors de son périmètre, afin de « rechercher une cohérence d'aménagement ou de gestion sur des espaces d'interface avec le territoire classé parc et qui présentent des enjeux particuliers ».
- Bien que la zone marine ne fasse pas partie du territoire classé, le Syndicat mixte est intervenu également en mer dans le cadre d'une convention cadre passée avec l'Etat, et déclinée en deux conventions d'application depuis 2011.





# Bilan détaillé par ambition de la charte

## Ambition 1 « gérer l'ensemble du complexe deltaïque, en intégrant les impacts du changement climatique »

« Le fonctionnement écologique du delta est indissociablement lié aux activités économiques qui s'y exercent, comme à celles qui pourraient advenir. Toutes ces activités doivent intégrer les conséquences des changements globaux qui s'opèrent (climat, démographie, ressources énergétiques). Cette première ambition consacre la gestion de l'eau comme l'élément clef de la relation homme-nature dans le delta du Rhône. Par sa quantité, sa force mécanique, par sa présence ou son absence, et par sa qualité, l'eau est le moteur qui fait le dynamisme de la Camargue, dans ses dimensions naturelle, économique et sociale.

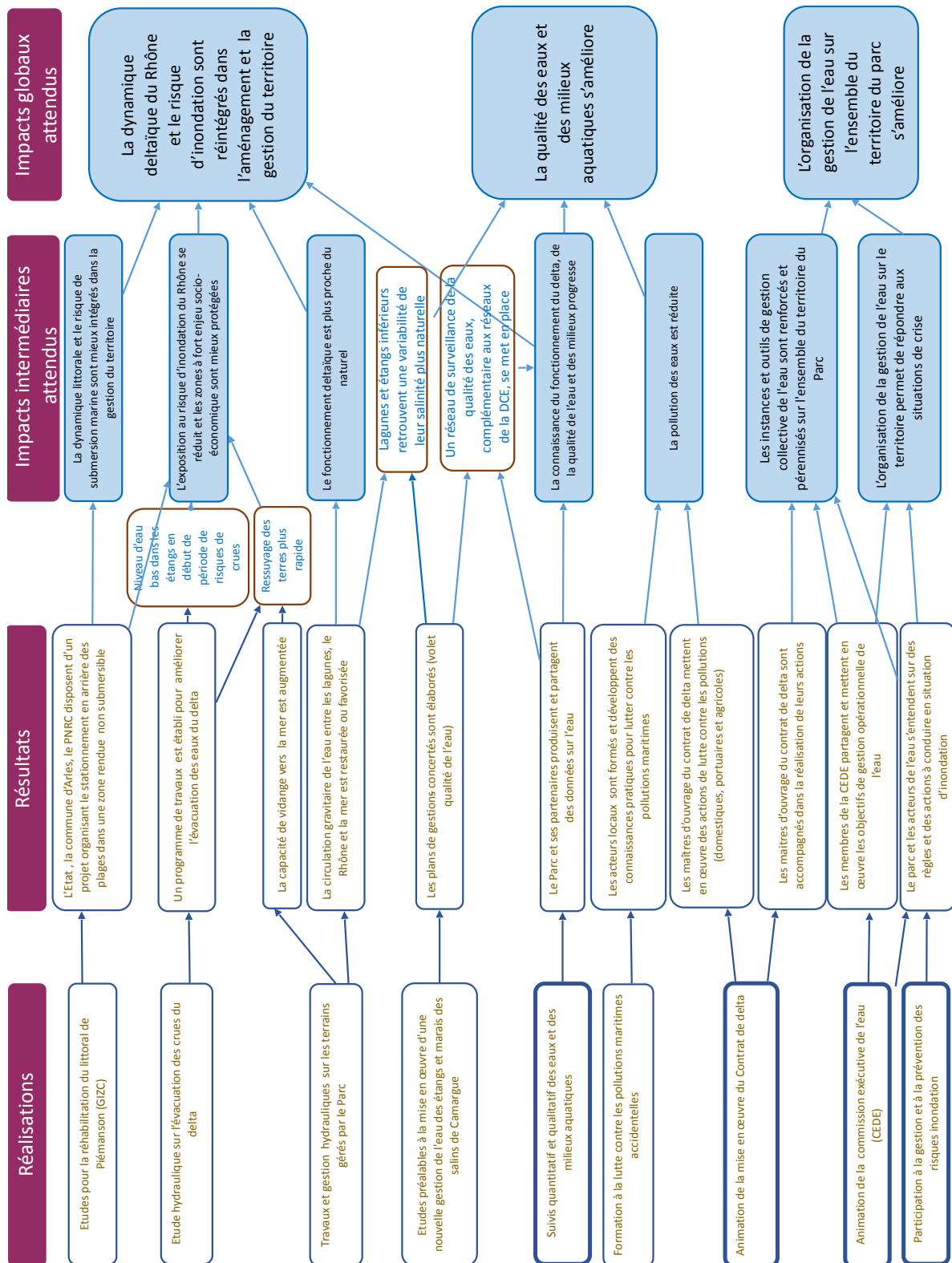
Il faut continuer à améliorer la gestion globale et partagée de l'eau sur l'ensemble de ce territoire, en intégrant la plasticité de littoral deltaïque et aborder le changement climatique dans une perspective de gestion des risques d'inondation et de submersion. »

### ● Actions clefs : où en est-on ? Que reste-t-il à faire collectivement ?

Article concerné	Intitulé de l'action clef	Maitrise d'ouvrage	Etat d'avancement	Perspectives
Article 1 - Améliorer l'organisation de la gestion de l'eau sur l'ensemble du territoire du parc	Outils d'aide à la décision de gestion collective de l'eau	RNFC	○	⊕
	Annuaire des acteurs de l'eau	RNFC	○	⊕
	Plan de sauvegarde pastoral lié au risque inondation	RNFC	○	✗
	Plans communaux de sauvegarde	Communes ou EPCI	●	↑
	Réseau d'alerte téléphonique étendu à l'ensemble du territoire	Communes ou EPCI	●	↑
	Base de données géoréférencées des communes identifiant les personnes, animaux et biens exposés aux risques d'inondation	Communes ou EPCI	●	↑
	Cartographie complète des réseaux d'évacuation des eaux	Syndicat mixte de gestion des associations syndicales	●	↑
	Inventaire des connexions entre réseaux	Syndicat mixte de gestion des associations syndicales	○	✗
	Plan d'intervention des ASA et de coordination inter ASA	Syndicat mixte de gestion des associations syndicales	○	✗
Article 2 - Reintégré la dynamique deltaïque du Rhône et le risque d'inondation dans l'aménagement et la gestion du territoire	Etudes de l'adaptation des capacités d'échanges hydrauliques entre le delta et la mer	RNFC	●	↑
	Etude de faisabilité de remise en service de prises d'eau gravitaires au Rhône	RNFC	○	✗
	Relance du projet d'isolement hydraulique des bassins de Fumemorte et Roquemare	RNFC	○	✗
	Plan stratégique de gestion du trait de côte et du risque de submersion marine	RNFC	○	✗
	Réseau partenarial de surveillance de la frange littorale fonctionnel	RNFC	●	↑
	Opérations expérimentales de repli stratégique et Projet pilote de restauration du littoral sur le domaine de Brasinvers	RNFC	●	↑
	Etudes sur le fonctionnement des zones d'échanges entre le delta et la mer	RNFC	●	↑
	Evaluation de l'efficacité des ouvrages de protection réalisés sur le littoral de l'Espiguette à Port-Saint-Louis-du-Rhône	RNFC	○	↩
	Plan de prévention des risques maritimes (volet submersion marine du PPRI)	Etat/Ets publics	●	
	Plan d'alerte et de secours intégrant les plans communaux de sauvegarde	Communes ou EPCI	●	↑
	Plan de ressuyage à l'intérieur du delta élaboré, mis en œuvre et adapté aux évolutions futures du delta	RNFC	●	↑
	Etudes de faisabilité et de suivi de création d'espaces de liberté pour le Rhône sur des milieux naturels	RNFC	●	↑
	Plans de gestion des eaux pluviales	Communes ou EPCI	●	↑
	Etude pour réduire la vulnérabilité des exploitations agricoles	Chambre agriculture	●	
	Cahiers de recommandations liés aux risques maritimes et fluviaux et pour les constructions en zones exposées au risque d'inondation	RNFC	○	↑
Document d'information et de communication sur les risques majeurs	Communes ou EPCI	●	↑	
Article 3 - La qualité des eaux et des milieux aquatiques	Réseau de suivi des eaux et milieux	RNFC	●	↑
	Réseaux DCE de contrôle opérationnel et de contrôle de surveillance	Etat/Ets publics	●	↑
	Suivis de la qualité de l'eau dans le cadre des réseaux DCE (directive cadre sur l'eau)	Etat/Ets publics	○	⊕
	Etude pour définir et valoriser le rôle épuratoire des milieux aquatiques et de leurs annexes	RNFC	○	✗
	Sollicitation pour des recherches de contaminants voire pour des études éco-toxicologiques	RNFC	●	↑
	Mise en œuvre des services publics d'assainissement non collectif	Communes ou EPCI	●	↑

○ non réalisé ● partiellement ● en totalité terminé ⊕ programmé ↑ à poursuivre ✗ abandonné ↩ à transférer

● Quels résultats obtenus au regard de la charte pour des actions conduites par le Parc ?



# Bilan détaillé par ambition de la charte

## Ambition 2 « orienter les évolutions des activités au bénéfice d'une biodiversité exceptionnelle »

« Le patrimoine naturel exceptionnel fait la réputation internationale de la Camargue. Mais la protection de ce patrimoine repose sur la conscience collective des habitants, des socioprofessionnels, comme des visiteurs, de la valeur exceptionnelle de cette zone humide. Il s'agit de renforcer ce niveau de conscience, pour que l'orientation et le développement des activités prennent pleinement en compte la protection du patrimoine biologique. »

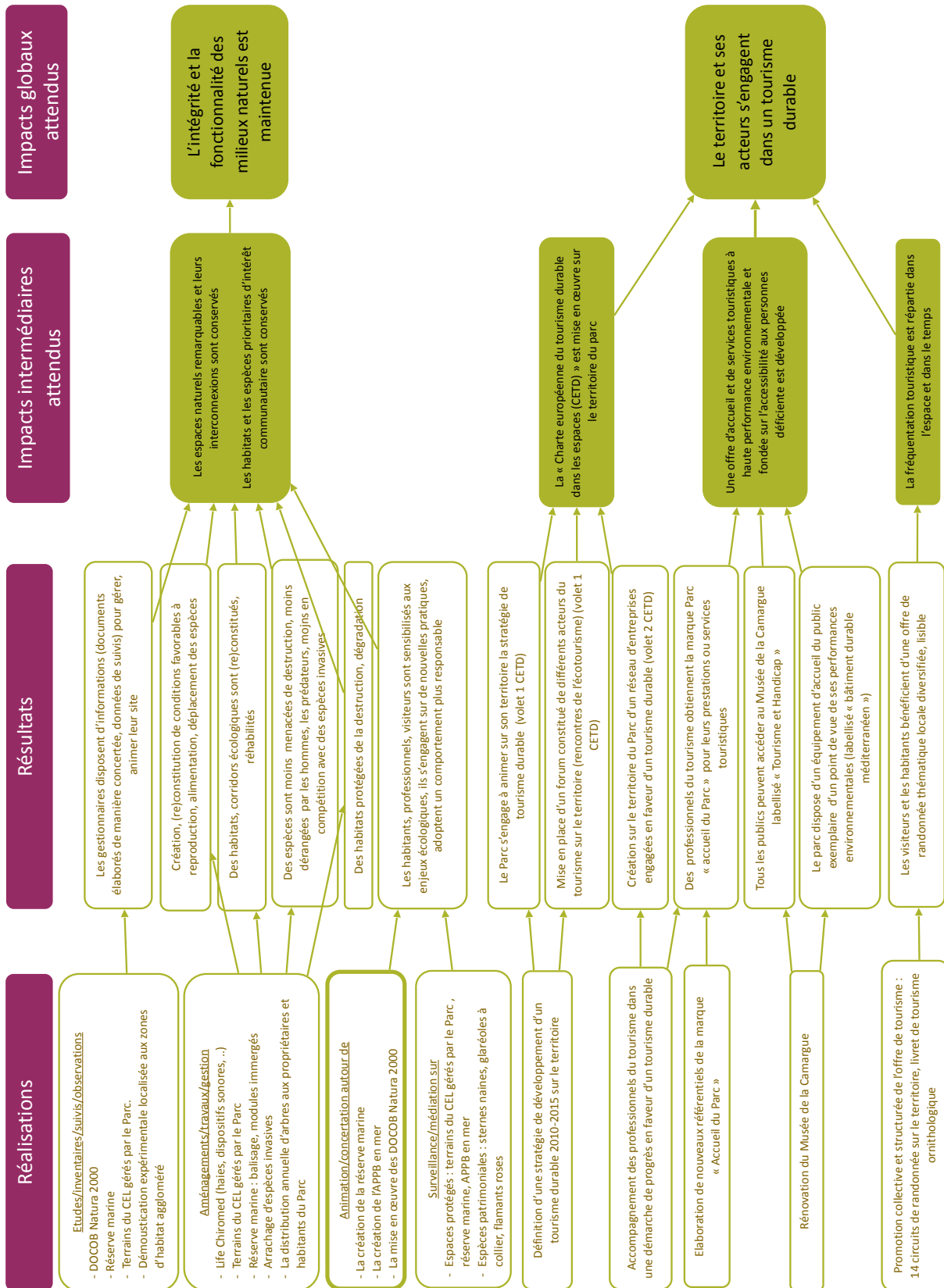
### ● Actions clefs : où en est-on ? Que reste-t-il à faire collectivement ?

Article concerné	Intitulé de l'action clef	Maîtrise d'ouvrage	Etat d'avancement	Perspectives
Art4 - Maintenir l'intégrité et la fonctionnalité des milieux naturels	Animation des sites Natura 2000 pour le site du Petit Rhône	FNFC	○	↑
	Animation des sites Natura 2000 pour le site Camargue (zone marine)	FNFC	○	↑
	Programme d'action sur les espèces patrimoniales	FNFC	○	↑
	Suivis tous les 5 ans de l'occupation du sol et de la consommation d'espace	FNFC	○	↑
	Plans de restauration des populations de laro-limicoles	FNFC	○	↩
	Début de l'animation par le Parc de la concertation en vue de la création d'une réserve marine de pêche dans le golfe de Beauduc	FNFC	●	
	Création, suivi et gestion d'une réserve marine dans le golfe de Beauduc	FNFC	○	↑
	Charte forestière étendue à l'ensemble du territoire	FNFC	○	✗
	Stratégie partagée de la gestion et de la conservation des milieux naturels emblématiques du delta	FNFC	○	↑
	Elaboration avec les acteurs professionnels agricoles d'un plan stratégique d'intervention en faveur du rôle des canaux dans la connectivité écologique entre les milieux naturels	FNFC	○	⌚
	Expérimentation de dispositifs de nurseries artificielles dans la réserve marine	FNFC	●	
	Stratégie d'intervention foncière du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres	Etat/Ets publics	●	
	SRCE (MO Région) et étude du réseau écologique dans le cadre du SCOT (Trames verte et bleue)	Etat/Ets publics	●	
	Prise de l'arrêté de protection de biotope de la pointe de Beauduc	FNFC	●	
	Plans locaux d'action (restauration ou conservation pour des espèces en danger critique d'extinction)	FNFC	○	↑
	Plans nationaux d'action (restauration ou conservation pour des espèces en danger critique d'extinction)	Etat/Ets publics	●	
	Stratégie de lutte contre les espèces envahissantes	FNFC	○	⌚
Art5 - Permettre les activités contribuant au maintien et à la valorisation du patrimoine biologique du territoire	Animation, coordination, promotion des structures d'élevage extensif par le Parc	FNFC	○	↑
	Cellule de réflexion de gestion de la transmission et de l'accessibilité du foncier agricole en Camargue (Chambre d'agriculture, SAFER, Région, Parc)	FNFC	○	↑
	Animation pour la création de structures collectives type coopérative d'utilisation de matériel agricole	Chambre agriculture	○	↑
	Formation des éleveurs pour l'optimisation des techniques d'élevage, au regard des objectifs de biodiversité	Chambre agriculture	●	
	Accompagnement des stud book et herd books du cheval camargue et des races bovines sauvages (Suivi généalogique des races menacées)	FNFC	○	↑
	Courses de sélection des taureaux reproducteurs de raço di biou	FNFC	○	↑
	Convention cadre entre le Parc et la Fédération départementale de chasse	FNFC	○	⌚
	Conventions de gestion avec les sociétés de chasses pour permettre le pâturage	FNFC	○	↑
	Création d'un label « telline de Camargue »	FNFC	○	✗
	Suivi local du plan de gestion anguille	FNFC	○	↩
	Plans de gestion halieutique pour les principales espèces pêchées (poulpe, daurade, loup, telline, sole, joels, crevette grise, ..)	FNFC	○	↩
	Chartes des bonnes pratiques de pêches (telline, loisirs, étangs, mer)	Etat/Ets publics	●	
	Evaluation de la faisabilité de création de nouveaux ateliers de transformation des produits pêchés	Chambre commerce & industrie	○	↩

○ non réalisé    ○ partiellement    ● en totalité    terminé    ⌚ programmé    ↑ à poursuivre    ✗ abandonné    ↩ à transférer



● Quels résultats obtenus au regard de la charte ?



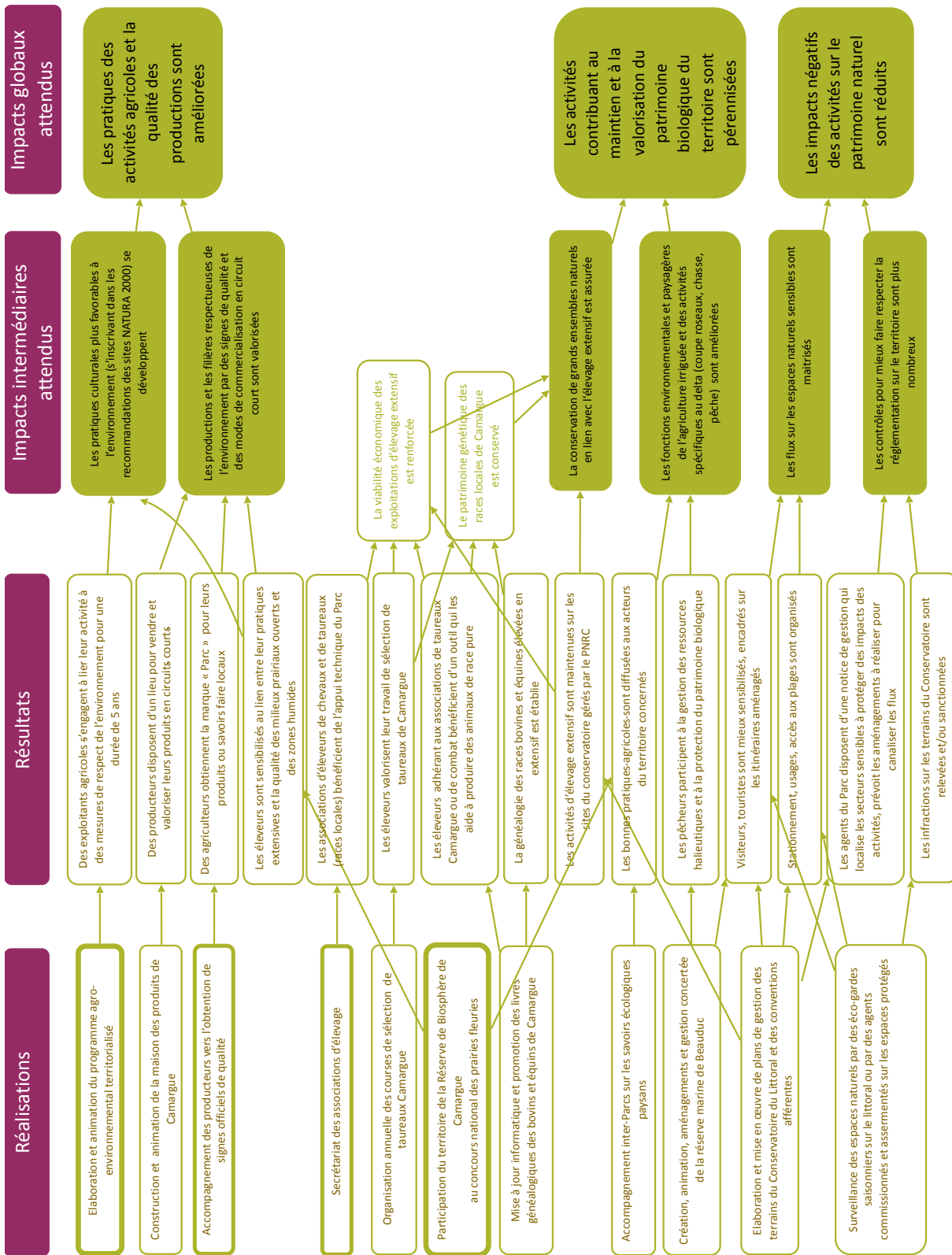
# Bilan détaillé par ambition de la charte

## ● Actions clefs : où en est-on ? Que reste-t-il à faire collectivement ?

Article concerné	Intitulé de l'action clef	Maîtrise d'ouvrage	Etat d'avancement	Perspectives
A16 - Améliorer les pratiques des activités agricoles et la qualité des productions	Distribution annuelle d'arbres pour réimplantation de haies le long des parcelles agricoles	FNFC	○	↑
	Animation des sites Natura 2000 pour le site Camargue (zone marine) et pour le site Grand Rhône	FNFC	○	↑
	Programmes intégrés pour la conservation d'espèces et habitats à forte valeur patrimoniale : Mise en œuvre des programmes LIFE+	FNFC	○	↑
	Elaboration d'un plan de sensibilisation et de communication sur la connaissance des enjeux /espèces et habitats listés dans le document d'objectifs avec l'ONCFS et la Tour du Valat	FNFC	○	↑
	Elaboration de cahiers de bonnes pratiques culturelles	FNFC	●	
	Suivi de l'évolution de la biodiversité en lien avec les pratiques agricoles (stratégie nationale biodiversité, trames verte et bleue)	Etat/Ets publics	○	↑
	Recherches et expérimentation de pratiques culturelles favorables à l'environnement (désherbage mécanique, nouveaux itinéraires agronomiques, ...) avec acteurs concernés	Chambre agriculture	○	⌚
	Mise en œuvre de la marque « Parc naturel régional de Camargue »	FNFC	○	↑
	Accompagnement pour le développement de nouveaux modes de commercialisation en circuit court	FNFC	●	
	Structuration de filières courtes de transformation et de commercialisation de produits agricoles et de la mer sur le territoire du parc naturel régional	FNFC	○	↑
A17 - Engager le territoire et ses acteurs dans un tourisme durable	Evaluation des retombées de la CETD et des acteurs touristiques engagés dans la démarche CETD	FNFC	○	↑
	Aménagement des sites d'accueil du parc pour permettre l'accueil des personnes à mobilité réduite et pour s'inscrire dans une démarche de management environnemental	FNFC	○	↑
	Nouveaux aménagements d'itinéraires de randonnée équestre, pédestre et cycliste	FNFC	○	↑
	Mise en œuvre de la charte signalétique	FNFC	○	↑
A18 - Réduire les impacts négatifs des activités sur le patrimoine naturel	Mise en œuvre de la réglementation sur la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels	Communes ou EPCI	●	
	Organisation du stationnement, des accès aux plages	Communes ou EPCI	●	
	Mise en place d'éco-gardes pour sensibiliser les usagers au respect de la réglementation en matière d'environnement et veiller à son application	FNFC	○	↑

○ non réalisé    ○ partiellement    ● en totalité    terminé    ⌚ programmé    ↑ à poursuivre    ✖ abandonné    ↗ à transférer

## ● Quels résultats obtenus au regard de la charte ?



# Bilan détaillé par ambition de la charte

## Ambition 3 « renforcer la solidarité territoriale, la cohésion sociale et d'améliorer le cadre de vie »

« L'identité paysagère du territoire, le patrimoine bâti, les traditions vivantes, la conscience des risques naturels participent à la construction d'un cadre de vie, voulu ou subi. L'ambition est de dynamiser l'action et l'animation du bien culturel collectif hérité, mais également à construire, dans une approche participative des acteurs.

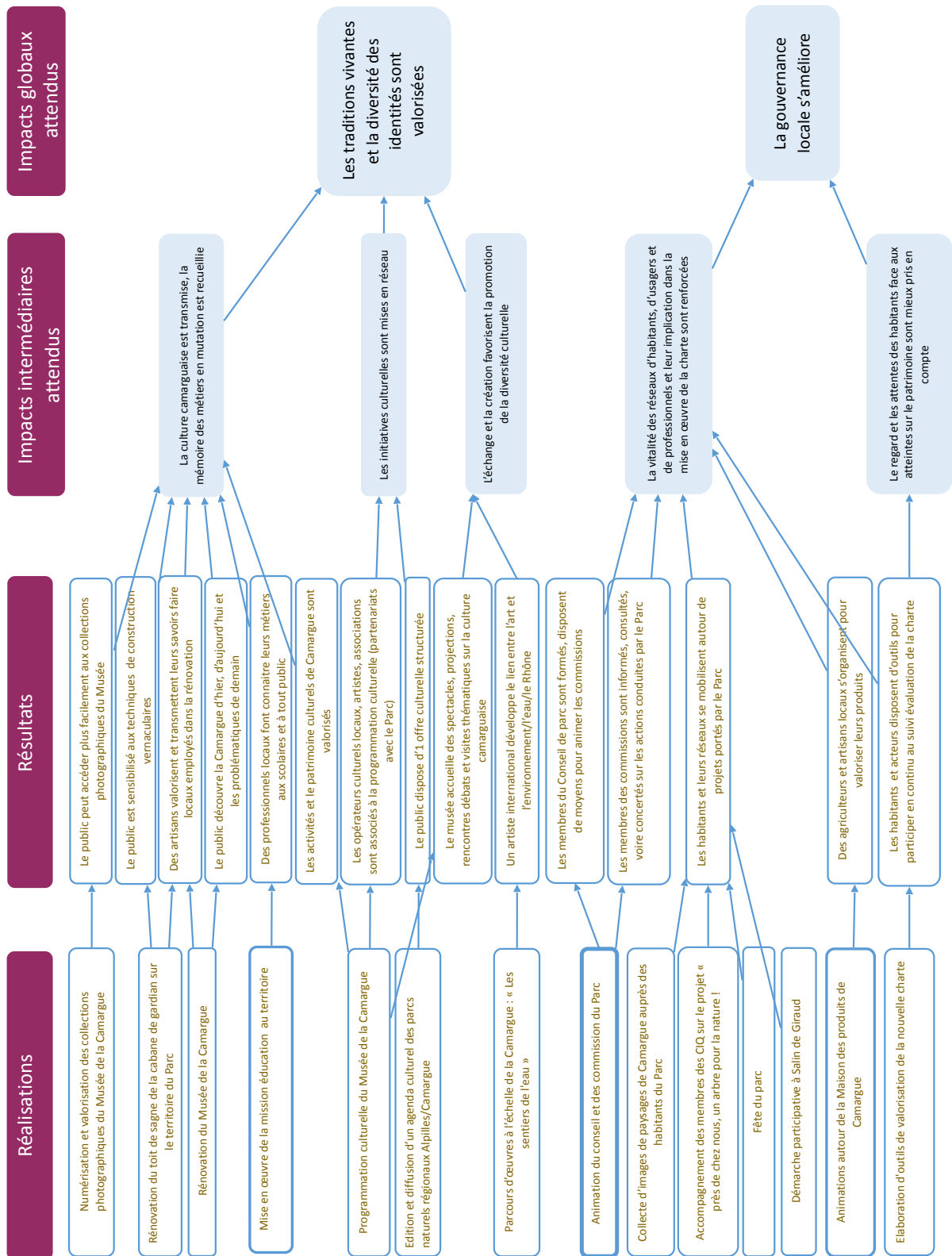
Il s'agit de faire vivre ou revivre les identités culturelles porteuses de cohésion sociale et créatrices de liens « nature-culture », « nature-cadre de vie », « cadre de vie/ culture ».

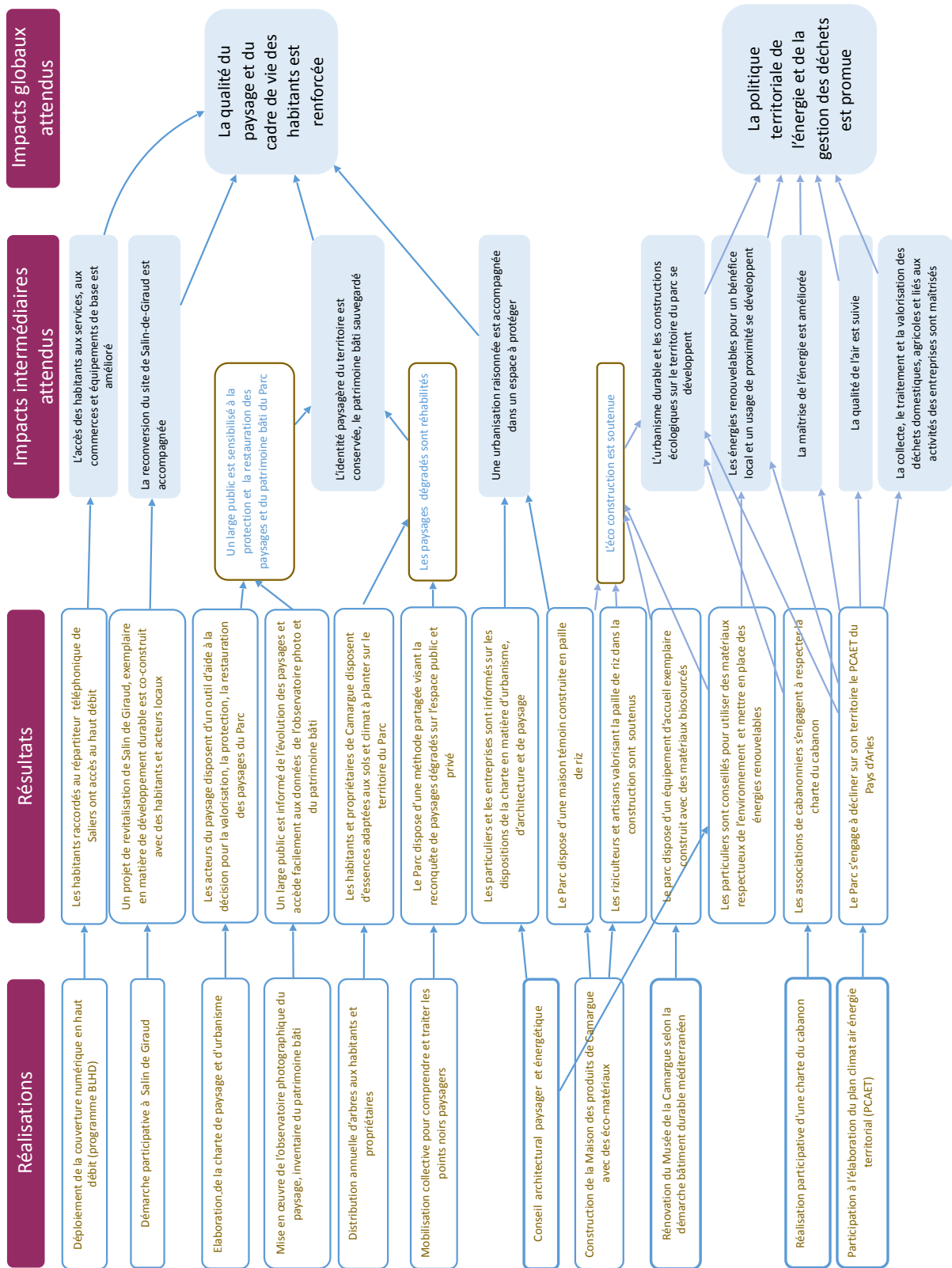
### ● Actions clefs : où en est-on ? Que reste-t-il à faire collectivement ?

Article concerné	Intitulé de l'action clef	Maitrise d'ouvrage	Etat d'avancement	Perspectives
Art9 - Valoriser les traditions vivantes et la diversité des identités par la création et l'échange	Collecte et recherche ethnologique sur les métiers spécifiques en mutation rapide (saiculture, pêche) et sur la mémoire d'équipements ou de pratiques sociales	FNFC	○	↑
	Collecte du patrimoine matériel et immatériel du territoire	FNFC	○	↑
	Réalisation d'équipements culturels pour restituer aux publics ces collectes et la recherche	FNFC	○	↑
	Mise en oeuvre du projet scientifique et culturel du musée de la Camargue	FNFC	○	↑
	Soutien à la formation culturelle (élèves des écoles taurines, lycées professionnels) pour l'apprentissage des métiers traditionnels	FNFC	○	↔
	Constitution d'un réseau d'opérateurs culturels, institutionnels, artistes et associations animateurs du territoire	FNFC	●	
	Mise en synergie des manifestations culturelles en lien avec le territoire (festival des suds, rencontres de la photographie d'Aries, fêtes, fête des gardians, festo vierginco)	FNFC	○	↑
	Programmation annuelle d'actions culturelles et éducatives et réalisation d'outils de sensibilisation à la culture locale et au lien nature/culture	FNFC	○	↑
Art10 - Améliorer la gouvernance locale	Actualisation (et évaluation) tous les 4 ans de la stratégie de communication du Parc en direction des habitants et des acteurs locaux	FNFC	○	⊕
	Expérimentation de nouveaux modes de participation des habitants à la vie du territoire	FNFC	○	↑
	Formation des membres du Conseil de Parc au rôle d'ambassadeur du Parc	FNFC	○	↑
	Enquêtes de satisfaction auprès des membres du Conseil de Parc et des habitants à mi parcours et à la fin de la charte	FNFC	○	⊕
	Production annuelle d'un diagnostic des demandes et problèmes exprimés par les habitants	FNFC	○	⊕
Art11 - Renforcer la qualité du cadre de vie des habitants	Expérimentations de solutions alternatives compensant l'éloignement relatif des services de base	FNFC	○	↔
	Suivi de la mise en oeuvre du plan stratégique de déplacement à l'échelle du territoire	FNFC	○	✗
	Etudes d'acceptabilité et de faisabilité d'un pont pour le franchissement du Grand Rhône entre Sain-de-Giraud et Port-Saint-Louis-du-Rhône	Département 13	○	
	Etudes d'itinéraires de déplacements doux sur les routes départementales	Département 13	?	?
	Charte paysagère	FNFC	●	
	Inventaire du patrimoine bâti sur l'ensemble du territoire	FNFC	○	↑
	Charte signalétique pour harmoniser les dispositifs d'affichage	FNFC	●	
	Projets de protection et de valorisation du patrimoine bâti remarquable (ZPPAUP, inscription au titre des monuments historiques...)	Etat/Ets publics	?	?
	Des opérations pilotes en matière d'urbanisme (architecture adaptée au risque d'inondation, éco-hameau, éco-quartier...)	Communes ou EPCI	○	↑
Article 12 - Promouvoir une politique territoriale de l'énergie et de la gestion des déchets	1- Etat des lieux puis stratégie territoriale énergétique (réactualisation régulière) 2- bilan carbone du territoire	FNFC	○	↔
	Programme de management environnemental de type ISO 14001 du siège du Parc puis généralisation de la démarche à l'ensemble du territoire	FNFC	○	↑
	Finalisation du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés à l'échelle du territoire	Département 13	?	?
	Création de nouvelles déchetteries de proximité pour les particuliers et les professionnels	Communes ou EPCI	○	↑
	Système de collecte des produits phytosanitaires non utilisés	Chambre agriculture	○	↑

○ non réalisé    ○ partiellement    ● en totalité    terminé    ⊕ programmé    ↑ à poursuivre    ✗ abandonné    ↔ à transférer

## ● Quels résultats obtenus au regard de la charte ?





# Bilan détaillé par ambition de la charte

## Ambition 4 « partager la connaissance en ouvrant le delta aux coopérations méditerranéennes »

« Espace d'interface entre les eaux continentales et la mer, étape de migrations des oiseaux, la Camargue ne saurait vivre repliée, même si elle connaît des réflexes insulaires. L'ambition de la nouvelle charte est d'impulser une dynamique d'ouverture aux territoires voisins du delta du Rhône, et vers des territoires méditerranéens ou plus lointains qui partagent un destin de grande zone humide. Cette ouverture doit promouvoir les spécificités de la Camargue, et stimuler sa force d'innovation dans la confrontation internationale.

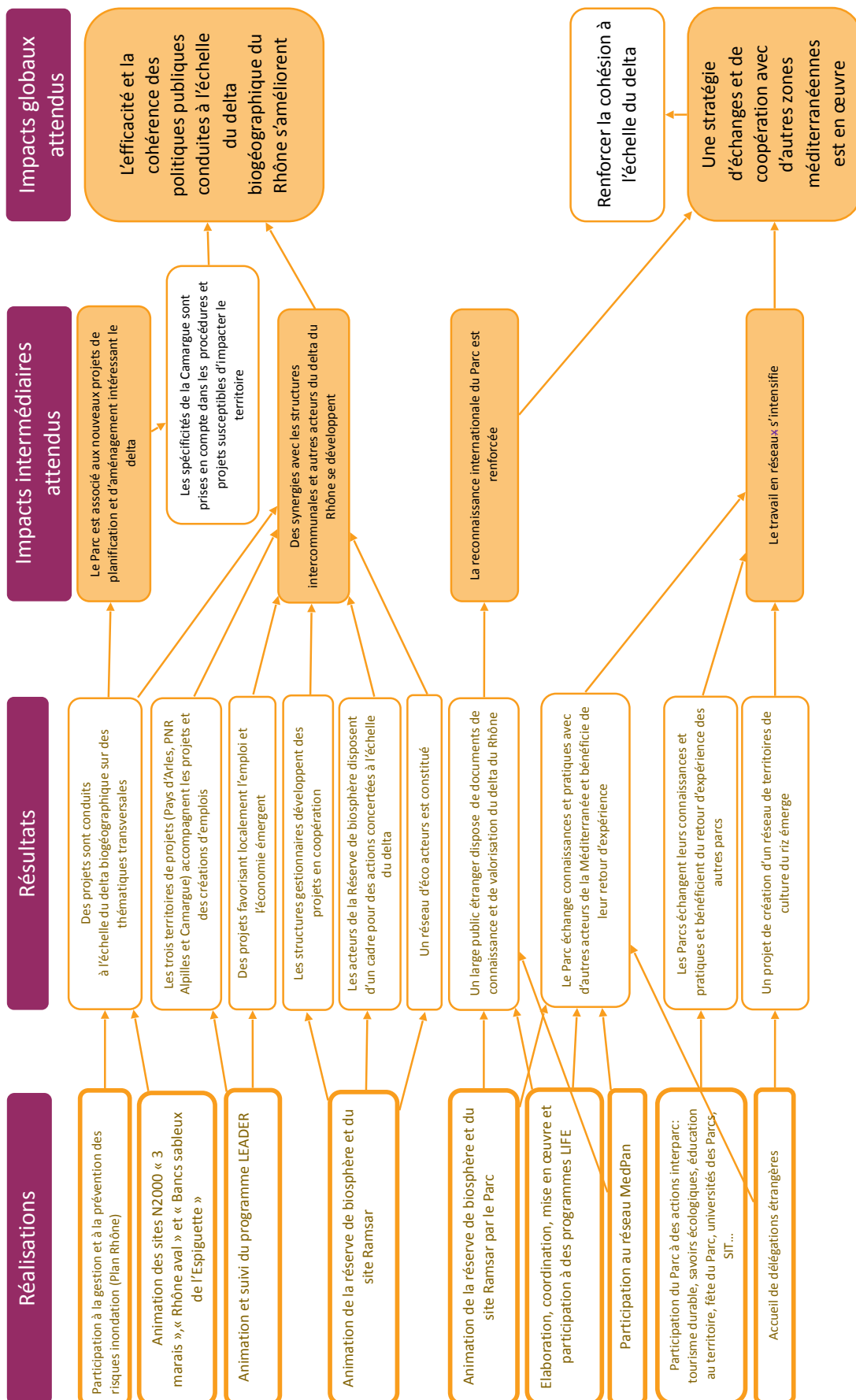
La recherche, l'expérimentation, l'exemplarité des actions doivent contribuer à faire de la Camargue un « territoire expert », une référence en matière d'adaptation au changement climatique, de gestion des risques, de gouvernance et de gestion participative. »

### ● Actions clefs : où en est-on ? Que reste-t-il à faire collectivement ?

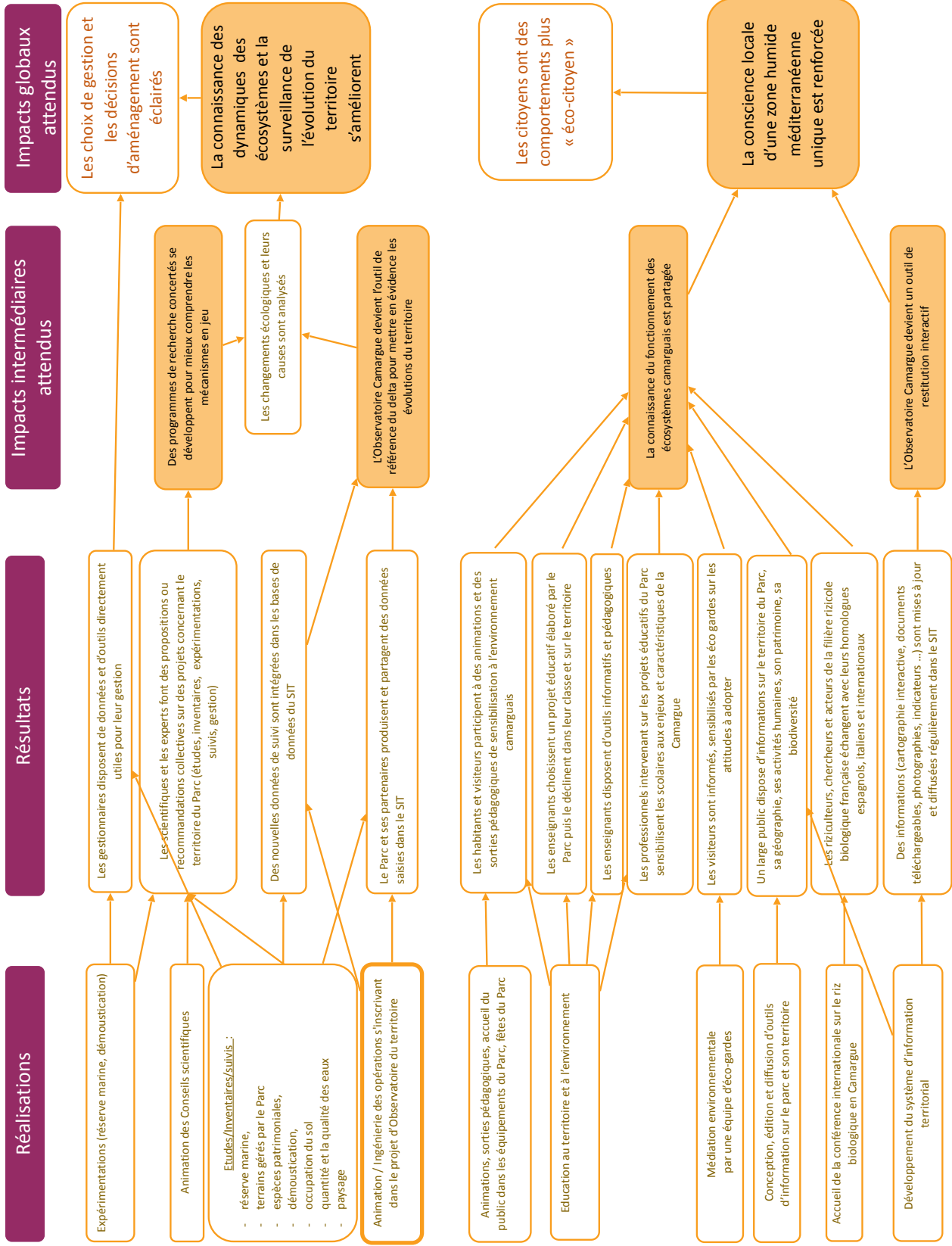
Article concerné	Intitulé de l'action clef	Maîtrise d'ouvrage	Etat d'avancement	Perspectives
Article 13 - Améliorer la connaissance des dynamiques, des écosystèmes et la surveillance de l'évolution du territoire	Inventaires sur les espèces végétales protégées, sur certains compartiments de la faune mal connus	FNFC	●	↑
	Approche prospective des évolutions du territoire	FNFC	○	⊕
	Programmes de recherche concertés avec les gestionnaires d'espaces naturels protégés du delta	FNFC	●	↑
	Programme de surveillance du territoire et suivi d'indicateurs défini à partir des travaux du Conseil scientifique de la Réserve de biosphère dans le cadre de l'Observatoire Camargue	FNFC	●	↑
	Suivi de l'occupation du sol tous les 5 ans	FNFC	●	↑
Article 14 - Renforcer la conscience locale d'une zone humide méditerranéenne unique	Actualisation (et évaluation) tous les 4 ans de la stratégie d'information du Parc adaptée aux différents publics	FNFC	○	⊕
	Diagnostic de l'offre éducative sur le territoire puis stratégie éducative	FNFC	●	↑
	Structuration d'un réseau territorial d'éducation à l'environnement	FNFC	●	↑
	Evaluation des actions éducatives menées sur le territoire	FNFC	○	⊕
	Tableaux de bord et synthèses descriptives de l'observatoire Camargue	FNFC	●	↑
Article 15 - Améliorer l'efficacité & cohérence des politiques publiques conduites à l'échelle du delta biogéographique du Rhône	Définition des articulations avec les établissements publics de coopération intercommunale et le Pays d'Arles (compétences et niveaux d'intervention) (conventions cadre)	FNFC	●	↩
Article 16 - Décliner une stratégie d'échanges et de coopération avec d'autres zones méditerranéennes	Stratégie d'échange et de coopération avec d'autres zones humides méditerranéennes	FNFC	●	↑
	Mise en œuvre des actions dans le cadre de la coopération décentralisée	FNFC	●	↑

○ non réalisé ● partiellement ● en totalité terminé ⊕ programmé ↑ à poursuivre ✗ abandonné ↩ à transférer

## ● Quels résultats obtenus au regard de la charte ?







## Le Conseil régional

### ◆ Le mot du Président



Le territoire de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur jouit d'un patrimoine naturel, culturel et paysager remarquable. Nous sommes la région métropolitaine de France la mieux dotée en espèces animales et végétales, nombre d'entre elles étant endémiques. Ce patrimoine

exceptionnel est cependant fragile du fait de la forte attractivité de notre territoire. C'est pour le préserver et le valoriser, tout en maintenant au mieux l'extraordinaire biodiversité et les activités humaines de notre territoire, que l'Etat, sur proposition de la Région, a d'ores et déjà labellisé sept Parcs naturels régionaux compris en totalité ou partiellement sur notre territoire.

Les Parcs sont, de par la loi, l'une des compétences fortes des Régions en matière d'aménagement du territoire et d'environnement. Ils mènent des actions exemplaires et innovantes sur leurs territoires grâce à une ingénierie de haute qualité et à un fort soutien régional. L'expertise des Parcs leur permet de dynamiser leur territoire dans des domaines aussi variés que l'aménagement du territoire, l'économie (agriculture, tourisme, artisanat), la biodiversité, la culture, la sensibilisation à l'environnement, les énergies renouvelables, etc.

Le Parc naturel régional de Camargue est le plus ancien de notre Région. Ses très nombreuses actions reposent sur la qualité des paysages, de l'environnement et des activités socioéconomiques. Depuis sa création en 1970, le Parc s'attache à les préserver, les développer, les valoriser. La Région a toujours été présente à ses côtés pour permettre à ses habitants de mieux vivre dans ce territoire.

La Région considère le Parc naturel régional de Camargue comme un partenaire fort pour agir ensemble au service de ce formidable et emblématique territoire régional, au service des femmes et des hommes qui y habitent, de celles et ceux qui le découvrent et partagent cette même passion de la Camargue. Le travail de suivi et de bilan ici proposé illustre parfaitement la capacité du Parc de Camargue à l'innovation et l'exemplarité.

**Renaud Muselier**

Président de la Région  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

### ● La Région soutient les actions du Parc, en cohérence avec les stratégies régionales

La Région apporte son soutien aux actions menées par le Parc et ses partenaires pour la mise en œuvre de la Charte, par une participation financière ou un appui technique. Parmi les projets développés grâce à l'appui régional, on peut citer la création du cantonnement de pêche de Beauduc, le projet de coopération avec la Doñana (Espagne) et le Gediz (Turquie), le soutien aux partenaires du Parc (Tour du Valat, Marais du Vigueirat, Réserve de Camargue) pour l'accueil du public, etc.

La Région dispose de compétences importantes en matière de planification, qu'il s'agisse d'aménagement du territoire, de développement économique ou de biodiversité. Le Parc est un partenaire privilégié pour la construction et la déclinaison locale des documents de planification et la mise en œuvre des programmes opérationnels associés.

Citons le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), visant à créer une trame verte et bleue afin d'enrayer la perte de biodiversité, préserver et remettre en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines. Il est complété par la Stratégie Globale pour la Biodiversité. Celle-ci définit des objectifs pour faire émerger un nouveau modèle de développement dans lequel la biodiversité soit mieux connue, préservée et valorisée.

En partenariat avec la Région, le Parc s'est saisi de différents programmes opérationnels qu'il porte ou pour lesquels il est partenaire : groupe d'action locale LEADER, contrat régional d'équilibre territorial (CRET), projets européens (LIFE Mc Salt, Life Chiro Med etc.).

La Région s'implique aussi dans la mise en œuvre des ambitions de la Charte via sa participation active aux instances de gouvernance (Comités de Pilotage, Comités techniques) et les Interparcs, mis en place sur les différentes thématiques traitées : Education à l'Environnement, Tourisme, Energie, Système d'Information Territorial, Communication, etc...



Schéma régional de cohérence écologique  
de Provence-Alpes-Côte d'Azur

**DECLARATION ENVIRONNEMENTALE**

Au titre de l'article L.122-10 du code de l'environnement



Ripisylve de Tourtoulouen. Crédit photo : Opus Species/PNRC

Le delta du Rhône au cœur de la politique de l'eau de la Région

### Ambition 1 : Gérer le complexe deltaïque en intégrant les enjeux du changement climatique.

La Région s'est fortement mobilisée dans le cadre du contrat de Delta. Elle a développé au fil des années une politique d'intervention dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques favorisant des démarches de type « contrat de milieux ». Ces programmes permettent à la Région et ses partenaires de conjuguer leurs efforts pour une politique de gestion de l'eau globale et concertée. Il s'agit d'un des quatre grands axes stratégiques de la Charte du Parc, dont le contrat de delta, porté par le Parc, est l'outil de mise en œuvre.

Le Contrat de delta Camargue comportait à la signature un total de 52 actions qui représentent un montant global de près de 21 M€ et se décompose en 2 phases de 3 ans. La Région s'est engagée financièrement sur la première phase en juin 2012, pour un montant de 2,1 M€ sur un total d'actions prévues de 14,6 M€.

À la fin de la phase 1 (septembre 2016), 1,4 M€ ont été engagés par la Région, sur les 2,1 M€ prévus. Ce différentiel est dû au fait que certains maîtres d'ouvrage n'ont pas déposé de demandes de subvention.

### ● La Région soutient l'expérimentation et l'innovation

#### Article 4.3.2 : Coordonner et encadrer l'application de mesures visant à réduire la nuisance liée aux moustiques

Afin d'illustrer le rôle et l'action de la Région, il peut être cité l'évolution en cours des pratiques de démoustication. En 2012, les travaux du centre de recherche de la Tour du Valat démontraient que la démoustication au BTI, nuisait aux espèces d'insectes non piqueurs, maillons essentiels de la chaîne alimentaire, et engendrait donc un effet négatif important sur l'environnement, sans pour autant diminuer significativement la gêne ressentie.



Dispositif BAMS. Crédit photo : Qista

Une nouvelle stratégie a été mise en place par la Région. Le soutien au suivi scientifique s'est poursuivi (48 000 € de financement de la Région pour la période 2013-2016) et un programme expérimental a été soutenu (87 500 € entre 2015 et 2016). Celui-ci repose sur la mise en place d'une barrière anti-moustique (BAM, développée par une entreprise locale) faite de pièges à CO2. Ce dispositif cible spécifiquement les moustiques adultes et les résultats obtenus sont très positifs à tous points de vue.

Cette initiative suscite un vif intérêt au-delà du contexte camarguais, permettant ainsi le développement de cette entreprise. Protection de l'environnement, protection des habitants et développement économique peuvent donc être étroitement liés.

### ◆ Perspectives

#### ● Une nouvelle feuille de route régionale pour les Parcs

Le contexte environnemental, socioéconomique et politique évolue très rapidement : le changement climatique, les atteintes à la biodiversité, la réduction des finances publiques modifient les enjeux du développement et appellent à des adaptations majeures.



Crédit photo : Marjorie Mercier @PNRC

L'application d'une feuille de route repositionnant le partenariat entre la Région et les Parcs commencera par le lancement de la réforme des statuts des Parcs naturels régionaux, dès l'automne 2017. L'un des objectifs consiste à obtenir un meilleur équilibre des voix au sein du Syndicat Mixte de gestion des Parcs, entre d'une part Région et Départements et d'autre part, communes et EPCI.

La Région, grâce à cette feuille de route, renforce le rôle des Parcs dans différents domaines, notamment la transition écologique et énergétique, y compris au-delà de leur territoire. Cette disposition concernera prioritairement la mise en œuvre du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) avec lequel les Chartes de Parcs devront être mises en conformité lors de leur révision.

La Région appelle les Parcs à poursuivre leurs actions d'animation territoriale et d'innovation en matière d'agriculture, de tourisme durable, d'éducation à l'environnement, de biodiversité et de transition énergétique. Pour cela, le travail en Interparc et la mutualisation actuellement à l'étude constitueront des outils précieux.

#### ● Quels défis en Camargue ?

La riziculture et l'élevage extensifs, emblèmes de la Camargue, assurent un rôle primordial dans le maintien des écosystèmes. Face aux difficultés rencontrées actuellement, la Région encourage le Parc à poursuivre et à amplifier son travail dans ces domaines.

Pour donner encore plus de sens à ses actions, une extension du périmètre du Parc pourrait être étudiée vers la Camargue gardoise, et ainsi unifier la Camargue biogéographique. Un travail en commun pourrait être initié pour poser les jalons d'une future charte, en lien avec la Région Occitanie et les Départements du Gard et de l'Hérault.

L'ouverture, sans extension territoriale, se fera aussi vers Aix-Marseille Provence, puisqu'une partie du Parc se situe sur le territoire de la nouvelle métropole. Une réflexion est à engager pour associer les compétences du Parc à cette nouvelle structure, notamment en matière de gestion de l'eau.

La Région sera aux côtés du Parc de Camargue pour faire face à ces défis d'ordre régional ; interrégional, national, voire international.

## État - Services et établissements publics

### ◆ Le mot du sous-préfet



De nombreux services et établissements publics de l'Etat sont engagés aux côtés des PNR et des collectivités signataires des chartes pour contribuer à leur mise en œuvre. En Camargue, depuis

2011, l'action de l'Etat a permis, sous diverses formes, d'atteindre ou d'accompagner la réalisation d'objectifs fixés par la charte. La sous-préfecture d'Arles, ainsi que des services déconcentrés comme la DDTM et la DREAL PACA, assurent au quotidien un accompagnement technique et administratif du parc et de ses partenaires dans de nombreux domaines, allant de la protection de l'environnement, des paysages, des aides agro-environnementales, de l'animation des sites Natura 2000, de l'urbanisation et de l'assainissement, aux risques naturels. Ils participent à la gouvernance de nombreuses instances ou projets, dont le contrat de delta et la commission exécutive de l'eau et exercent, le cas échéant, des contrôles dans leurs domaines respectifs. La DREAL Auvergne-Rhône-Alpes s'implique également, notamment à travers la mise en œuvre du « plan Rhône ». Le Conservatoire du littoral contribue aux objectifs de la charte par ses nouvelles acquisitions de terrain et son soutien technique auprès des gestionnaires. L'agence de l'eau apporte un soutien technique et financier important, sur un territoire où l'eau est au cœur des enjeux et des problématiques. L'office national de la chasse et de la faune sauvage assure son rôle de police de la nature en lien avec le parc et les services déconcentrés et participe aux réflexions sur la gestion des marais dévolus à la chasse.

Chacun est amené, soit à participer au financement et au pilotage, soit à contribuer techniquement à la réalisation d'études scientifiques ou de documents-cadres, et nous tirons un premier bilan encourageant de l'engagement de l'Etat pour ce projet de territoire, qui bénéficie de la qualité de la coopération entre les différents services. Un certain nombre d'objectifs restent à atteindre ou à consolider dans les prochaines années de la charte, de nouveaux partenariats ou liens sont à tisser, des initiatives à encourager.

**Michel Chpilevsky**  
Sous-préfet d'Arles

### ● L'action du Conservatoire du littoral dans les étangs et marais des salins de Camargue

**Article 2.2. Intégrer la dynamique littorale et le risque de submersion marine dans la gestion du territoire**

**Article 4.1. Conserver les espaces naturels remarquables et leurs interconnexions**

Le Conservatoire du littoral est propriétaire d'un site de 6500 ha baptisé « Etangs et Marais des salins de Camargue », cogéré par le Parc naturel régional de Camargue, la Tour du Valat et la Société nationale de protection de la nature. Situé au sud-est de l'étang du Vaccarès, ce vaste ensemble est constitué de milieux naturels terrestres, exploités pour l'élevage de taureaux et de chevaux de race Camargue, ainsi que de milieux lagunaires et dunaires, encore utilisés en 2009 pour la saliculture.

Les avancées successives des lignes de rivage y ont construit de vastes ensembles de cordons dunaires (au total plus de 300 ha), qui ont peu à peu isolé une partie des étangs et des lagunes.

Après avoir réalisé un diagnostic écologique et hydraulique, en lien étroit avec les gestionnaires du site, le Conservatoire a élaboré entre 2012 et 2015 un plan de gestion. Ce dernier vise notamment à créer de nouvelles connexions hydrauliques entre les différentes lagunes ou avec les systèmes hydrauliques alentour. Un objectif prioritaire : le retour à un fonctionnement plus « naturel », en favorisant les échanges hydrologiques spontanés entre la mer, les étangs et le bassin versant. De même que pour l'élaboration du plan de gestion, le Conservatoire a bénéficié du soutien financier de l'Agence de l'eau pour réaliser des travaux de curage et d'aménagements hydrauliques. Ceux-ci ont permis d'enclencher le processus, après quoi la nature « repris ses droits » sur l'ensemble du site, les cheminements de l'eau se redessinant d'instinct.

Les premiers résultats des suivis ont montré un retour de la circulation des poissons et une recolonisation exceptionnelle des sansouïres. Des compléments d'inventaires ont été réalisés en vue d'améliorer la connaissance de ce site immense.

La nouvelle vocation du site s'accompagne nécessairement d'une évolution dans la relation entre les hommes et leur littoral. La recherche d'une meilleure maîtrise des usages et de la circulation sur les plages de Beauduc en est un exemple, tout comme le projet de valorisation et d'ouverture au public d'autres parties du site.



Phare et lagunes de Beauduc. Crédit photo : Opus Species/PNRC



Plage de Piémanson. Crédit photo : DDTM SMEE

## ● L'action coordonnée des services de l'État sur Beauduc et Piémanson

### Article 4.1. Conserver les espaces naturels remarquables et leurs interconnexions

### Article 7.3. Répartir la fréquentation dans l'espace et dans le temps

La pointe sableuse de Beauduc est l'une des dernières zones littorales à la fois naturelles et en accrétion. On y compte une quinzaine d'habitats naturels d'intérêt communautaire, dont les steppes salées et les lagunes côtières, ainsi qu'une grande variété d'espèces végétales et animales patrimoniales. Offrant de grands espaces sauvages empreints de liberté, elle est aussi soumise à une forte fréquentation humaine et animée par de nombreuses activités professionnelles ou de loisir.

Pour conjuguer la fragilité, les forts enjeux de conservation du site et les usages, une zone de protection de biotope a été définie, au moyen de 4 arrêtés signés entre 2013 et 2015. Techniquement porté par le PNR, ce dispositif global portant sur 443 ha répartis entre le DPM et la zone terrestre, a nécessité l'appui des services de la DREAL, assurant la coordination, de la préfecture, de la préfecture maritime, du ministère de l'Écologie et de la commune d'Arles. Il traduit concrètement l'une des priorités d'action de l'État pour l'espace maritime au droit du littoral du parc.

Le premier arrêté, signé par le préfet des Bouches-du-Rhône en 2013, réglemente la partie terrestre du site et vise 28 espèces protégées animales et végétales. Le second, signé par la ministre de l'écologie en 2015, complète le premier sur la partie marine. Puis un arrêté du préfet maritime de Méditerranée réglemente depuis 2015 la navigation, le mouillage et la plongée sous-marine. Enfin un arrêté pris par le Maire d'Arles en 2014 réglemente les activités de baignade et engins de plages dans la bande littorale des 300 mètres.

A ces mesures s'ajoutent des actions de communication et de surveillance en période estivale par les gardes du littoral, contrôlant aussi le cantonnement de pêche du Golfe de Beauduc. La brigade de gendarmerie de Salin de Giraud ou une brigade mobile affectée à Beauduc sont aussi mobilisées en tant que de besoin.

Le sous-préfet d'Arles préside chaque année le comité de gestion de la zone de protection de biotope, qui réunit des représentants des acteurs et usagers du site et permet d'échanger, de tirer bilans et perspectives

Sur la plage de Piémanson, la fréquentation touristique non maîtrisée du DPM, le camping sauvage, la circulation motorisée et leurs incidences directes sur les milieux naturels (problématiques de sécurité et salubrité publique, pollutions diverses, dégradation du cordon dunaire) ont amené le préfet à signer en 2016 un arrêté créant une zone de régulation des usages du site. Ainsi, un aménagement spécifique a-t-il pu être réalisé, avec l'implantation de près de 900 pieux pour contenir, sur près de 5 ha, le stationnement d'une capacité estimée à 1200 véhicules, tout en permettant une libre circulation des eaux en saison hivernale. Le camping est interdit sur la zone et le stationnement



Brèche digue à la mer. Crédit photo : Marc Thibault

est limité en journée. Le bilan de la saison 2017 est satisfaisant.

## ◆ Quelques éléments de perspectives

### ● Extension marine des sites Natura 2000 de Camargue

Les documents d'objectifs (DOCOB) des sites Natura 2000 de Camargue portent uniquement sur les enjeux de conservation identifiés jusqu'à 3 milles nautiques au large. L'extension de ces sites en 2008 engage le parc à étudier les enjeux en présence jusqu'à 12 milles nautiques au large, ainsi que sur l'anse de Carteau (située dans le Golfe de Fos), en conciliant activités humaines (pêche, conchyliculture...) et préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire (herbiers, tortues caouannes, oiseaux marins). La démarche est accompagnée techniquement et financièrement par la DREAL, la DDTM, avec l'appui de la préfecture maritime et de l'Agence française de biodiversité.

### ● Agrainage

Dès 2017 une réflexion entre le parc et la DDTM doit s'engager pour proposer à la fédération départementale des chasseurs une modification du schéma cynégétique en vue de faire évoluer les modalités d'agrainage, que ce soit l'agrainage des sangliers ou ses conséquences sur les espèces avicoles.

### ● Adapter l'architecture et l'aménagement des paysages aux changements climatiques et aux nouveaux risques

Dans le contexte des changements qui affectent le climat et du risque inondation, il convient d'adapter tant que possible les pratiques architecturales et d'aménagement paysager, à la fois par la recherche de nouvelles solutions et par la mise à disposition d'informations sur des opérations ou expériences exemplaires. Cela passera par la mise au point, à l'horizon 2019, d'un support pédagogique coconstruit avec les communes et avec l'appui de l'Architecte des bâtiments de France et du Parc naturel régional de Camargue.

# Partenaires en actions

## Le Conseil départemental

### ◆ Le mot de la Présidente



**Dans les Bouches-du-Rhône, trois communes font partie de cet écrin de verdure et de biodiversité qu'est le Parc naturel régional de Camargue (PNRC). Le Département des Bouches-du-Rhône s'est engagé**

financièrement depuis la création du Parc pour préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel exceptionnel de ce territoire et soutenir son développement économique dans le respect de l'environnement.

A ce titre, je me réjouis que ce bilan montre les avancées et les actions à mener par les différents partenaires. Je note avec satisfaction que les 42 engagements départementaux pris, au sein de la Charte, sont pour beaucoup réalisés ou en cours de programmation.

Dans l'avenir, je veux que l'action du Département auprès du Parc et des communes reste un levier efficace notamment pour l'agriculture, la valorisation des espaces naturels sensibles, l'extension du réseau cyclable.

Cet engagement fort du Département, pour soutenir les différentes initiatives locales, sera maintenu dans les années à venir afin d'amplifier le succès de la charte et du Parc.

**Martine Vassal**

Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône

### ● Améliorer l'accès des habitants aux services

#### Article 11.2.2. Repenser les déplacements en fonction des spécificités de la Camargue

La Véloroute « du Léman à la mer » évoquée dans la Charte du PNRC de 2011 est devenue la « ViaRhôna », itinéraire européen en 2016.

Dans les Bouches-du-Rhône la section entre Arles et Port-Saint-Louis-du-Rhône est réalisée et mise en service.

Il reste désormais à terminer la jonction entre l'entrée de Port-Saint-Louis-du-Rhône et la piste permettant l'accès à la plage Napoléon.



Conseil départemental 13. Christian Rombi ©

### ● Actions patrimoine culturel et lutte contre les inondations

Article 2.2 Intégrer la dynamique littorale et le risque de submersion marine dans la gestion du territoire

Article 2.3 Réduire l'impact du risque d'inondation et protéger les zones à fort enjeu socio-économique

Article 9.1 Transmettre la culture camarguaise et recueillir la mémoire des métiers en mutations

Dans le cadre de ses dispositifs d'aide aux communes, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône apporte son soutien financier à des projets d'investissement réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale.

Ainsi, le Département a alloué des subventions pour la réalisation de diverses opérations correspondant à des engagements de la Charte.

De même, le Conseil départemental a attribué des aides financières pour la rénovation et/ou l'extension de musées (Musée de Camargue, Musée Baroncelli...), afin que le patrimoine de Camargue continue à être reconnu et transmis.



Crédit photo : Julien Faure, PNRC



Musée de la Camargue. Crédit photo : Marjorie Mercier PNRC

## ● Actions agricoles - Renforcer la viabilité économique des exploitations d'élevage extensif

### Article 5.2 Renforcer la viabilité économique des exploitations d'élevage extensif

Occupant près de 85 000 ha classés en Natura 2000, la Camargue se caractérise par une très forte imbrication des espaces cultivés et des espaces naturels. Il est donc essentiel de consolider la viabilité des exploitations d'élevage pour garantir l'équilibre écologique du delta.

L'élevage extensif de taureaux et de chevaux de Camargue, garant du maintien des milieux naturels, est une activité dont l'équilibre économique reste fragile, légitimant le maintien de soutiens publics.

C'est dans ce contexte que le Conseil départemental apporte son soutien aux éleveurs de Camargue à travers un ensemble de mesures d'interventions.



Conseil départemental 13.  
Jean Paul Herbecq ©

## ◆ Perspectives

### ● Volet 1 : répartir la fréquentation dans l'espace et dans le temps

Le Département associera le Parc à l'élaboration du plan départemental des espaces, sites et itinéraires pour les sports de pleine nature et y intégrera les objectifs de la charte du parc ; la CDESI en cours d'installation permettra d'y répondre.

### ● Volet 2 : améliorer l'accès des habitants aux services, aux commerces et aux équipements de base ViaRhôna itinéraire cyclable

Concernant les perspectives, cet itinéraire favorisera la découverte du territoire et du patrimoine de la Camargue et de la Crau grâce à plusieurs connexions envisagées.

Ces pistes cyclables sont actuellement en projet et les travaux sont prévus avant 2020 :

- liaison entre la ViaRhôna et le Musée départemental de l'Arles Antique
- liaison vers le barreau RD35 au sud d'Arles
- liaison entre Istres et les Saintes-Maries-de-la-Mer sur l'itinéraire européen V65
- liaison entre les Saintes-Maries-de-la-Mer et le bac du sauvage
- aménagement du tour nord du Vaccarès le long de la RD37 »

### ● Volet 3 : transmettre la culture camarguaise et recueillir la mémoire des métiers en mutation et apporter son soutien aux actions de reconnaissance et de transmission du patrimoine ;

Le Département contribue fortement à cet engagement, au travers de sa participation financière à la rénovation du patrimoine rural et aux travaux de rénovation du musée de la Camargue. (Rénovation et extension du Musée de la Camargue phase 2. contrat départemental 2016/2019 – PNRC).

## La commune d'Arles

### ◆ Le mot du maire



Le Parc naturel régional de Camargue a souhaité dresser un bilan d'étape de sa charte.

Je félicite la direction, l'équipe et l'ensemble des élus de cet établissement public pour cette initiative qui permet de rendre compte des nombreuses actions engagées et de dresser, jusqu'en 2022, ses missions futures qui garantissent à la fois le développement humain et la

protection d'un territoire d'exception.

Je suis heureux de constater que cette feuille de route comprend un volet « coopération méditerranéenne » qui s'inscrit dans le droit fil de l'Europe de la Méditerranée prônée par Michel Vauzelle.

Aujourd'hui, entre la densité hôtelière à l'ouest du delta et l'industrialisation du bassin de Fos à l'est, la Camargue s'est dotée, grâce au PNRC, d'un modèle de développement durable qui lui permet de mener de front la gestion du patrimoine naturel et culturel, l'aménagement du territoire, la recherche, le développement économique et social tout en étant la porte d'entrée des publics venus découvrir, été comme hiver, un modèle touristique différent.

La Ville d'Arles a toujours été et sera toujours le partenaire fidèle de l'un des plus anciens parcs régionaux, voulu par le général de Gaulle.

J'en veux pour preuve le plan de revitalisation de Salin-de-Giraud, mené collégialement par le Parc, les chambres consulaires et les collectivités.

Le Règlement local sur la publicité et le Plan local d'urbanisme, adoptés en 2017 par les élus arlésiens, ont parfaitement pris en compte la spécificité deltaïque.

De même le conseil municipal, conscient du rôle majeur joué par l'élevage, a-t-il décidé de soutenir l'association nationale des éleveurs de taureaux de combat dans ses missions éditoriales (livre et film) et va émettre officiellement le souhait que soit inscrite la course camarguaise au patrimoine mondial immatériel de l'UNESCO.

Enfin, la Ville d'Arles a exprimé officiellement son soutien à la candidature de la France pour accueillir l'Exposition Universelle de 2025 dont le thème serait « La connaissance à partager, la planète à protéger ». J'ai fait savoir à Jean-Christophe Fromantin, président de ExpoFrance 2025, qu'à ce titre, en lien avec d'autres collectivités, Arles se positionnait pour être « site satellite » et accueillir un ou plusieurs débats décentralisés autour des espaces protégés du delta de la Camargue dont la Tour du Valat, créée par Luc Hoffmann et le Parc naturel régional, sont des acteurs majeurs.

Hervé Schiavetti  
Maire d'Arles

### ● Le Plan local d'urbanisme, outil de préservation des espaces

Article 4. Maintenir l'intégrité et la fonctionnalité des milieux naturels

Article 4.1. Conserver les espaces naturels remarquables et leurs interconnexions

Article 4.1.1 Protéger et contribuer à la gestion des espaces naturels remarquables

Pour mettre en application les engagements pris dans la charte du Parc en faveur de la protection des espaces naturels, la ville d'Arles a édicté, dans son plan local d'urbanisme (PLU) approuvé depuis mars 2017, une règle de gestion des milieux naturels. Cette règle a pour objectif de mettre en œuvre la Trame Verte et Bleue (TVB). La Trame Verte et Bleue, réseau formé de continuités terrestres et aquatiques, contribue à l'amélioration et la conservation des habitats naturels et des espèces.

Dans le PLU d'Arles, l'article 8 du chapitre 4 : dispositions relatives à la protection du patrimoine urbain, architectural, paysager et naturel, impose de préserver et d'enrichir ces réserves de biodiversité que sont les continuités végétales, les espaces naturels et espaces verts, les ripisylves et les zones humides. Ces différents espaces ont été, de plus, référencés et représentés dans le document graphique qui accompagne le PLU.



### ● Gérer les haies pour permettre au territoire d'évoluer sans le dégrader

Article 4. Maintenir l'intégrité et la fonctionnalité des espaces

Article 4.1.2 Restaurer les milieux naturels et les corridors écologiques dégradés

Trouver un juste équilibre entre les différents usages du Parc est l'objectif poursuivi par la Ville d'Arles. Permettre au territoire d'évoluer sans remettre en cause ce qui fait son caractère unique est dans l'intérêt de tous.



Crédit photo : ville d'Arles





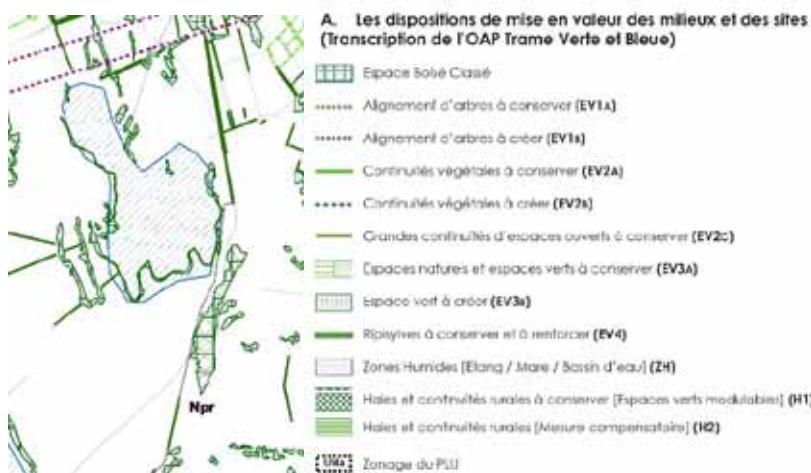
Crédit photo : P. Mercier, ville d'Arles



Crédit photo : D.Bounias, ville d'Arles

Ainsi pour l'élaboration de son premier Plan local d'urbanisme, plus d'une centaine de réunions ont été organisées. Le but est de proposer un outil de gestion règlementaire suffisamment souple pour convenir aux différents partenaires (professionnels, gestionnaires, visiteurs et passionnés de ce territoire) et s'adapter aux évolutions de l'environnement naturel mais aussi du monde agricole. Le meilleur exemple en est la réglementation relative à la gestion des haies de Camargue.

Toutes les haies ont été répertoriées une à une, ce qui permet de différencier les haies structurantes et les haies secondaires. Chaque haie possède désormais un identifiant alphanumérique et figure dans les documents de gestion du service des permis de construire de la commune.



Puis, le Plan local d'urbanisme, via son article 8.6, prévoit qu'il est possible de déplacer les haies structurantes, dans un intérêt strictement agricole, justifications à l'appui. De plus, chaque reconstitution de haie doit être accompagnée d'une augmentation de sa surface, en vertu du principe de compensation. Pour les haies structurantes, la surface demandée doit être doublée par rapport à la surface initiale (compensation à 200%). Pour les haies secondaires, une compensation à 120% est demandée.

Un historique des demandes et des déplacements a été mis en place. L'outil se révèle donc à la fois efficace pour la préservation des corridors de biodiversité du Parc mais permet également d'en montrer l'évolution.

## ◆ Perspectives

### ● Agir pour la préservation des paysages

Alors qu'elle lançait la révision de son PLU (Plan local d'urbanisme), la Ville d'Arles a révisé le Règlement local de publicité (RLP). Dans ce document, les territoires non urbanisés, dont le périmètre du Parc, ont fait l'objet d'un zonage spécifique (zone ZP9), ainsi que les villages situés dans le périmètre du Parc

(zone ZP8). Dans la zone des territoires non urbanisés, le RLP interdit « toute publicité ou préenseigne autre dérogatoire ». Dans la zone des villages, le RLP autorise les préenseignes ou publicités liées à l'organisation de manifestations exceptionnelles, à caractère culturel ou



Crédit photo : ville d'Arles

touristique dans les villages. Les publicités relatives à l'activité des associations à but non lucratif sont également autorisées sur les supports prévus à cet effet.

L'objectif de ces dispositions, avec l'homogénéisation de la signalétique dans le Parc, est, conformément à la loi, de préserver les paysages de la « pollution visuelle » et de renforcer ainsi l'attractivité du territoire. Susciter l'admiration permet aussi d'entraîner le respect de ce patrimoine naturel. Les professionnels qui travaillent dans le Parc et qui ont besoin de faire connaître leurs activités ont deux ans pour se mettre en conformité, si nécessaire, avec ces directives.

- Plus de 7200 haies répertoriées
- 510 hectares de surfaces boisées classées répertoriées en plus dans le PLU par rapport au POS

# Partenaires en actions

## La commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône

### ◆ Le mot du maire



En 2011, la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône fait son entrée dans le périmètre du Parc. La même année voyait la mise en place de la charte du Parc. Chaque signataire de ce document a pris l'engagement de

l'appliquer jusqu'en 2022. Qu'il soit question de la protection des espaces naturels, ou encore de la sensibilisation à l'environnement auprès des futures générations, la commune de Port-Saint-Louis s'est elle-même engagée à agir de son côté pour le bien-être de ses habitants. Des projets ont vu le jour comme la station d'épuration, la poursuite de la réalisation de parc éolien, des points de recharge pour voiture électrique ainsi que l'application du zéro phyto, permettant d'améliorer la qualité de vie de nos habitants sur le territoire.

Les engagements pris en signant cette charte touchent principalement nos traditions locales, la protection de nos espaces naturels et notre qualité de vie. C'est pourquoi nous avons notamment choisi d'inclure dans ces engagements l'intégration de nos cabanons et du Plan Communal de Sauvegarde, dans le cadre des risques d'inondations par submersion marine et par crues du Rhône.

Concernant la gestion des espaces naturels, le plan de gestion des marais de Port-Saint-Louis-du-Rhône, valable de 2013 à 2018 et comptant une soixantaine d'actions, a été élaboré en concertation des acteurs locaux et nationaux, en vue de conserver la pratique des activités historiques encore en place. Il lie neuf partenaires dont la ville, le Parc, la Société communale de chasse, les manades Chapelle et Galon, et le SYMCRAU. Enfin, à l'heure du bilan de mi-parcours de cette charte, nous ne pouvons pas ne pas évoquer le Festival de la Camargue et du Delta du Rhône, qui met à l'honneur un partenariat avec un delta, européen ou international à chaque nouvelle édition. Plus qu'un partage de traditions, de coutumes et de connaissance des biodiversités endémiques respectives, ce Festival permet d'étendre la culture camarguaise à des régions deltaïques similaires du globe.

**Martial Alvarez**

Maire de Port-Saint-Louis-du-Rhône  
Conseiller de la Métropole Aix Marseille-  
Provence

### ● Le plan de gestion des 3 marais de Port-Saint-Louis

**Article 4 Maintenir l'intégrité et la fonctionnalité des milieux naturels**

**Article 5 Pérenniser les activités contribuant au maintien et à la valorisation du patrimoine biologique du territoire**

La ville de Port Saint Louis du Rhône est propriétaire de 500ha situés sur la commune d'Arles, les Marais de Bondoux, Retour et Coucou, au sein du site Natura 2000 «Trois Marais», animés par le Parc naturel régional de Camargue. Riche d'une biodiversité rare et endémique, un manque de gestion et de concertation entre tous les usagers sur le site menaçait le milieu. Un plan de gestion, valable de 2013 à 2018 et comptant une 60aine d'actions, a été élaboré en concertation, en vue de conserver la pratique des activités historiques encore en place. Il lie neuf partenaires dont la ville, le Parc, deux manades locales et la Réserve naturelle nationale des coussouls de la Crau.

La commune et le Parc assurent un comité de suivi annuel qui permet d'identifier les priorités, de définir les aides financières et/ou stratégiques possibles. Les objectifs généraux sont de maintenir/améliorer les écosystèmes particuliers de ces marais, tout en maintenant les activités pratiquées sur le site.

La rapidité des mesures de gestion adaptées au milieu a permis de limiter les menaces graves à court terme sur le site et l'adoption efficace de ce plan de gestion par l'ensemble des acteurs concernés, mais aussi la modification de l'arrêté de brûlage des végétaux, intégrant la particularité du site avec un nouveau plan d'écobuage précis, défini en concertation avec l'ensemble des acteurs et la DDTM13.

Après 4 ans d'actions, une étude du fonctionnement hydraulique par la commune, le SYMCRAU et le Parc est en cours et permettra une meilleure connaissance du site pour en améliorer sa gestion par tous les acteurs.



Crédit photo :C.Thibault,  
Mairie de Port-Saint-Louis du Rhône

### ● L'intégration des cabanons au Plan Communal de Sauvegarde

**Article 2 Réintégrer la dynamique deltaïque du Rhône et le risque d'inondation dans l'aménagement du territoire**

Dans le cadre de l'actualisation du Plan Communal de Sauvegarde, les cartographies des cabanons en fonction des secteurs exposés au risque de crue du Rhône et de submersion marine y ont été intégrées. Les coordonnées des cabanoniers y ont été ajoutées, ainsi que celles des référents attribués aux différents emplacements.



Crédit photo : Mairie de Port-Saint-Louis du Rhône



Crédit photo : ONF

- **336 cabanons exposés aux risques d'inondations**
- **265 cabanons exposés aux risques de crue du Rhône et de submersion marine**
- **22 cabanons situés à Piémanson**

La majorité de ces habitations n'est occupée qu'occasionnellement, principalement par des habitants de la commune.

- Concernant le secteur de Piémanson, ce sont les équipes communales de Port Saint Louis qui ont la charge de récupérer les occupants de ces cabanons, au Port Abri du Rhône. Ce détail a été mis en place par souci d'organisation, mais aussi de disposition immédiate de moyens d'évacuation et de rapatriement par le fleuve.
- Forte du souci d'intégrer une gestion dynamique de l'aménagement du territoire à la problématique du risque



Crédit carte : Mairie de Port-Saint-Louis du Rhône

d'inondations, cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'évaluation de la charte du Parc naturel régional de Camargue, en termes de protection des biens et des personnes, mais aussi de sauvegarde de ce patrimoine authentique, local, Port-saint-louisien et camarguais.



Sentier du mazet, panneau didactique. Crédit photo : C. Thibault

## ● Perspectives

Notre travail est loin d'être terminé. Voici quelques mises en perspectives de nos futurs travaux :

### ● La conservation de nos espaces naturels par leur restauration

Dans le cadre de la phase 2 du Contrat de delta Camargue, dans lequel s'inscrit la commune, il est prévu qu'une étude hydraulique et écologique de reconnexion de la lône jouxtant le Bois François soit effectuée courant 2018. Les différents aménagements proposés peuvent aller de la création ou modification de fossés à l'origine des apports pluviaux sur la lône, la reconnexion de celle-ci avec le Rhône en amont de l'Îlon et diverses actions curatives à visée écologique (gestion de la colonisation du site par les jussies et autres espèces envahissantes, gestion des apports sédimentaires rhodaniens, etc.).

### ● Le développement de l'éco-tourisme et la valorisation des produits locaux

Avec la récente actualisation du Sentier de Découverte des Theys du Mazet dans le cadre des Chemins des Parcs, et le développement de l'offre cyclotourisme sur la commune permettant le prolongement des visiteurs empruntant la Via Rhôna, Port-Saint-Louis-du-Rhône a pour but d'officialiser la destination touristique qu'elle représente, mettant ainsi en avant sa proximité avec le Parc Naturel Régional de Camargue, ses productions traditionnelles locales (produits de la mer, viticulture...) et les espaces naturels remarquables comme les Theys du Mazet ou la plage Napoléon.

### ● La conservation de l'identité paysagère Saint-Louisienne par la sauvegarde de son patrimoine bâti

Située à l'exutoire du Rhône, la Maison de l'Embouchure, ancienne bâtisse emblématique de Port-Saint-Louis, constitue un témoin remarquable de la relation entre l'Homme et cette nature sauvage camarguaise. Fort de ce passé et de sa situation, la ville envisage d'utiliser ce patrimoine bâti, le restaurer pour y créer une escale écotouristique dans le prolongement de la Via Rhôna et du Sentier de Découverte des Theys du Mazet, un point de vue sur le territoire de l'Embouchure un lieu de sensibilisation, d'initiation à la protection de cet environnement créé par l'Homme et sur lequel la nature a repris ses droits.

# Partenaires en actions

## La commune des Saintes-Maries-de-la-Mer

### ◆ Le mot du maire



La commune des Saintes-Maries-de-la-Mer, au cœur du Parc naturel régional de Camargue, est sans aucun doute l'un

des territoires les plus riches de France sur le plan paysager, faunistique et floristique, et dont le patrimoine écologique exceptionnel fait partie des plus remarquables d'Europe. Ce territoire, qui fait notre fierté, fait également l'objet de toutes nos attentions. La volonté de notre municipalité est que les Saintes aillent de l'avant, se modernisent en conservant leur authenticité et leur charme.

Si les contraintes qui pèsent sur notre territoire peuvent être considérées par certains comme un handicap, nous pouvons aussi les voir comme un atout : celui d'une obligation qui nous est faite de rechercher l'excellence, pour être dignes du patrimoine qui nous a été confié.

C'est dans ce sens que la commune travaille chaque jour, avec le Parc naturel régional de Camargue, en recherchant les équilibres fondamentaux entre développement économique, préservation de l'environnement et capacité à faire partager notre identité camarguaise.

La commune se doit de répondre aux besoins de multiples demandes et secteurs professionnels, dont les intérêts sont parfois divergents. Au travers des actions communes, nous oeuvrons, avec le Parc naturel régional de Camargue, pour trouver des réponses adaptées, pour que tous puissent bénéficier de ce magnifique territoire, sans créer de déséquilibre au détriment des uns et des autres.

La charte du Parc constitue, à cet égard, un faisceau de lignes directrices pour le Parc, et le forum des habitants du delta.

**Roland Chassain**

Maire des Saintes Maries de la Mer  
Président du Parc naturel régional de Camargue

### ● Sensibilisation des scolaires à leur environnement naturel proche

Article 9.2 mettre en réseau les initiatives culturelles

Article 14.1 Partager la connaissance du fonctionnement des écosystèmes camarguais

La commune des Saintes-Maries-de-la-Mer a toujours considéré que la transmission du savoir aux jeunes générations était un élément fondamental de la compréhension d'une véritable politique environnementale.

Les actions en faveur du public scolaire, la découverte de la faune et de la flore de notre Camargue par les plus jeunes, constituent le meilleur moyen de les associer à la préservation de leur environnement et de leur futur cadre de vie.

Les actions qui ont été menées avec le Parc naturel régional de Camargue ont permis, d'une manière régulière, de souligner toute la richesse, la diversité, mais également la fragilité de nos milieux naturels.



Crédit photo : Mairie des Saintes Maries de la Mer

Les sorties des classes « Nature », sur des sites emblématiques de Camargue, comme le Grand Radeau ou le Mas de la Cure, les opérations de nettoyage des plages, la participation aux manifestations de découverte des métiers liés au cheval et à l'élevage, les actions en faveur du reboisement, sont autant d'atouts pour une réelle prise de conscience des enfants et de leur famille.

Les conseils des techniciens du Parc lors des sorties sur le terrain sont venus conforter ces actions pédagogiques.

### ● Jumelage de la commune avec une commune d'Espagne (Villamanrique de la Condesa) et une commune d'Italie (Grosseto)

Article 3.3 Promouvoir la diversité culturelle par l'échange et la création

Article 15.1 Développer des synergies avec les structures intercommunales et autres acteurs du delta du Rhône

Le rayonnement de la Camargue et de son Parc naturel régional comprend nécessairement le partage de notre expérience, notamment avec les Parcs naturels français et étrangers.



Crédit photo : Mairie des Saintes Maries de la Mer

La Commune et ses représentants participent régulièrement, aux côtés de la direction du Parc naturel régional de Camargue, aux conférences organisées sur les techniques de gestion des milieux naturels afin d'évaluer les pratiques innovantes applicables à la préservation de l'environnement. Le suivi attentif du Plan Rhône, l'observation des méthodes employées en Camargue Gardoise, les suivis Natura 2000, le recueil d'informations auprès des spécialistes d'autres parcs, y compris marins, sont autant d'actions qui ont été partagées et qui contribuent à l'enrichissement de nos connaissances respectives pour des solutions de gestion mieux adaptées à nos territoires.

Cette diversité dans les échanges a permis de tisser des liens profonds avec la commune espagnole de Villamanrique de la Condesa, lien d'autant plus solide que nous partageons une tradition historique d'un pèlerinage dans nos deux villages. Ainsi, au-delà du symbole qu'a constitué l'exploit de rallier l'Andalousie en calèche, au départ de la Camargue, nos deux communes ont échangé des correspondants entre des familles françaises et espagnoles et les deux Parcs ont partagé leur expérience.

La commune des Saintes Maries de la Mer est également jumelée avec la ville de Grosseto, en Italie, avec laquelle elle partage une identité paysagère et des objectifs de gestion communs.

## ● Sauvegarde et valorisation d'un patrimoine bâti représentatif de l'identité camarguaise.

### Articles 11.4 : Conserver l'identité paysagère du territoire et sauvegarder le patrimoine bâti

Les Saintes Maries de la Mer sont la seule commune intégralement située dans le périmètre du Parc naturel régional de Camargue.

A ce titre, la collectivité accorde un soin tout particulier à la préservation de l'identité urbanistique et paysagère du village et du territoire camarguais sur lequel elle s'étend.

La Ville a engagé, de longue date, des travaux très importants pour restaurer les principaux monuments de la cité saintoise : l'église forteresse Notre-Dame de La Mer, le musée Baroncelli, les croix et calvaires qui ponctuent le territoire camarguais et qui sont inscrits dans la mémoire collective des habitants.

La ville a ainsi su préserver le caractère typique de l'urbanisation de la cité balnéaire où les toits des maisons semblent ainsi monter vers l'Eglise, donnant le sentiment aux visiteurs qui arrivent aux Saintes d'une île qui émerge des marais.



Crédit photo : Mairie des Saintes Maries de la Mer



Crédit photo : Mairie des Saintes Maries de la Mer

Les hameaux de la commune ont également bénéficié d'aménagements soignés. Les villages camarguais sont désormais des lieux où il fait bon vivre, îlots de vie dans les vastes étendues naturelles.

## ● Perspectives

### ● Accompagner la maîtrise de l'érosion

Il paraît important de rappeler que le Parc naturel régional de Camargue continue d'intervenir en mer et que son action doit également porter sur la protection de l'ensemble des espaces, habités ou non, qui constituent le littoral camarguais. La Commune entend donc mettre en œuvre et conforter les programmes de lutte contre l'érosion marine avec l'ensemble des partenaires institutionnels et le SYMADREM, outil privilégié dans cette lutte incessante. Un accent tout particulier sera apporté sur la plage Est et sur le secteur du Grand Radeau.

### ● Maintenir un équilibre entre tradition et modernité

La ville s'associe au Parc pour la préservation de nos traditions locales, au travers des manifestations qui soulignent l'originalité du territoire camarguais et les spécificités saintoises. En accueillant les courses de Tau, l'Espace Terroir Camargue avec sa présentation des produits du territoire, en soutenant les associations locales, en valorisant les grandes dates qui soulignent la vie saintoise telle que la Fête Vierginenco, la Ville affirme l'importance du patrimoine culturel de ce territoire. Chaque année, les jeunes générations se les approprient à leur tour pour réaffirmer leur attachement identitaire.

### ● Valoriser son passé pour préparer l'avenir

Le projet de création d'un Espace Muséal et Culturel est inspiré en droite ligne de cette idée force. Ainsi, l'Espace Muséal et Culturel des Saintes mettra en valeur les fouilles archéologiques, les découvertes réalisées au large des Saintes et l'histoire maritime de la Camargue jusqu'à l'époque moderne. La création d'une médiathèque, dotée des outils numériques les plus modernes, fera découvrir aux Saintois et visiteurs la richesse de notre patrimoine tout en leur ouvrant un portail sur le monde. Le village des Saintes, fier de sa culture et de l'exceptionnelle richesse de son patrimoine naturel, fidèle à sa tradition d'hospitalité, se veut aussi une ville connectée et ouverte sur la modernité.

# La communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette

### ◆ Le mot du Président



Force est de constater, que du haut de ses treize années d'existence, la communauté d'agglomération (ACCM) connaît aujourd'hui une montée en puissance inéluctable. Si elle

peine à rentrer dans les esprits de nos concitoyens, il n'en demeure pas moins que sa présence est de plus en plus prégnante dans leur quotidien.

Engagée aux côtés de partenaires tels le Parc naturel régional de Camargue, ACCM sert des ambitions fortes pour rendre son territoire dynamique, solidaire et organisé dans le respect de l'environnement.

A cet effet, les politiques publiques engagées par la communauté d'agglomération placent la transition énergétique et écologique ainsi que le développement durable au cœur des projets. Cette volonté affichée s'inscrit dans les démarches de revitalisations et développement local des villages, dans la gestion et de sécurisation des ressources en eau, dans une politique de transport organisée vers un réseau optimisé et sécurisé et enfin, dans la perspective d'une prévention locale des déchets ménagers et assimilés.

**Claude Vulpian**

Président de la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette

### ● Réduire la pollution des eaux en rénovant les stations d'épuration

#### Article 3.2. Réduire la pollution des eaux

ACCM met en œuvre une politique d'envergure de création des ouvrages nécessaires à la protection de l'environnement en construisant notamment des stations d'épuration aux rendements élevés, adaptées au contexte et au milieu naturel récepteur. L'objectif est que chaque site dispose d'une solution propre adaptée au contexte environnemental et aux exigences de fonctionnement. C'est dans cette logique que la création d'un nouvel ouvrage a été engagée par ACCM pour la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer au sein d'un espace naturel sensible à proximité immédiate du cordon littoral.



Station d'épuration des Saintes Maries de la Mer. Crédit photo : ACCM

Les eaux de la ville étaient historiquement traitées dans une lagune datant de 1979, et les différentes études menées par la ville puis par ACCM ont conclu à la nécessaire reconstruction de la station d'épuration existante. La station

d'épuration connaissait en effet de nombreuses non-conformités par rapport aux concentrations maximales de l'effluent traité.

L'ouvrage en cours de construction permet de répondre au contexte environnemental sensible du territoire communal. Avec une filière de type boues activées, la superficie des bassins est réduite grâce à des surfaces d'échange plus grandes entre bactéries et pollution. Comptant deux bassins distincts, un bassin permanent et un bassin supplémentaire lors des surcharges estivales, l'ouvrage répond également aux exigences particulières de fortes variations de charges saisonnières.

L'aboutissement des travaux et l'entrée en fonction de la nouvelle station sont prévus pour la fin de l'année 2017.

### ● Améliorer l'accessibilité des points d'arrêt du réseau de transport de l'agglomération ENVA

#### Article 11.2. Améliorer l'accès des habitants aux services, aux commerces et aux équipements de base

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, impose que les services de transports collectifs soient accessibles aux personnes handicapées ou à mobilité réduite.



Crédit photo : David Lazin, PNRC



Salin de Giraud. Crédit photo : Opus Species/PNRC

ACCM mène une politique volontariste d'aménagement des points d'arrêt du réseau de transport de l'agglo ENVIA, se traduisant par l'adoption d'un schéma directeur d'accessibilité (SDA) en 2010 et d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) qui fixent les orientations et déterminent les travaux de mise en accessibilité à effectuer et le recrutement d'un technicien dont la mission principale est le suivi et la mise en œuvre du schéma directeur d'accessibilité.

A ce jour, en sus des réalisations du conseil départemental sur les lignes interurbaines, ce sont 8 points d'arrêt qui ont été rendus accessibles par ACCM en Camargue qui ont également permis leur sécurisation :

- 3 arrêts aux Saintes-Maries-de-la-Mer,
- 1 arrêt à Albaron,
- 2 arrêts à Salin-de-Giraud,
- 2 arrêts au Sambuc.

## ● Soutenir l'offre de services et de commerces du village de Salin-de-Giraud

### Article 11.3. Accompagner la reconversion du site de Salin-de-Giraud par un projet de développement exemplaire

ACCM accompagne les projets de développement local issus des démarches de revitalisation des villages de Camargue. A Salin-de-Giraud, ACCM est partenaire de la démarche initiée par le Parc naturel régional de Camargue visant à aider le tissu commercial et touristique du village dans la transition économique rendue nécessaire par l'évolution économique de la plage de Piémanson et la dévitalisation progressive de cette partie de la Camargue.

Cela se traduit par :

- une participation au suivi de l'étude de revitalisation du village de Salin-de-Giraud et de valorisation des espaces naturels de l'Est de la Camargue afin de définir des actions à moyen et long terme visant à pallier aux difficultés économiques existantes dans le village.
- Participation au groupe de travail opérationnel contribuant à la définition et réalisation d'actions à court terme pour accompagner les commerces et services du village (plan de communication à grande échelle, documents touristiques et commerciaux, mise en place d'évènements festifs, etc.).
- Participation technique au groupe de travail piloté par la mairie pour aider à très court terme financièrement les commerces particulièrement impactés par la restriction d'accès à la plage de Piémanson (chute du CA de 40 à 70%).
- Participation financière pour l'opération soirée du Goût et de l'artisanat.

C'est dans cette perspective d'actions coordonnées avec les partenaires qu'ACCM a également mis en place un semi-covering pour communiquer sur la nouvelle image de pleine nature de la plage sur le véhicule de la ligne agglo 10 du réseau Enviva qui relie Arles à Salin-de-Giraud, et qui permet de desservir la plage de Piémanson en période d'été.



Saintes-Maries-de-la-Mer. Crédit photo : Opus Species/PNRC

## ● Perspectives

ACCM renforce son action en faveur de l'environnement et du développement durable, avec la rédaction d'un programme local de prévention de traitement des déchets ménagers et assimilés. Ce programme va dans un 1er temps permettre d'identifier l'ensemble des acteurs concernés, les catégories et quantité de déchets ménagers et assimilés, les mesures à mettre en œuvre dans le cadre d'une prévention et l'impact en l'absence de mesures nouvelles. L'objectif ciblé étant la réduction des déchets ménagers et assimilés. Il sera également établi un calendrier prévisionnel opérationnel ainsi qu'une évaluation de la mise œuvre du programme sur la base d'indicateurs techniques et financiers.



Crédit photo : Julien Faure, PNRC

## Métropole Aix-Marseille-Provence-T.Istres Ouest Provence

### ◆ Le mot du Président



Dans le cadre de la procédure de révision de la charte du Parc Naturel Régional de Camargue pour la période 2011-2022, il a été proposé à la commune de Port Saint Louis du Rhône et donc au SAN Ouest Provence d'intégrer le Parc Naturel Régional après avoir approuvé le nouveau projet de charte par délibération

du 12 mars 2010. Cela a représenté un élargissement du périmètre du parc englobant une partie du territoire de Port Saint Louis du Rhône et entraîne une adhésion de la collectivité territoriale au Syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional de Camargue qui gère et anime les activités du parc.

Cet engagement qui s'inscrit en complément des actions menées par la commune, répond aux préoccupations environnementales et de préservation du patrimoine naturel portées par le SAN, désormais Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence, qui a intégré la Métropole Aix-Marseille-Provence au 1er janvier 2016. Très engagé dans la mise en œuvre du pan climat, les premières initiatives répondant aux ambitions plus spécifiques de la charte permettent d'améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques et de réduire les impacts négatifs des activités humaines sur le patrimoine naturel. Elles sont complétées par un soutien aux projets d'aménagements urbains et des espaces naturels en collaboration avec le Parc Naturel Régional de Camargue. Ces actions, qui visent à améliorer l'information et la sensibilisation des publics à l'environnement tout en contribuant à la mise en valeur du territoire, seront en outre complémentaires de celles de la future extension du Contrat de Baie Métropolitain, qui prendra désormais en compte le Golfe de Fos.

**François Bernardinil**

Maire d'Istres

Président Conseil de territoire-Istres

Ouest Provence

Vice-Président Métropole Aix Marseille

Provence

### ● La maison de l'Embouchure du Rhône

#### Article 11.4 Conserver l'identité paysagère du Territoire et sauvegarder le patrimoine Bâti

L'environnement littoral de Port-Saint-Louis-du-Rhône est caractérisé par un ensemble de plages naturelles et de cordons dunaires, tout particulièrement situés près de l'embouchure du Rhône. Ce territoire est également bordé de nombreux autres espaces naturels qui illustrent les paysages de Camargue et de l'exutoire du grand Rhône. Afin de concilier la fréquentation touristique et la préservation de ces milieux remarquables, de nombreuses actions de réhabilitation et d'écotourisme ont été initiées. Elles visent à préserver ces écosystèmes sensibles d'une fréquentation inappropriée par la mise en place d'itinéraires de découverte, d'animations nature et de sentiers de randonnées balisés.

Entre la commune et l'embouchure du Grand-Rhône, une ancienne maison de chasse datant du siècle dernier témoigne du passé de l'occupation du territoire des Theys ainsi que de la relation entre les Hommes et la nature dans ce territoire d'estuaire unique. La « Maison de l'embouchure » représente un site privilégié pour accueillir et partir à la découverte de ce territoire particulier.

La commune souhaite, en collaboration avec la Métropole, le Conservatoire du littoral et le PNRC, initier un projet de valorisation du site « Maison de l'embouchure » qui offre au bout de la « Via Rhôna » piste cyclable Genève-Méditerranée, une entrée privilégiée vers un espace illustrant la faune, la flore et la diversité des milieux humides de la Camargue et de l'embouchure du Rhône. Un territoire où se font face mer et fleuve, nature et zones urbaines et économiques, tout en préservant son environnement.

Port-Saint-Louis-du-Rhône offre la dernière étape fluviale sur le Rhône avant l'entrée en



Maison de l'embouchure. Crédit photo : C. Thibault

- Sensibiliser le public en donnant à voir et à connaître un territoire unique par ses caractéristiques environnementales et historiques.
- Proposer un site attractif valorisant ce patrimoine naturel, humain et fluvial qui enrichit l'attractivité de Port St Louis du Rhône.
- Proposer des découvertes complémentaires au développement des activités tournées vers la mer, la Camargue et le fleuve, avec des animations Nature, balades, itinéraires de découvertes, rencontres et expositions in situ (en lien avec le PNRC).
- Organiser et aménager la gestion et la régulation de la fréquentation de la zone.
- Créer un signal aux limites Ouest de la Métropole, représentant un site majeur et singulier de l'embouchure du Grand-Rhône entre Camargue et grandes activités portuaires.

Le projet a pour but d'aménager et de valoriser les espaces naturels et le bâti, qui constituent le site de « la maison de l'embouchure » dans le périmètre du Parc naturel régional de Camargue. Il se définit en cohérence avec les objectifs de la Charte du Parc. L'aménagement adapté des abords pour l'accueil des publics, de la signalétique et des accès conduisant à la « Maison de l'embouchure » permettra une organisation appropriée de la fréquentation écotouristique du site.

La découverte de ce site permettra de mieux connaître l'évolution géomorphologique de l'embouchure et l'histoire des liens que les hommes ont entretenus avec ce territoire. Ces aménagements permettront de recevoir la fréquentation de visiteurs individuels (randonneurs, cyclistes, voitures) comme l'accueil de groupes. Ils seront à l'échelle des différents modes de transports utilisés, limitant l'impact environnemental sur ce site protégé.

Rhône avant l'entrée en Méditerranée. Elle se doit, pour devenir attractive, de mettre en valeur ses atouts de patrimoine naturel et de patrimoine historique et économique tout en préservant son environnement.

Ce projet a pour objectifs de :





They de Roustan. Crédit photo : Opus Species/PNRC

Le programme d'aménagement sera proposé en deux étapes :

- Une première étape sera orientée vers les aménagements extérieurs.
- Une deuxième étape sera dédiée aux aménagements intérieurs, de la bâtisse.

## ● Interface Ville Port et Mazet

### Article 11.1 Accompagner une urbanisation raisonnée dans un espace à protéger

Le territoire de Port Saint Louis du Rhône est très marqué par les contraintes naturelles et les enjeux du territoire que constituent la préservation de son patrimoine naturel, la maîtrise de son développement économique, l'amélioration et l'organisation de son renouvellement urbain.

Deux études importantes ont été engagées pour mieux définir la vocation de ces zones.

La zone naturelle d'interface entre la ville et Distriport de 400 ha qui représente un espace stratégique en mutation.

Cette zone a été inscrite comme un périmètre associé au Parc Naturel Régional de Camargue lors de l'établissement du dernier document de la Charte du Parc (2011). Elle doit prendre en compte les prescriptions du PPRI classé en aléa moyen et constituer un espace tampon entre la ville et les grandes zones d'activités portuaires.

La Métropole Aix-Marseille Provence/ Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence, le Grand Port Maritime de Marseille et la commune se sont associés pour mener cette réflexion d'aménagement vitale pour le devenir de ces espaces. Le PNRC a été sollicité pour apporter son expertise concernant la gestion des espaces naturels concernés.

La mise en valeur du territoire sud de la ville qui fait l'interface entre les zones urbaines et les zones naturelles du Parc Naturel Régional de Camargue, impose la mise en place d'une approche nouvelle voire innovante pour articuler ces différents espaces.

Cette démarche est conduite sous la maîtrise d'ouvrage de la Métropole Aix-Marseille Provence /Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence. Elle associe la commune et l'expertise du Parc Naturel Régional de Camargue.

La rédaction d'un Plan de Gestion des Espaces Naturels (PGEN) de la presqu'île du Mazet, permettra d'évaluer la démarche d'évitement et de réduction des impacts environnementaux du programme d'aménagement à venir.

L'élaboration d'une stratégie appropriée définira, les compensations sur les espaces naturels du Pôle Nautisme, Mer et Développement pour l'optimisation des usages.

Ce plan permettra de bâtir un plan d'action articulé en 3 phases :

1. La validation du périmètre du Plan de gestion : évaluation de la démarche d'évitement et de réduction des impacts environnementaux et définition des besoins en compensation pour l'aménagement du Pôle Nautisme, Mer et Développement
2. La rédaction d'une note technique sur la stratégie « éviter, réduire, compenser ». La valeur compensatoire du PGEN pourra être développée sur plusieurs niveaux :
  - Mesures de protection foncière règlementaires (PLU, APPB ou autre)
  - Mesures de gestion
  - Mesures de restauration
3. La présentation et la concertation autour du projet de Plan de Gestion des Espaces Naturels seront menées avec l'ensemble des acteurs concernés et tout particulièrement avec la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur

Un plan d'action, et un budget prévisionnel détaillé sera proposé. Après validation par le comité de pilotage, une analyse juridique définira les possibilités de créer des « actifs-biodiversité » par la mise en œuvre anticipée des mesures compensatoires.



They du Mazet. Crédit photo : O.T. de Port Saint Louis du Rhône

Elle sera présentée et validée par les services instructeurs de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les modifications nécessaires seront prises en compte pour mieux répondre aux attentes des partenaires, des usagers et des populations.

## ● La création d'une station d'épuration sur la commune

### Article 3.2 Mettre en œuvre et gérer les nouveaux équipements de traitement et de transfert des eaux usées

Dans le cadre du suivi et de l'amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques, la commune de Port-Saint-Louis s'est vue dotée en 2010, d'une station d'épuration. Cette démarche intercommunale s'inscrit dans la continuité du suivi de la Charte du Parc Naturel Régional de Camargue.

Les traitements des eaux grises et noires confondues sont exclusivement biologiques, par passage sur lits bactériens,



Crédit photo : C. Thibault

puis par polymérisation cationique, une injection de sels minéraux dégradant et précipitant la matière en suspension, qui est ensuite transformée en boues. Celles-ci sont utilisées comme fertilisant organique agricole.

Les eaux rejetées dans

le Rhône subissent des contrôles qualitatifs stricts (turbidité, taux de matières en suspension...), effectués par la SEERC, gestionnaire de l'installation, par un laboratoire mandaté par SUEZ, et par l'ONEMA.

- Surdimensionnement à 24000 EH
- Traitements en continu 24h/24h
- Débit moyen de 1400m<sup>3</sup>/ jour
- Financement de la SEERC 65%

## La Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône

### ◆ Le mot du président



Qu'il s'agisse de la culture du riz, des céréales, des légumes primeurs ou du vin, qu'il s'agisse d'élevage de taureau de Camargue, d'élevage équin ou d'élevage ovin, l'agriculture et l'élevage jouent un rôle essentiel dans la valorisation et la gestion des espaces naturels camarguais

et notamment dans la gestion de l'eau du delta.

Les agriculteurs et éleveurs de Camargue apportent volontiers cette contribution à la gestion collective du territoire à la condition que leur activité puisse demeurer rentable et économiquement viable.

C'est dans ce sens-là que la Chambre d'agriculture souhaite continuer à travailler avec le Parc, en préservant les équilibres entre rentabilité économique, respect de l'environnement et valorisation du territoire camarguais.

C'est également une des lignes directrices de la charte du Parc de Camargue à travers la prise en compte des activités agricoles et pastorales.

Si les entreprises agricoles ne sont pas viables, l'agriculture disparaîtra peu à peu, entraînant avec elle l'ensemble des aménités positives qu'elle produit en Camargue.

C'est la raison pour laquelle, nous devons, dans les actions menées avec le Parc de Camargue et l'ensemble des partenaires, ne jamais oublier d'intégrer dans notre analyse les contraintes économiques auxquelles sont confrontés nos exploitants au quotidien.

La posture de la Chambre d'agriculture comme celle du Parc doit être proactive, doit aller aux devants des besoins des agriculteurs et éleveurs. La pratique du conseil auprès des exploitants agricoles en Camargue permet de mobiliser les producteurs dans le cadre d'actions collectives qui concernent aussi bien la valorisation des produits en circuit court que la diffusion des pratiques alternatives aux traitements chimiques.

**Claude Rossignol**

Président de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône

### ● Conseil en urbanisme et développement

#### Article 5.2 Renforcer la viabilité économique des exploitations d'élevage extensif

La Chambre d'agriculture a conseillé les agriculteurs et éleveurs de Camargue en urbanisme et en développement en complémentarité avec l'équipe technique du Parc.

Il s'agissait en premier lieu d'aider les jeunes agriculteurs à trouver du foncier auprès de la SAFER, compatible avec la réalisation de leur projet, d'un point de vue technique (qualité des sols, exposition, possibilité d'irriguer et/ou de drainer, accessibilité) mais également d'un point de vue réglementaire. La Chambre d'agriculture s'est appuyée sur les services de la DDTM pour déterminer dans quelle mesure le projet était envisageable sur les terrains à la vente en fonction des règles édictées par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune support et en fonction des prescriptions du Plan de Prévention des Risques Inondations PPRI). Les conseils de la DDTM ont permis dans la majorité des cas de trouver une solution en jouant sur l'implantation des bâtiments ou sur l'adjonction d'une parcelle proche moins soumise aux aléas.

La Chambre d'agriculture a conseillé également les agriculteurs et éleveurs en exercice lorsqu'ils souhaitaient développer leur entreprise via l'édification de bâtiments.



Crédit photo : fotofolia

Ce conseil réglementaire a été complété par les techniciens du Parc avec une approche paysagère sur l'insertion des bâtiments dans l'environnement et sur les aménagements paysagers des abords de la ferme.

### ● Réduction des pollutions en Camargue

#### Article 3.2. Réduire la pollution des eaux

Dans le cadre du contrat de delta, la Chambre d'agriculture et la profession agricole se sont engagées à mettre en œuvre des moyens permettant de réduire les risques de pollutions liés à l'usage des produits phytosanitaires sur le territoire camarguais. Le périmètre d'action de la Chambre d'agriculture s'est concentré sur les bassins du Fumemorte et du Japon, où les enjeux de pollutions sur l'environnement étaient les plus forts. La culture du riz était particulièrement visée. L'alternance des périodes de vidanges et remplissages des terres en eau et le recours aux herbicides à ce moment-là, a conduit à ce que les produits phytosanitaires circulent entre les différents compartiments écologiques de la Camargue.

Les périodes de dégradation des produits au sein des parcelles traitées n'étaient pas suffisamment longues pour limiter les externalités négatives liées à leur usage.



Crédit photo : Marjorie Mercier@PNRC



Maison de la transhumance. Crédit photo : CA

Pour répondre à ces enjeux, la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône a embauché un animateur depuis mars 2016, afin d'apporter un conseil individuel et collectif à la mise en œuvre de pratiques respectueuses de l'environnement. Dans un souci de cohérence d'accompagnement des exploitations vers une agriculture durable, la réflexion globale a été définie autour d'enjeux plus larges que celui de la réduction des intrants. Les actions définies en collaboration avec les agriculteurs étaient les suivantes :

- Allongements des rotations : une plus grande diversité de culture
- Développement du semis à sec enfoui
- Substitution de la lutte chimique par la lutte mécanique
- Ajustement et modulation des traitements aux risques parcellaires
- Développement des couverts végétaux inter-culture

En parallèle, la mise en lien des différents acteurs de la profession agricole, des centres et instituts techniques, des organismes de l'aval des filières et du Parc a constitué un enjeu important pour porter les changements attendus par les agriculteurs.

## ● Réduction de la vulnérabilité des exploitations agricoles en Camargue

### Article 2.3. Réduire l'impact du risque d'inondation et protéger les zones à fort enjeu socio-économique

La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône accompagne les exploitations agricoles pour réduire leur vulnérabilité aux inondations du Rhône. Depuis 2010, 54 exploitations ont été diagnostiquées. 40 d'entre elles sont situées sur le territoire du Parc de Camargue et, parmi celles-ci, 4 ont déjà bénéficié de ce dispositif pour réduire leur vulnérabilité. Concrètement, la démarche vise à :

- connaître les points de vulnérabilité en réalisant un diagnostic
- identifier les mesures nécessaires grâce à un appui pour trouver les solutions adaptées
- mettre en place des mesures en obtenant des aides financières pour les exploitations volontaires.

Ce dispositif permet aux exploitations de **bénéficier de subventions pour la mise en place de ces mesures** : étagères ou plateformes métalliques, surélévation des planchers des bâtiments, mise en sécurité du matériel sensible (rehausse de tableau électrique et de moteurs, de la cuve à fioul) ..., pouvant atteindre **80% du montant des investissements éligibles**. Des mesures telles que des zones de repli collectives, hors d'eau et aménagées pour sécuriser le matériel roulant ou le cheptel, peuvent également être envisagées.

Avec d'autres Chambres d'agriculture du Rhône aval et grâce au soutien de la DREAL de bassin et aux financements de l'Union européenne (fonds européen de développement régional), de l'État, du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la Compagnie nationale du Rhône, nous conduisons cette action dans le cadre du Plan Rhône. Ce projet est cofinancé par l'Union européenne



Crédit photo : CA



## ● Perspectives

Les efforts devront porter sur trois volets :

### ● Le volet développement technique – recherche

Le développement technique est fondamental pour l'ensemble des filières en Camargue dans un terroir qui présente des spécificités : milieux humides et salins, climat doux et tempéré, qualité des sols hétérogènes avec des secteurs très fertiles. Le développement technique concerne les sélections variétales, les itinéraires techniques, la lutte contre les ravageurs et les maladies et notamment dans ce domaine, la recherche et la diffusion de pratiques alternatives aux traitements chimiques. Des partenariats entre le Parc naturel régional de Camargue, la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône et les organismes de développement et de recherche sont à conforter.

### ● Le volet foncier

Même si le Parc de Camargue n'a pas la compétence en matière d'intervention foncière, il peut aux côtés de la Chambre d'agriculture, argumenter en faveur de la mise en place d'une politique foncière agricole locale. L'élaboration des PLU d'Arles et des Saintes-Maries-de-la-Mer va dans le sens de la préservation des terres agricoles. La mise en place d'une politique foncière agricole locale sur la base d'un conventionnement avec la SAFER permettrait d'une part de freiner le phénomène de mitage agricole (Convention d'intervention foncière) et d'autre part de favoriser la reprise des friches par les agriculteurs et éleveurs (Convention d'aménagement rural). La Chambre d'agriculture, doit, aux côtés du Parc, continuer à conseiller les agriculteurs dans leur acquisition de terres et dans leurs projets de développement.

### ● Le volet valorisation des produits

Les filières s'appuient toutes sur l'image de la Camargue, qu'il s'agisse de production de fruits et légumes primeurs (pommes, carottes, pommes de terre, melons), de vin au travers de la marque Parc. La filière rizicole, tournée vers l'expédition, a également besoin d'améliorer sa visibilité auprès des acheteurs. Le développement des actions de promotion est à ce titre indispensable.

# Partenaires en actions

## La Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles

### ◆ Le mot du Président



« Cohérences et innovations ».

De Marseille à l'Occitanie, du Couloir rhodanien à la Mer, le pays d'Arles et sa Camargue sont terres de rencontres. Fort de cet héritage, j'ai souhaité avec l'équipe qui m'accompagne veiller

tout particulièrement aux cohérences entre les secteurs économiques : agriculture, tourisme, culture et industrie. C'est dans ce sens que j'entends, au cours de cette mandature, que s'installe à Arles le Campus intégré : « galaxie au service du territoire et de ses entreprises » qui met en perspective formation professionnelle, accueil d'entreprises, centre d'affaires, l'Etablissement consulaire lui-même.

A cet égard les partenariats sont, bien évidemment, essentiels ; celui que la CCI du Pays d'Arles entretient avec le Parc en est particulièrement caractéristique. Je remercie mon Vice-président délégué au Palais des Congrès et aux manifestations, Didier HONORÉ, de m'y représenter et de son engagement sincère. Le souci de l'environnement y est vécu comme une opportunité de développement ; le caractère ancestral des métiers n'est pas contradictoire avec l'innovation, bien au contraire. Ensemble la CCI du pays d'Arles et le Parc accompagnent les expériences et initiatives de développements durables.

La CCI du Pays d'Arles c'est aussi son Palais des Congrès dont l'activité est en forte progression. A côté des manifestations qui y sont accueillies, ce sont aussi des événements organisés sur l'ensemble du territoire, notamment celui du PNR de Camargue. Citons par exemple : l'édition Provence Prestige Village aux Saintes-Maries-de-la-Mer ou l'organisation d'un tournoi amateur de Esport à Port Saint Louis du Rhône dans le cadre de la Maximus Cup qui aura sa deuxième édition en 2018.

Mise en valeur des savoir-faire artisanaux et création de nouvelles activités, l'ambition de la CCI du pays d'Arles est d'accompagner le développement économique de ce territoire en prenant appui sur l'ADN qui sait associer tradition et modernité, qualité et créativité.

Stéphane Paglia

Président de la CCI du Pays d'Arles,

### ● Contribuer à l'attractivité des commerces

Article 11.2. Améliorer l'accès des habitants aux services, aux commerces et aux équipements de base

Article 11.3. Accompagner la reconversion du site de Salin-de-Giraud par un projet de développement exemplaire

Pour le diagnostic de l'offre commerciale et de service, la CCIPA conduit des études sur les comportements d'achats des ménages.

En partenariat avec la DDTM, et à partir de 2012, la CCIPA a accompagné des commerces implantés sur le territoire du Parc pour se mettre en conformité avec la norme « accessibilité aux personnes à mobilité réduite » : réunions de sensibilisation, visites sur les points de vente, autant d'occasions d'expliquer la législation et d'aider au montage des dossiers de dérogation ou de mise en conformité.

Dans le cadre du FISAC Arles quartiers & villages piloté par l'ACCM, la CCI du Pays d'Arles a été sollicitée pour l'établissement de la demande auprès de l'Etat.

Elle a accompagné les chefs d'entreprise dans les montages des dossiers. Action de revitalisation de l'artisanat et du commerce, il s'agit de favoriser les entreprises locales et la proximité des services qu'elles peuvent rendre. Tout ce qui contribue à la performance des entreprises est éligible : point de vente et équipement professionnel modernisés, vitrine rénovée, sécurité repensée, mise en conformité, local agrandi, e-commerce initié et développé. A Salin-de-Giraud notamment 6 entreprises ont bénéficié du FISAC.

Toutes les entreprises de Salin-de-Giraud ont reçu la visite d'un des membres du Bureau de la CCIPA lors de la Journée Terrain du 8 mars 2016 : obtenant ainsi l'engagement de l'ensemble des partenaires d'agir sur les conséquences économiques de la restriction d'accès à la plage de Piémanson. En septembre 2016 la CCIPA réalise une évaluation de l'impact économique sur les entreprises auprès de l'ensemble des commerçants du village. Avec le pilotage du Parc, elle participe aux actions à court et moyen termes décrites dans les perspectives de ce focus.



Crédit photo : Musée, PNRC

### ● Accompagner les entreprises dans leur démarche RSE



En partenariat avec l'ADEME et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le réseau consulaire régional a développé un programme d'accompagnement des TPE/PME à la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE ou développement durable appliqué aux entreprises).

Le *Parcours Performant et Responsable en PACA* débute par une auto-évaluation en ligne. L'entreprise peut ensuite bénéficier de la visite d'un conseiller pour approfondir l'autodiagnostic et élaborer un plan d'actions des pistes d'amélioration.



Salin de Giraud. Crédit photo : Opus Species/PNRC



Port Saint-Louis, presqu'île du Mazet. Crédit photo : Opus Species/PNRC

L'engagement de l'entreprise est matérialisé par la signature d'une charte. Des experts conseil RSE - jusqu'à 3 journées de prestation prises en charge à 70% par la Région.

Le Parcours fédère une communauté d'entreprises engagées dans la RSE, leur permet d'échanger sur leurs bonnes pratiques et d'être valorisées aux yeux de leurs parties prenantes. Les entreprises les plus investies sont récompensées par des trophées.

Le Parcours, que des entreprises installées sur le territoire du Parc ont suivi, comprend différents outils plus spécialisés qui permettent un accompagnement ciblé, en fonction des besoins recensés peuvent intervenir pour aider le chef d'entreprise dans la mise en œuvre de son plan d'action : possibilité de bénéficier du chéquier.

#### Article 12.1. Améliorer la maîtrise de l'énergie

La CCIPA déploie un programme de Maîtrise de l'Énergie en Entreprise (MEE) qui comprend notamment l'analyse des factures et des consommations, des visites techniques, la sensibilisation du personnel et des préconisations hiérarchisées en termes d'investissements. 2 entreprises ont notamment adhéré.



Crédit photo : PNRC

La CCIPA aide également les entreprises dans la recherche de financements pour l'acquisition d'équipements ayant recours aux énergies renouvelables – 2 entreprises saintoises notamment en ont bénéficié - ou se faire l'intermédiaire des pouvoirs publics au regard d'obligations d'audits énergétiques – fait auprès d'entreprises de Port-Saint-Louis-du-Rhône.

#### Article 12.4. Maîtriser la collecte, le traitement et la valorisation des déchets domestiques, agricoles et liés aux activités des entreprises

En matière d'économie circulaire, la CCIPA déploie un outil de géolocalisation des flux entrants et sortants des entreprises et autres acteurs du territoire. Cette plateforme numérique, Actif, facilite l'émergence de synergies et permet, par exemple, de transformer les déchets d'une entreprise en matière première pour une autre entreprise.

## ● Perspectives

### ● Le Pôle nautisme et mer, développé sur la presqu'île du Mazet

Au regard notamment de l'article 5.4. « Améliorer les fonctions environnementales et paysagères de l'agriculture irriguée et des activités spécifiques au delta », il s'agit d'être véritablement partie prenante dans la mise en place de ce pôle, dont les enjeux, en termes d'aménagement et de développements économiques sur une zone à forte valeur patrimoniale, sont considérables.

### ● L'avenir de Salin-de-Giraud

« Accompagner la reconversion du site de Salin-de-Giraud par un projet de développement exemplaire » (article 11.3) représente un défi caractéristique des potentialités du territoire. En partenariat avec la Ville, l'ACCM, l'Office de Tourisme et le Parc, la CCIPA aide les entreprises au montage des dossiers d'indemnisation et se mobilise pour accroître l'affluence et la visibilité de l'offre commerciale : diffusion de portraits de commerçants, soirées du goût et de l'artisanat initiées cet été 2017.

# La Chambre des Métiers et de l'Artisanat de région Provence-Alpes-Côte d'Azur

### ◆ Le mot de la Présidente



Sur le territoire Camarguais, l'artisanat constitue un maillon essentiel au maintien des services de proximité à la population en particulier sur les hameaux soumis à une forte saisonnalité de l'activité.

En transformant et en utilisant les ressources locales, l'artisanat participe au développement économique et de l'emploi sur la Camargue. Qu'il s'agisse du secteur du bâtiment dans lequel certains professionnels expérimentent des processus d'isolation avec la paille de riz ou du secteur de l'alimentaire dans lequel l'artisan transforme et valorise les produits agricoles de grande qualité (taureau de Camargue, ...), l'artisanat permet à la Camargue de se différencier par l'excellence et l'ancrage identitaire de ses produits.

Le Parc naturel régional est un véritable territoire d'expérimentation et c'est consciente de cela que la Chambre de métiers s'est engagée en signant cette charte pour participer à des actions liant innovation et tradition.

**Monique CASSAR**

Présidente de la Délégation Bouches-du-Rhône de la Chambre de métiers et de l'artisanat PACA



### ● Identification et promotion des savoir-faire en lien avec la culture camarguaise

#### Article 9.1 Transmettre la culture camarguaise et recueillir la mémoire des métiers en mutation

Pour la Chambre de métiers et de l'artisanat, l'identification des savoir-faire et des besoins des artisans passe en premier lieu par un diagnostic individuel et personnalisé avec le chef d'entreprise. Cet audit permet de mieux connaître ses compétences, la spécificité de ses produits, faire émerger ses points forts et les pistes d'amélioration au sein de la structure.

Depuis 2 ans et avec le soutien financier d'ACCM, un développeur territorial de l'artisanat intervient en proximité pour renforcer l'accompagnement et la montée en compétences des entreprises artisanales, notamment sur la filière métiers d'art. Parmi les artisans rencontrés, on retrouve des savoir-faire traditionnels typiquement camarguais : sabrage de rubans, confection de costumes arlésiens, réalisation de toit en chaume, isolation en paille de riz...

Grâce à ces rencontres en entreprise, la Chambre de métiers a délivré la mention métiers d'art à

plus de 20 artisans sur le territoire. Le soutien d'ACCM a permis de donner un coup d'accélérateur au travail d'identification des métiers en lien avec la culture camarguaise. En 2016, 12 nouvelles mentions ont été délivrées aux artisans arlésiens.



Pour promouvoir les savoir-faire locaux auprès du plus grand nombre, et plus spécifiquement les métiers d'art et de bouche, la Chambre de métiers propose chaque année une sélection des meilleures adresses du département à travers la Route des Arts et Gourmandise de Provence. Cette opération grand-public, appuyée par une communication d'envergure, donne de la visibilité aux produits et savoir-faire du territoire.

### ● Réduction des déchets des professionnels et démarche d'économie circulaire

#### Article 12-3 Maîtriser la collecte, le traitement et la valorisation des déchets domestiques, agricoles et liés aux activités des entreprises

Sur le territoire, en partenariat avec le CFA du BTP d'Arles, la CMAR PACA pilote un dispositif visant à faciliter la collecte et l'élimination des déchets de peinture. Les entreprises du Bâtiment génèrent des déchets considérés comme « dangereux » dont ils sont responsables. Pour faciliter la gestion de ces résidus, un partenariat a été mis en place avec des « fournisseurs-relais » qui collectent ces déchets avec des tarifs négociés avantageux.

Véritable maillon de l'économie circulaire, le secteur de la réparation participe à la réduction des déchets et permet de diminuer l'empreinte écologique en agissant contre le gaspillage.

Réparateurs d'ordinateurs, d'appareils électroménagers, d'instruments de musique ; restaurateurs de meubles ; couteliers affûteurs ; réparateurs de



Crédit photo : Lucile Linard, PNRC

cycles ; couturiers ; horlogers, bijoutiers ; ateliers de retouche; selliers ; maroquiniers...On compte plus de 4 000 artisans de la réparation en Provence-Alpes-Côte d'Azur.



Crédit photo : CMAR

17 artisans ont suivi une formation au sein de l'agence d'Arles de la Chambre de métiers pour être labellisé **Répar'acteurs**. Certains d'entre eux participeront en octobre prochain à la fête du Parc de Camargue.

Pour retrouver l'artisan Répar'acteur dont vous avez besoin : lien <http://www.cmar-paca.fr/les-artisans-repar-acteurs-paca>

## ● Monter en compétence et structurer la filière « bâti »

### Article 11.4. Conserver l'identité paysagère du territoire et sauvegarder le patrimoine bâti

On trouve en Camargue une dynamique autour de l'écoconstruction et des savoir-faire pointus, utilisant les ressources locales, mais encore insuffisamment valorisées (utilisation d'isolants tels que la paille et balle de riz, le roseau en toiture...). Les artisans se positionnent sur des marchés porteurs et s'engagent dans des innovations de process et/ou de matériaux. L'efficacité énergétique des bâtiments neufs et des projets de rénovation passe par une meilleure coordination des corps d'état et par la montée en compétences des entreprises par des formations techniques pointues.

Plusieurs initiatives témoignent d'une dynamique engagée par les professionnels. Un collectif de 4 artisans tailleurs de pierre basé à Archéomed s'est formé sur l'isolation en paille de riz.

La Maison des produits de Camargue a servi de lieu d'expérimentations avec une isolation composée de ce matériau. Le soutien à la mise en réseau des professionnels du bâtiment doit se poursuivre avec l'implication des organisations professionnelles et du pôle Industrie Culturelle et Patrimoine (ICP).

Un certain nombre de freins subsistent (normalisation des matériaux, règles de construction) et un travail pédagogique auprès du grand public



Saliers. Crédit photo : Opus Species/PNRC

pourrait être mené pour déconstruire certains préjugés tels que le surcoût du chantier).

## ● Perspectives

### ● Charte de soutien à la proximité : pour aller plus loin

En réponse à la sollicitation de la Chambre de métiers, la Ville d'Arles a signé une Charte de soutien à l'économie de proximité le 15 juin 2017. Cette démarche vise à renforcer le soutien aux artisans locaux. Elle concerne particulièrement la collaboration en matière de transmission/reprise des entreprises, la coordination des réflexions sur un urbanisme durable et maîtrisé, la redynamisation des hameaux villageois...

### ● Valorisation de la filière métiers d'art.

Après l'identification des « pépites » du territoire, la Chambre de métiers souhaite aller plus loin dans la mise en œuvre d'actions de valorisation de la filière métiers d'art. Dans cet objectif, elle a engagé en 2017 en partenariat avec la CA ACCM, une étude d'opportunité permettant de proposer et prioriser une palette d'outils de communication et de promotion répondant aux besoins et attentes des professionnels de cette filière : sur le territoire de Camargue, l'enjeu de désaisonnaliser la fréquentation touristique en proposant du tourisme expérientiel, et des parcours découvertes liant culture, artisanat et design.

### ● Innovation et tradition

La CMAR PACA travaille au développement de ses partenariats locaux pour soutenir la mise en réseau des professionnels et stimuler l'innovation par le biais des outils numériques (imprimantes 3D,...). En effet, l'artisanat sait associer innovation et tradition et les partenariats entre professionnels leur permettent d'imaginer de nouveaux objets, de nouveaux usages. Les visites découvertes de fablab organisées par la Chambre de métiers permettent de sensibiliser les entreprises sur l'utilisation de ces nouvelles technologies dans leur démarche d'innovation (prototypage, petites séries...).

Pour l'artisanat de proximité, on observe également de nouvelles façons de travailler et d'entreprendre : boutiques partagées, boutiques éphémères, services itinérants... La revitalisation des Salins de Giraud et de Mas Thibert pourrait s'appuyer sur la mise en place de ce type d'offre qui vient compléter les services de proximité existants.

- 275 entreprises artisanales sur le Parc naturel régional de Camargue
- 22 artisans mention métiers d'art







Canal du japon. Crédit photo : SMGAS

Le président de l'ASCO, M. Ignace, a mis en place différentes solutions pour réaliser des économies d'eau et, par la même occasion, d'énergie. Pour commencer, l'ASCO a réhabilité la bretelle de Bourgogne et la bretelle de Mondony, deux « raccourcis », qui permettent de limiter d'une part les pertes d'eau lorsque les besoins ne concernent pas l'ensemble des adhérents et d'autre part le temps de réponse pour adapter l'offre à la demande des adhérents en réduisant la longueur des circuits. Conjointement l'ASCO a mis en place des régulateurs ou « seuils » tout le long de son réseau qui lui permettent d'effectuer des retenues d'eau et ainsi de ne plus fonctionner au fil de l'eau. L'ASCO encourage les adhérents à une plus grande concertation pour éviter au maximum le gaspillage sur le territoire.

Ainsi, l'ASCO a réalisé une économie d'énergie de plus de 10%. De plus, le fait de régulariser les niveaux supprime le marnage et préserve ainsi les berges pour une survie durable de l'ASCO.



Triquette. Crédit photo : ASCO Triquette

## ● Favoriser les regroupements sur le territoire

### Article 1.1 Renforcer et pérenniser les instances et les outils de gestion collective de l'eau sur l'ensemble du territoire du parc

L'ASCO des Vidanges de Corrège Camargue Major est parvenue en 2011 à regrouper au sein de son périmètre cinq associations syndicales d'assainissement. En effet, historiquement il existait de nombreuses associations sur le territoire, chacune entretenant une petite partie de canaux et toutes se rejetant dans le réseau que gère l'ASCO de Corrège depuis 1543. Les adhérents de ces associations payaient jusqu'à 4 cotisations annuelles (un rôle ordinaire et un rôle d'exploitation pour Corrège, un rôle ordinaire et un rôle d'exploitation pour l'ASA fille) et avaient du mal à comprendre cette superposition de structures. La dissolution des AS Roubine de la Montlong, Egouts et Fossés de Salières, Mas du Thor, Avergues de Gimeaux et Meyran Praredon dans le périmètre de l'ASCO de Corrège permet une meilleure visibilité, des économies d'échelle et une gestion globale avec un Syndicat unique. Ce regroupement a pour effet une plus grande efficacité sur le



Canal de Rousty. Crédit photo : ASCO Corrège

territoire et permet d'envisager les travaux à l'échelle du territoire et non du « quartier ».

## ● Perspectives

Le Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles accompagne les ASA du territoire depuis 1996 et souhaite continuer à réaliser pour ces structures un appui administratif et technique.

Cependant, l'arrivée de la GEMAPI sur le territoire pourrait conduire le SMGAS à transférer une partie de ses compétences au profit d'un Etablissement Public Territorial de Bassin. Dans tous les cas, il souhaite continuer sa collaboration auprès du Parc naturel régional de Camargue et des autres partenaires du territoire.

C'est pourquoi le SMGAS continuera à soutenir les ASP sur les objectifs suivants :

### ● Favoriser la gestion collective

Les ASP doivent se regrouper pour être plus visibles sur le territoire et avoir une plus grande capacité d'autofinancement pour engager des mutations d'envergure. Il existe actuellement un projet de fusion entre l'ASCO Roubine de la Triquette et l'ASA Canal en relief de la grande Montlong qui devrait se concrétiser fin 2018. D'autres rapprochements seraient souhaitables et sont envisagés par les présidents concernés.

### ● Réduire la pollution des eaux

Bien que les ASP ne soient pas directement responsables de l'état des eaux, elles ne peuvent ignorer la présence de produits phytosanitaires dans les eaux qu'elles transportent et de ce fait doivent s'engager auprès des instances environnementales pour réduire les liaisons entre les zones sensibles et son réseau. Un schéma directeur de l'ASA de Fumemorte dont le seul exutoire est le Vaccarès est très attendu par l'ensemble des acteurs du territoire.

Développer les énergies renouvelables

Le SMGAS a obtenu les financements pour être porteur d'une étude de diagnostic énergétique sur l'ensemble des stations de pompage du territoire (Camargue et Vallée des Baux) et explorer si possible des solutions alternatives à l'énergie électrique. L'étude devrait être lancée en 2018.



Marjorie MERCIER/Parc naturel régional de Camargue

# Bilan du fonctionnement et de l'organisation du Syndicat

## Statuts et gouvernance du Parc

Extraits des statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc, tels qu'annexés à la charte de 2011

Le Parc naturel régional de Camargue a été créé en 1970. Il est géré par un Syndicat mixte ouvert élargi, créé par arrêté préfectoral du 1er décembre 2004. (...)

Le Syndicat mixte de gestion des Associations syndicales du Pays d'Arles est membre du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, en application de l'article 2 de la Loi précitée par dérogation à l'article L57.21-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le rôle majeur de ce Syndicat mixte de gestion est de mettre en œuvre les orientations de la charte constitutive du Parc naturel régional, adoptée par décret n° 2011-177 du 15 février 2011.

L'adhésion et le fonctionnement du Syndicat mixte sont fondés sur une démarche libre et volontaire des collectivités locales et de leurs partenaires. Le comité syndical facilitera, dans le cadre des réglementations en vigueur, les conditions de participation des habitants, des usagers et des professionnels qui en manifesteront le souhait.

Lors du renouvellement de la charte en 2011 les statuts du syndicat de gestion du Parc ont intégré le Syndicat Mixte de gestion des associations syndicales du Pays d'Arles et les trois chambres consulaires afin de répondre au besoin d'associer le secteur économique dans la gouvernance du Parc. Depuis cette date le syndicat est donc considéré comme un Syndicat mixte ouvert élargi.

Le comité syndical est accompagné dans sa décision par différentes instances et notamment un Conseil de Parc qui représente tout le tissu socio-économique du territoire (Socio professionnels, associations, habitants). Ce conseil de Parc est une structure très flexible puisque le nombre de ses membres évolue à la hausse ou à la baisse en fonction de la vitalité des structures qui le composent. A ce jour ce sont 64 structures qui sont membres de ce conseil.

Par délibération du 25 octobre 2011, le Comité syndical a engagé une modification des statuts afin de compléter son article 2 sur les champs de ses compétences. Cette modification statutaire a été approuvée par arrêté préfectoral du 21 juin 2012

Version initiale 2011 de l'article 2C

### C. Maîtrise d'ouvrage

Le Syndicat mixte peut procéder ou faire procéder par ses propres moyens, et dans le respect des compétences de ses membres, à toutes études, animations, informations publications, travaux d'équipements, d'aménagement ou d'entretien, ou toutes actions nécessaires à la réalisation de son objet.

Il peut rechercher des partenariats pour la maîtrise d'ouvrage et la gestion des équipements.

Il peut passer des contrats, des conventions, être mandaté par un ou plusieurs de ses membres pour agir en leur nom et effectuer des opérations qu'elles lui ont concédées, notamment dans le cadre de la délégation de maîtrise d'ouvrage. Il peut se porter candidat au pilotage de programmes d'initiative communautaire.

Le Syndicat mixte pourra passer des conventions avec d'autres partenaires, notamment les communes limitrophes et les établissements publics de coopération intercommunale pour ponctuellement étendre son action suivant ses domaines de compétences et les thèmes développés.

Version modifiée 2012 de l'article 2C

### C. Maîtrise d'ouvrage

Le Syndicat mixte peut procéder ou faire procéder par ses propres moyens, et dans le respect des compétences de ses membres, à toutes études, animations, informations publications, travaux d'équipements, d'aménagement ou d'entretien, ou toutes actions nécessaires à la réalisation de son objet.

Il peut rechercher des partenariats pour la maîtrise d'ouvrage et la gestion des équipements.

Il peut passer des contrats, des conventions, être mandaté par un ou plusieurs de ses membres pour agir en leur nom et effectuer des opérations qu'elles lui ont concédées, notamment dans le cadre de la délégation de maîtrise d'ouvrage. Il peut se porter candidat au pilotage de programmes d'initiative communautaire.

# Bilan du fonctionnement et de l'organisation du Syndicat mixte

Le Syndicat mixte pourra passer des conventions avec d'autres partenaires, notamment les communes limitrophes et les établissements publics de coopération intercommunale pour ponctuellement étendre son action suivant ses domaines de compétences et les thèmes développés.

Le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, dans le cadre des missions que la charte lui confère, oeuvre à l'harmonisation des politiques publiques dans le respect des prérogatives des collectivités et établissements publics qui l'ont approuvée. Il n'a pas vocation à se substituer aux collectivités signataires de la charte qui conservent leurs compétences propres.

Par délibération du 13 décembre 2013, le Comité syndical a engagé une modification des statuts afin de modifier son article 10 sur le montant des participations statutaires. Cette modification statutaire a été approuvée par arrêté préfectoral du 11 février 2013

Version initiale 2012

## A. Les recettes de fonctionnement

Elles comprennent :

3/4 Les contributions statutaires (appelées aussi cotisations) des membres. Les contributions annuelles, qui sont obligatoires, sont les suivantes (valeur 2010) :

La contribution de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est établie à 750 000 € (hors fonctionnement du Musée de la Camargue).

Version modifiée 2013

## A. Les recettes de fonctionnement

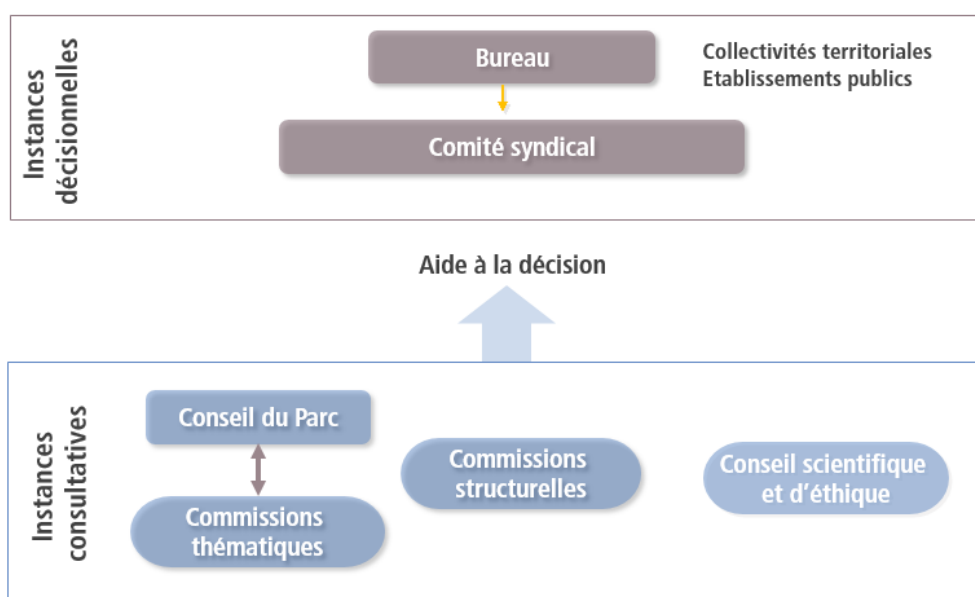
Elles comprennent :

3/4 Les contributions statutaires (appelées aussi cotisations) des membres. Les contributions annuelles, qui sont obligatoires, sont les suivantes (valeur 2010) :

À compter de 2013, la contribution de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est établie à 840 000 € ...

Depuis 2013 il n'y a pas eu de modification des statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue.

## Organisation fonctionnelle du Syndicat mixte du PNR de Camargue



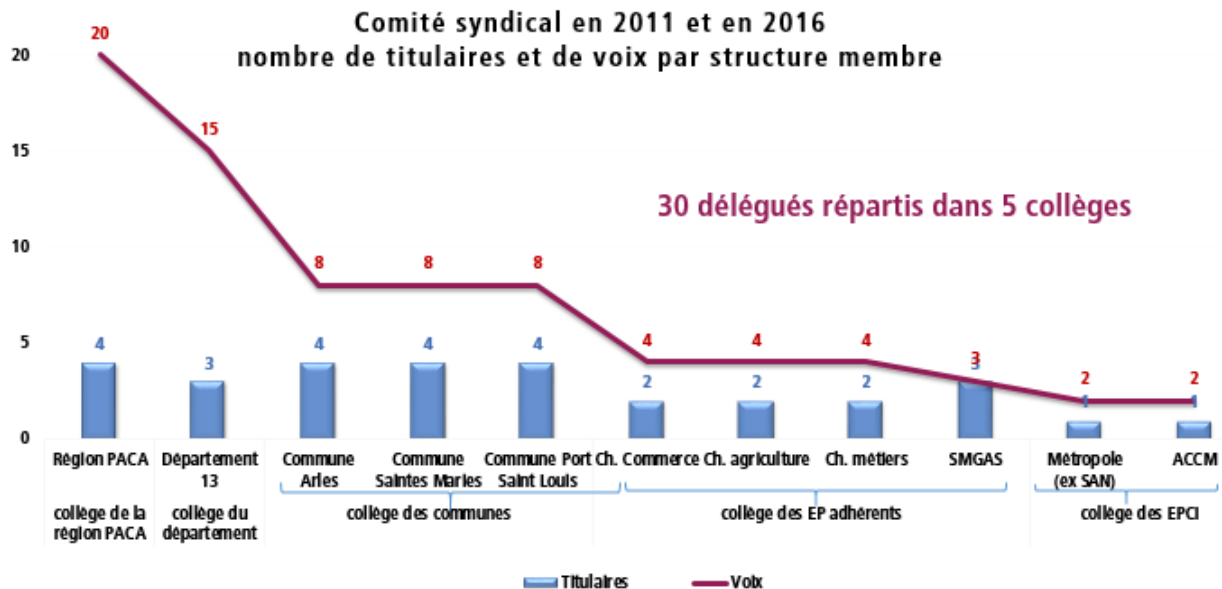
### • Le Comité syndical

Depuis 2011, la composition du Syndicat mixte est restée inchangée. En sont toujours membres :

- La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- Le Département des Bouches-du-Rhône,
- Les communes d'Arles, des Saintes-Maries-de-la-Mer, de Port-Saint-Louis-du-Rhône,

# Bilan du fonctionnement et de l'organisation du Syndicat

- Les deux établissements publics de coopération intercommunale : la Communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette et la métropole d'Aix Marseille (anciennement Syndicat d'agglomération nouvelle Ouest Provence)
- Et quatre autres établissements publics : la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône, la Chambre de Métiers et de l'artisanat de région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Syndicat mixte de gestion des associations syndicales du Pays d'Arles.



Depuis 2011, le comité syndical est composé de 30 délégués élus réparti dans les 5 collèges.

Les membres du comité syndical ont été renouvelés lors des élections municipales de 2014, des élections départementales et régionales de 2015.

Les présidents successifs ont été :

- Hervé Schiavetti, maire d'Arles de 2011 à 2013
- David Grzyb, conseiller municipal d'Arles et premier Vice-président de l'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette de 2014 à 2015
- Roland Chassain, maire des Saintes-Maries-de-la-Mer depuis 2015

Le 11 juillet 2013, le Syndicat mixte pour la gestion du Domaine de la Palissade adhère au Syndicat mixte du Parc naturel régional de Camargue avec transfert de l'ensemble de ses compétences ce qui aboutissait à la dissolution de ce dernier. Cette adhésion substitue le Syndicat mixte du Parc à celui de la Palissade pour l'ensemble de ces fonctions, obligations et contrats.

## • Les instances consultatives du parc

Les instances consultatives du Syndicat mixte sont :

- Le conseil de Parc (64 membres en 2016)
- Le conseil scientifique et d'éthique ( trente-deux membres)
- Les 3 commissions structurelles (ressources humaines, appel d'offres et commande publique, suivi évaluation de la charte)
- Les 9 commissions organiques, composées de membres du comité syndical et du conseil de Parc, sur les thématiques suivantes :

- 1) Administration générale, finances et communication
- 2) Protection de la nature, études et recherches scientifiques
- 3) Gestion de l'eau et des milieux aquatiques, pêche et chasse
- 4) Activités agricoles, développement et promotion de l'élevage
- 5) Tourisme durable et loisirs de pleine nature
- 6) Activités économiques et accès aux services
- 7) Culture et animation du territoire
- 8) Sensibilisation et éducation au territoire
- 9) Architecture, urbanisme et paysage

# Bilan du fonctionnement et de l'organisation du Syndicat mixte

Leur nombre est resté inchangé depuis 2011.

Par contre, leur composition a évolué au fil des départs et des arrivées de nouveaux membres, tout particulièrement au sein du conseil de Parc, conformément au règlement intérieur qui détermine les règles d'adhésion, le cadre de fonctionnement.

## ● L'implication des élus et des partenaires dans le fonctionnement et l'organisation du Syndicat mixte du Parc

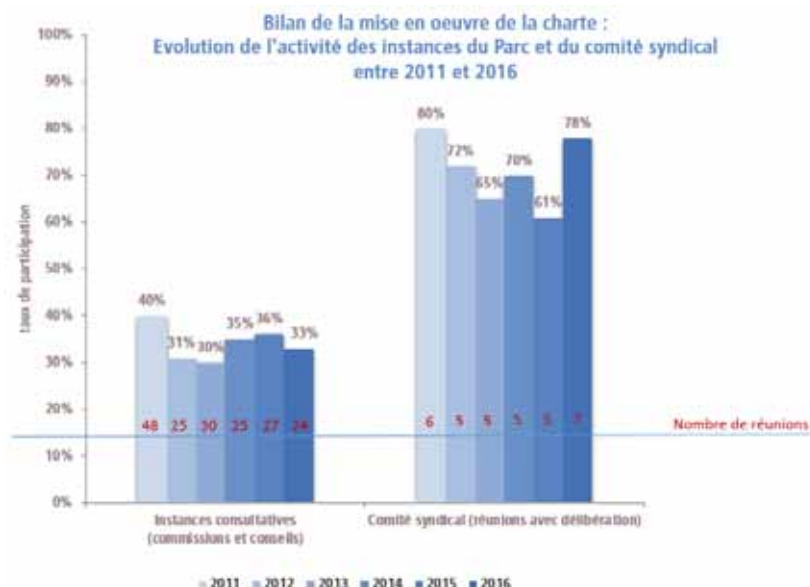
Tableau de bord de suivi des instances du Syndicat mixte du Parc

		2011	2012	2013	2014	2015	2016	Evolution 2011/16
<b>Instances consultatives</b>	nombre d'instances	14	14	14	14	14	14	↔
	nombre de réunions	48	25	30	25	27	24	↘ -50%
	taux de participation moyen	40 %	31 %	30 %	35 %	36 %	33 %	↘ -17,50%
<b>Comité syndical</b>	nombre de réunions avec délibérations	6	5	5	5*	5**	7	↗
	Nombre de délibérations votées	97	95	87	97	102	101	↔
	taux de participations (réunions avec délibérations)	80 %	72 %	65 %	70 %	61 %	78 %	↔
	part des femmes (2) déléguées	21,8 %	21,8	24,6 %	29,8 %	35,1 %	35,1 %	↗
	(dont titulaires)	13 %	13 %	13,3 %	13,3 %	20 %	28,6 %	↗
<b>Équipe technique</b>	ETP	37,81	41,08	41,8	55	53,6	51,6	↗
	nombre d'agents	50	54	54	66	67	62	↗
	personnels sur poste permanent	34	33	34	46	44	44	↗
	charges de personnel	1 654 432 €	1 770 015 €	1 839 794 €	2 285 037 €	2 396 187 €	2 273 179 €	↗

\* Deux autres réunions du comité syndical non comptabilisées ici, car elles n'ont pas fait l'objet de délibérations, ont eu un taux de participation moyen de 43.5%

\*\* Une autre réunion thématique sur les enjeux et perspectives de la gestion des terrains du Conservatoire du littoral (octobre 2015), non prise en compte ici car elle n'a pas fait l'objet de délibérations, a eu un taux de participation de 37%.

Entre 2011 et 2016, les présidents des commissions ont constaté une démobilitation progressive des participants aux instances consultatives, confirmée par un taux de participation en baisse. Ils ont donc demandé à ce que la commission structurelle « suivi évaluation » se saisisse de cette problématique : des propositions d'amélioration pour y remédier sont attendues pour 2017.



# Bilan du fonctionnement et de l'organisation du Syndicat

## Les ressources financières et humaines

### Tableau de bord de suivi budgétaire

		2011	2012	2013	2014	2015	2016	Évolution 2011/2016
<b>Crédits votés</b>		4 172 700 €	10 076 500 €	10 030 661 €	7 262 490 €	6 504 622 €	6 508 575 €	↗
<b>Crédits consommés</b>	dépenses réalisées	3 533 299 €	3 639 713 €	4 537 449 €	4 760 791 €	4 987 710 €	4 398 316 €	↗
	recettes perçues	4 228 092 €	3 910 758 €	4 340 279 €	4 152 945 €	5 543 189 €	4 354 614 €	➡
<b>Cotisations statutaires</b>		1 600 875 €	1 646 800 €	1 647 659 €	1 669 212 €	1 680 108 €	1 688 319 €	↗
<b>Financement du programme d'actions</b>		1 435 591 €	1 737 000 €	1 633 900 €	992 132 € +371 000 €*	1 793 989 € +381 198 €*	1 302 662 € +383 091 €*	↘-9,3% ** ↗+17,4%
<b>Résultat de clôture du compte administratif (avec reste à réaliser)</b>		85 771 €	324 431 €	625 646 €	237 871 €	483 751 €	484 356 €	↗

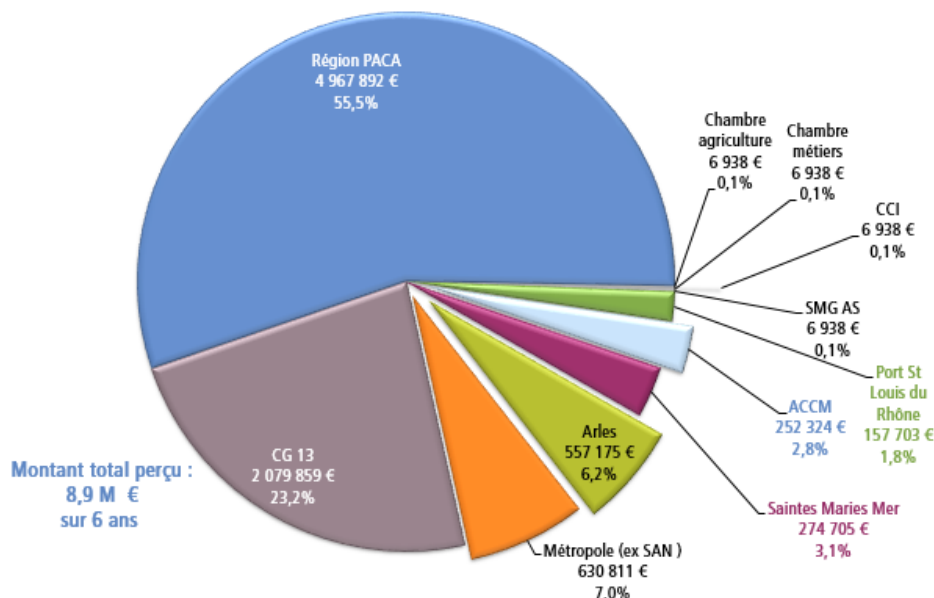
\* Participation au financement de la gestion des terrains

\*\* L'évolution est mesurée sur la période hors financement de la gestion des terrains (premier chiffre) puis avec la gestion des terrains (second chiffre)

Le Parc naturel régional de Camargue dispose d'un budget de fonctionnement et d'un budget d'équipement qui obéissent aux règles de la comptabilité des collectivités locales.

Son budget de fonctionnement a été alimenté par les cotisations statutaires des membres du Syndicat mixte (8,9 millions € sur 6 ans) et il a été complété par une contribution du Ministère chargé de l'Environnement (0,9 million € sur 6 ans).

Répartition des cotisations statutaires des structures membres du Comité syndical entre 2011 et 2016



Les principales dépenses en investissements ont porté sur :

- Musée de la Camargue : travaux de réhabilitation et de refonte de la scénographie 1 million d'euros €
- Sentier de Rousty : rénovation du toit de la cabane de gardian (20 k€)
- Maison des produits de Camargue (520 k€)
- Life + MC Salt (travaux hydrauliques) (446 k€)
- Life Chiro Med (travaux gites)
- Dispositif expérimental de lutte contre les moustiques (65 k€)
- Passerelle à Port-Saint-Louis-du-Rhône (26 k€)
- Concours d'architecte pour l'extension de musée de la Camargue (25 k€)
- Remboursement à l'AREA PACA pour le précontentieux du mas de la Cure (600 k€)

# Bilan du fonctionnement et de l'organisation du Syndicat mixte

- Boucle haut débit Camargue nord (180 k€)
- Travaux équipement accueil prestation équestre à La Palissade (20 k€)
- Balisage et moyens nautiques de la réserve marine (9,7 k€)

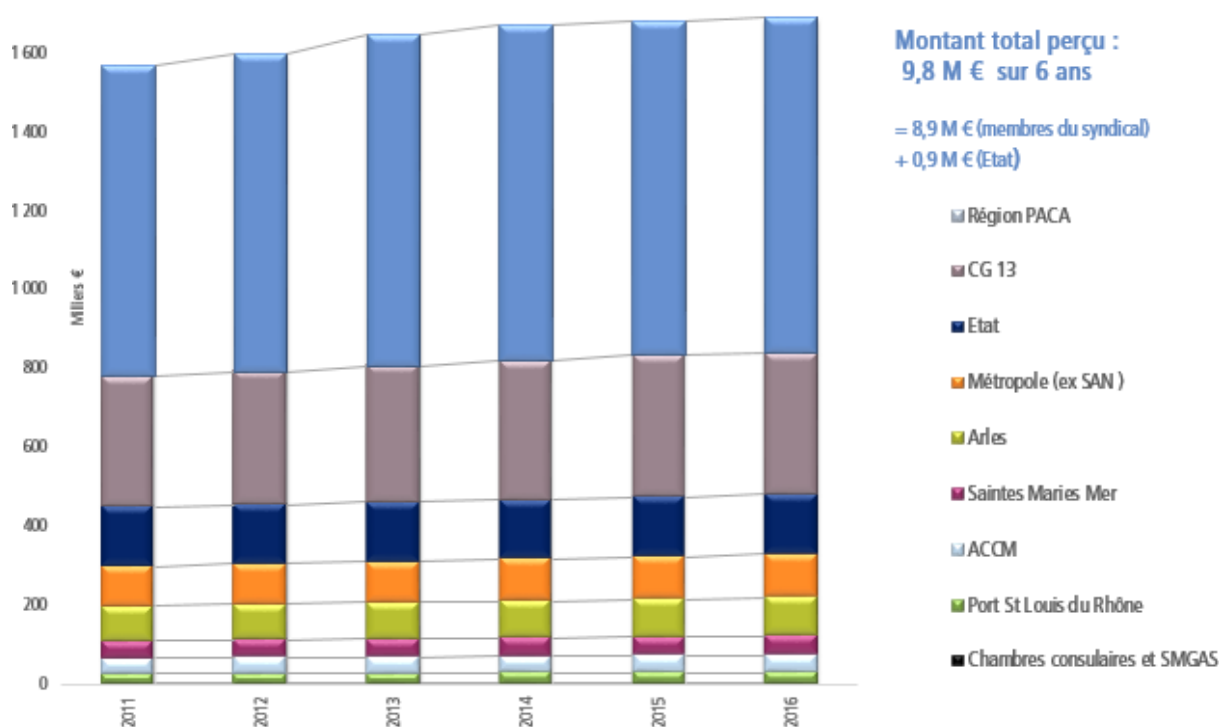
## • Cotisations statutaires

### Que prévoient les statuts ?

Dans son article 10 concernant le budget du Parc, les statuts de la charte prévoient que les recettes de fonctionnement comprennent des contributions statutaires des membres, des subventions définies au cas par cas liées aux actions développées par le Syndicat mixte, des subventions et dotations de l'Etat et divers organismes, le revenu des biens mobiliers et immobiliers, des ventes de produits et prestations du Syndicat mixte, les redevances versées par des personnes physiques et morales utilisant la marque déposée « parc naturel régional », les produits des régies de recettes qu'il serait amené à créer, les dons et legs et toutes autres recettes non contraires à la comptabilité publique.

### Que s'est-il passé depuis 2011 ?

Cotisations statutaires de fonctionnement  
des structures membres du Comité syndical et dotations de l'Etat entre 2011 et 2016

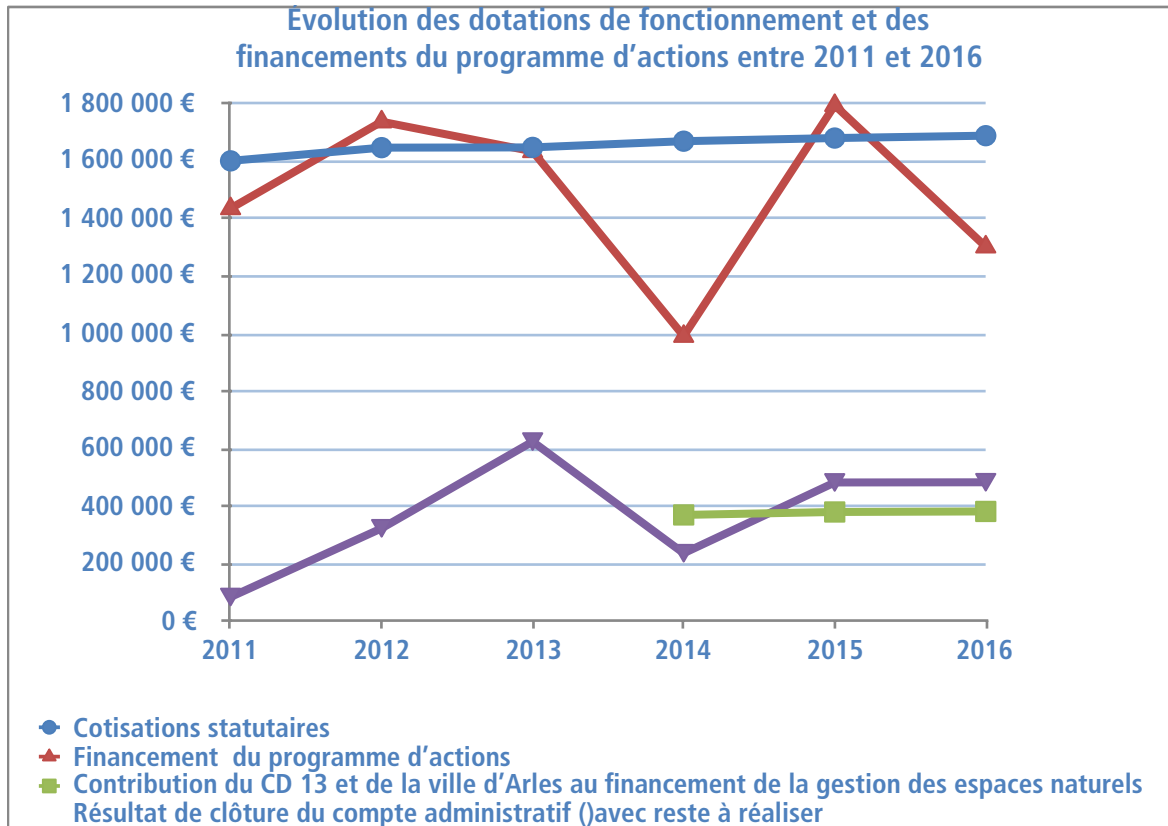


Les participations sous forme de cotisation au Syndicat mixte du Parc couvrent les frais de structure et du personnel dit permanent sur cotisation (environ trente agents). Le reste de la masse salariale et des frais de gestion sont financés sur des opérations spécifiques fléchées par les partenaires financiers (NATURA 2000, Gestion globale de l'eau, gestion des terrains du Conservatoire du littoral etc.).

Concernant le statut particulier du Syndicat mixte de gestion du Parc de Camargue, ce dernier ne peut pas récupérer la TVA sur les investissements du fait de la présence des consulaires en voix délibérative. On estime à ce jour que plus de 350 k€ le montant de la TVA que le Parc a dû s'acquitter depuis 2011. Cette situation oblige également à déroger aux règlements financiers des partenaires contributeurs.



# Bilan du fonctionnement et de l'organisation du Syndicat



## ● Les programmes d'action

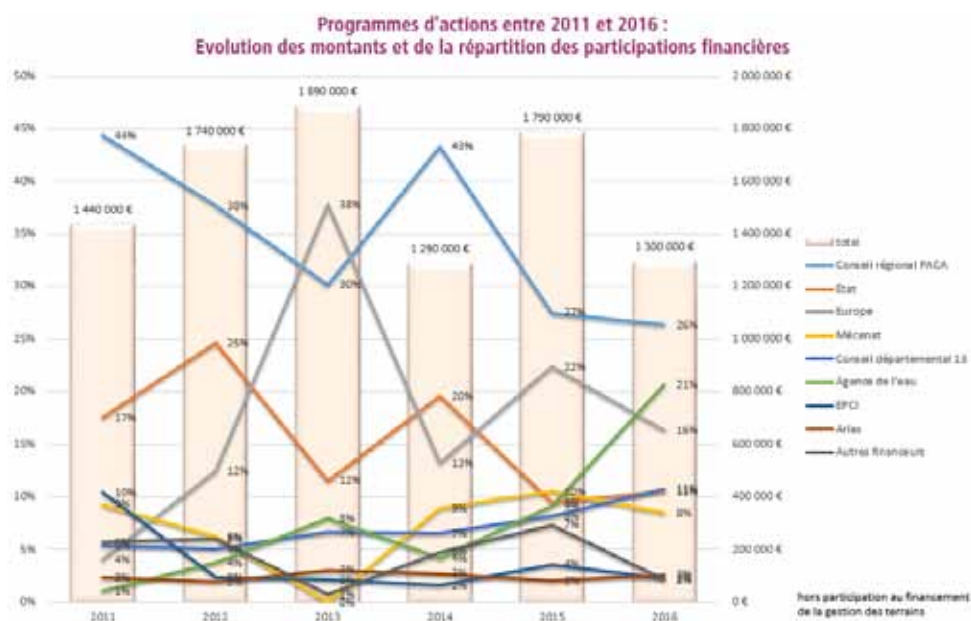
Les programmes d'action, les équipements ont été cofinancés par les collectivités territoriales, l'Etat (Environnement, Culture, etc...), les établissements publics nationaux comme le Conservatoire du littoral ou l'Agence des Aires marines protégées (aujourd'hui Agence Française pour la Biodiversité), par divers programmes européens (Life), ou d'opération particulière comme Marseille Provence 2013, par des mécènes (Véolia, fondation du Patrimoine, fondation MAVVA, fondation du Crédit Agricole, fondation Coca Cola dans le cadre d'un partenariat avec le WWF), des sociétés anonymes comme la CNR,

Ces programmes répondent aux objectifs de la charte du Parc naturel régional et s'inscrivent dans les schémas régionaux (SRCE), nationaux (Contrat de milieu) et européens (NATURA 2000)

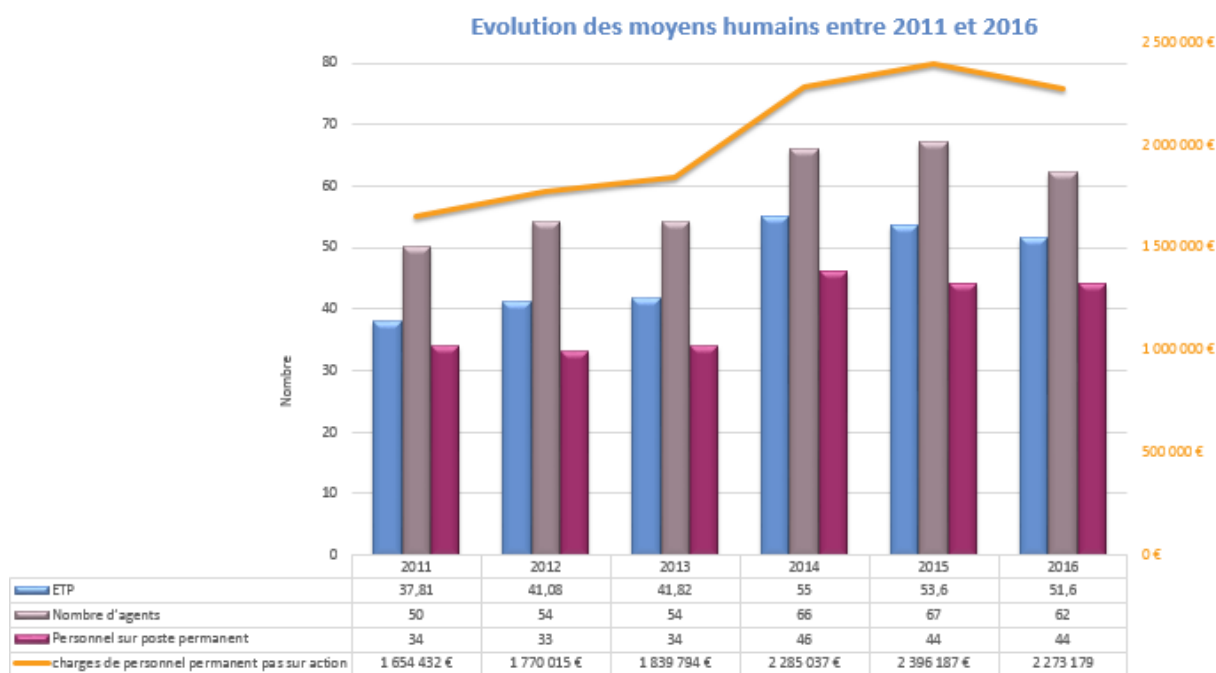
Les dotations financières de l'Etat et de la Région PACA pour le programme d'action ont fait l'objet, depuis 2011, de deux conventions pluriannuelles d'objectifs inscrites en contrat de plan.

Le principal financeur est la région avec plus de 41 %, viennent ensuite l'Etat avec 17 %, le département des Bouches-du-Rhône qui contribue à hauteur de 15 %, et l'Europe pour 10 %. Les autres sources de financement dont celles en provenance de l'agence de l'eau qui participe à hauteur de 8 % de l'ensemble. L'autofinancement de la structure atteint sur la période 9 % du programme global engagé.

# Bilan du fonctionnement et de l'organisation du Syndicat mixte



## ● Les moyens humains : que s'est-il passé ?



Pour mettre en œuvre la charte, le Syndicat mixte mobilise des moyens humains.

Intégration du SM de la palissade en 2014 : suite à la dissolution du Syndicat mixte du domaine de la Palissade et de la reprise des activités par le Syndicat mixte de gestion du Parc de Camargue, le personnel a été intégré dans l'équipe du Parc. Il s'agit de 12 agents qui sont venus grossir le pôle en charge de la gestion des terrains dont le Parc est gestionnaire pour le compte du Conservatoire du littoral.

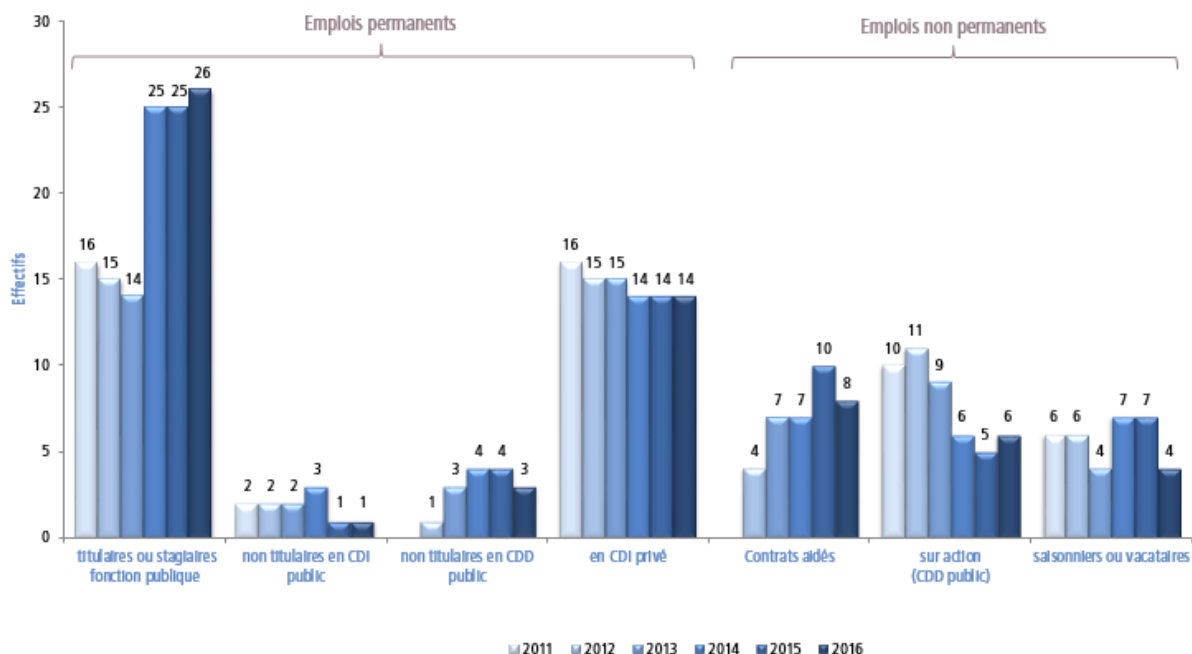
Changement à la direction du Parc ; depuis 2011 deux directeurs se sont succédé. Le premier a exercé sur la période 2011 à 2014. Le deuxième est encore en poste depuis cette date.

L'équipe du Syndicat mixte détient deux grandes catégories de personnel. Du personnel de droit privé qui a été intégré au Syndicat mixte lors de la transformation du statut juridique de l'organe de gestion du Parc (passage de la Fondation à un Syndicat mixte) et du personnel de droit public qui depuis vient en remplacement de ceux de droit privé conformément aux obligations légales. Cet héritage demande une gestion très particulière des ressources humaines.

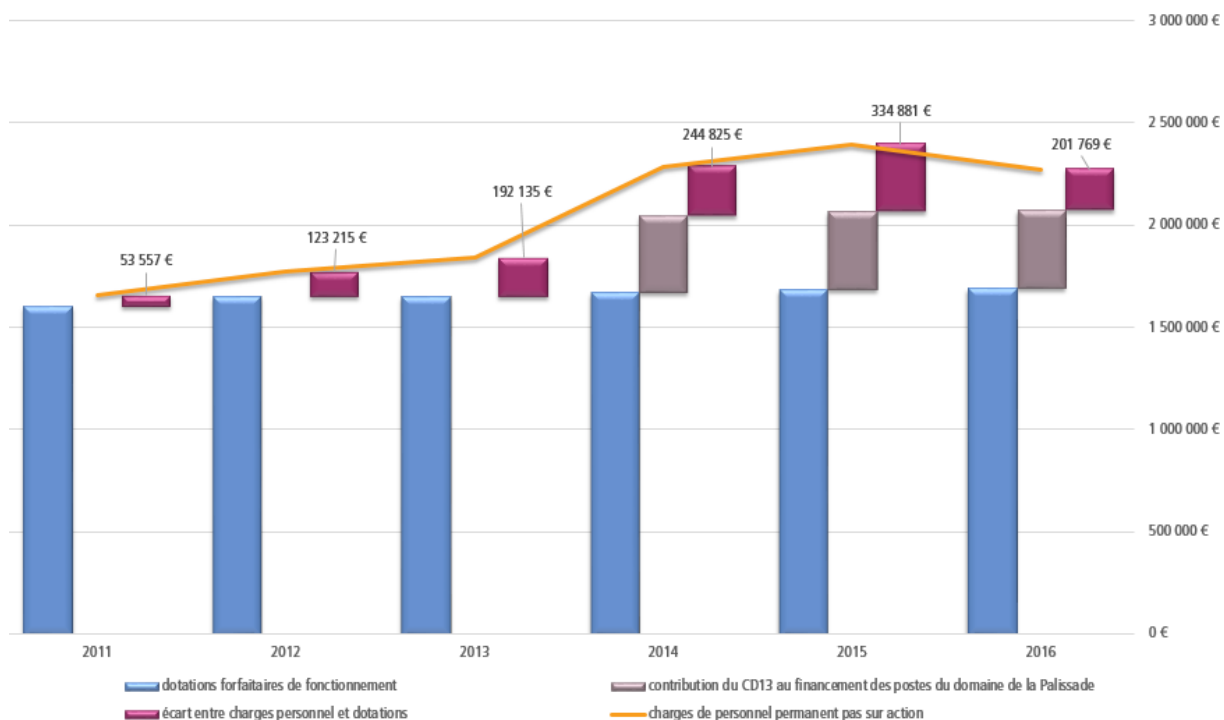
Ainsi la figure ci-dessous détaille les différentes catégories de personnel du Parc.

# Bilan du fonctionnement et de l'organisation du Syndicat

Evolution des effectifs du parc par catégorie depuis 2011



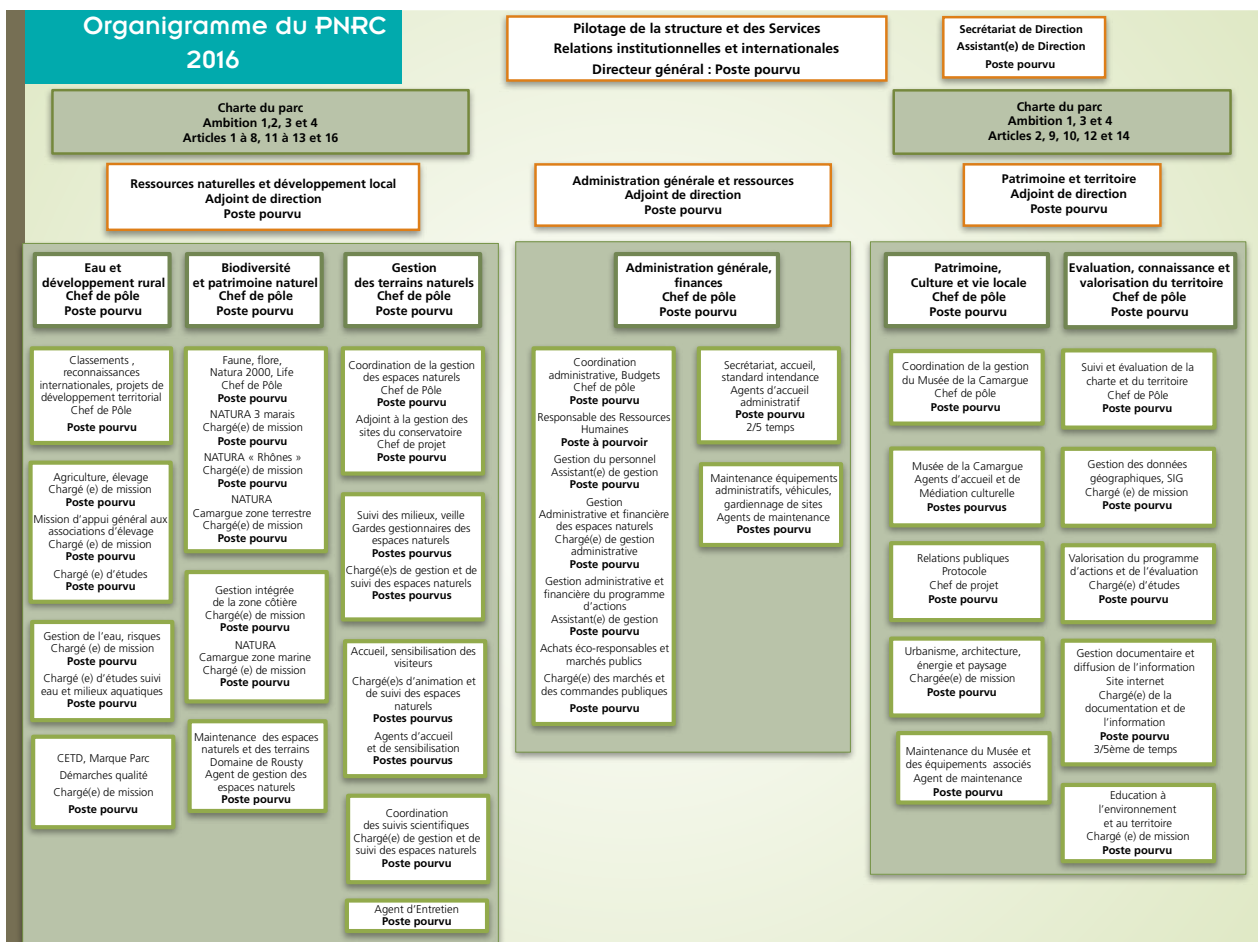
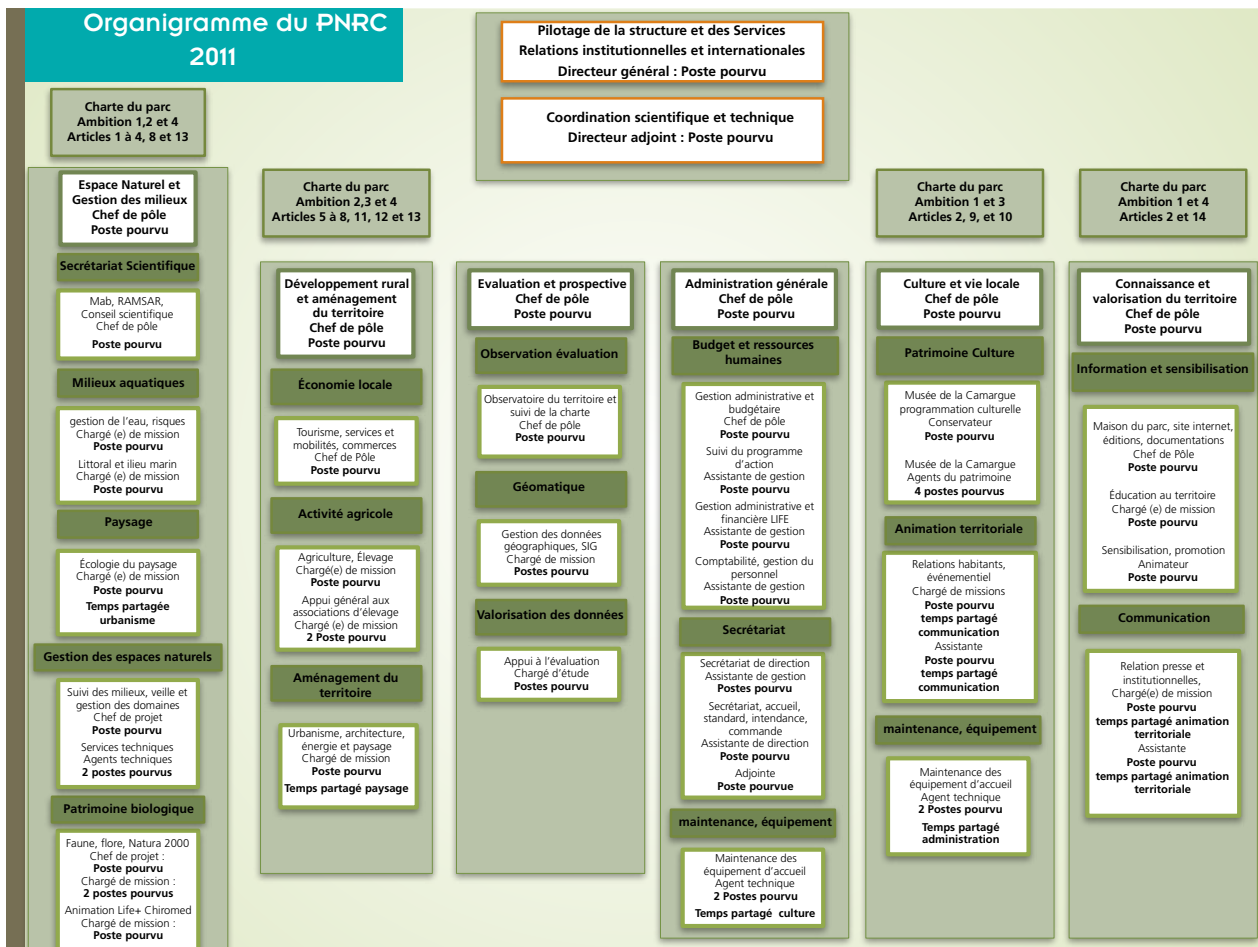
Evolution des dotations de fonctionnement et des charges de personnel entre 2011 et 2016



## Evolution de l'organigramme

De 2011 à 2016, le Parc a fait évoluer son organigramme pour d'une part prendre en compte le développement de l'action de gestion des espaces naturels (intégration du syndicat mixte pour la gestion du Domaine de la Palissade) et de la montée du rôle d'animateur du dispositif Natura 2000 d'autre part. Le pilotage de la structure a été modifié avec la création de 3 services dévolus aux directions adjointes. Par ailleurs, les missions traditionnelles ont pu être redéployés en fonction des logiques d'interventions de la structure. L'ensemble des actions de la charte est distribué dans l'organigramme à l'exception de l'article 15 (ambition 4)

# Bilan du fonctionnement et de l'organisation du Syndicat mixte



**Directeur de la publication** : Roland Chassain

**Responsable de la rédaction** : Régis Vianet

**Analyse et synthèse des données** : Régine Gal

**Rédaction** : Régine Gal, Jean-Christophe Briffaud

**Relecture** : Marjorie Mercier

**Mise en page** : Chantal Mebrek, Régine Gal, Jean-Christophe Briffaud

**Source des données** :

- Responsables des opérations
- pôle administratif (budget, ressources, humaines, statuts)
- Logiciel EVA
- Système d'information territorial (SIT PNR Provence-Alpes-Côte d'Azur)
- Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, État, Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, Commune d'Arles, commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône, commune des Saintes-Maries-de-la-Mer, la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette, la Métropole Aix-Marseille-provence territoire Ouest Provence, La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, la Chambre de commerce et d'industrie du Pays d'Arles, la Chambre des métiers et de l'artisanat de région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Syndicat mixte de gestion des associations syndicales du Pays d'Arles.

**Impression** : Atelier Icône

Octobre 2018

Parc naturel régional de Camargue

Mas du Pont de Rousty

13200 Arles

0490971040

[secretariat@parc-camargue.fr](mailto:secretariat@parc-camargue.fr)

[www.parc-camargue.fr](http://www.parc-camargue.fr)

[www.pnrpaca.org](http://www.pnrpaca.org)

[www.idees-de-camargue.fr](http://www.idees-de-camargue.fr)

<https://www.facebook.com/parc.naturel.regional.camargue/>

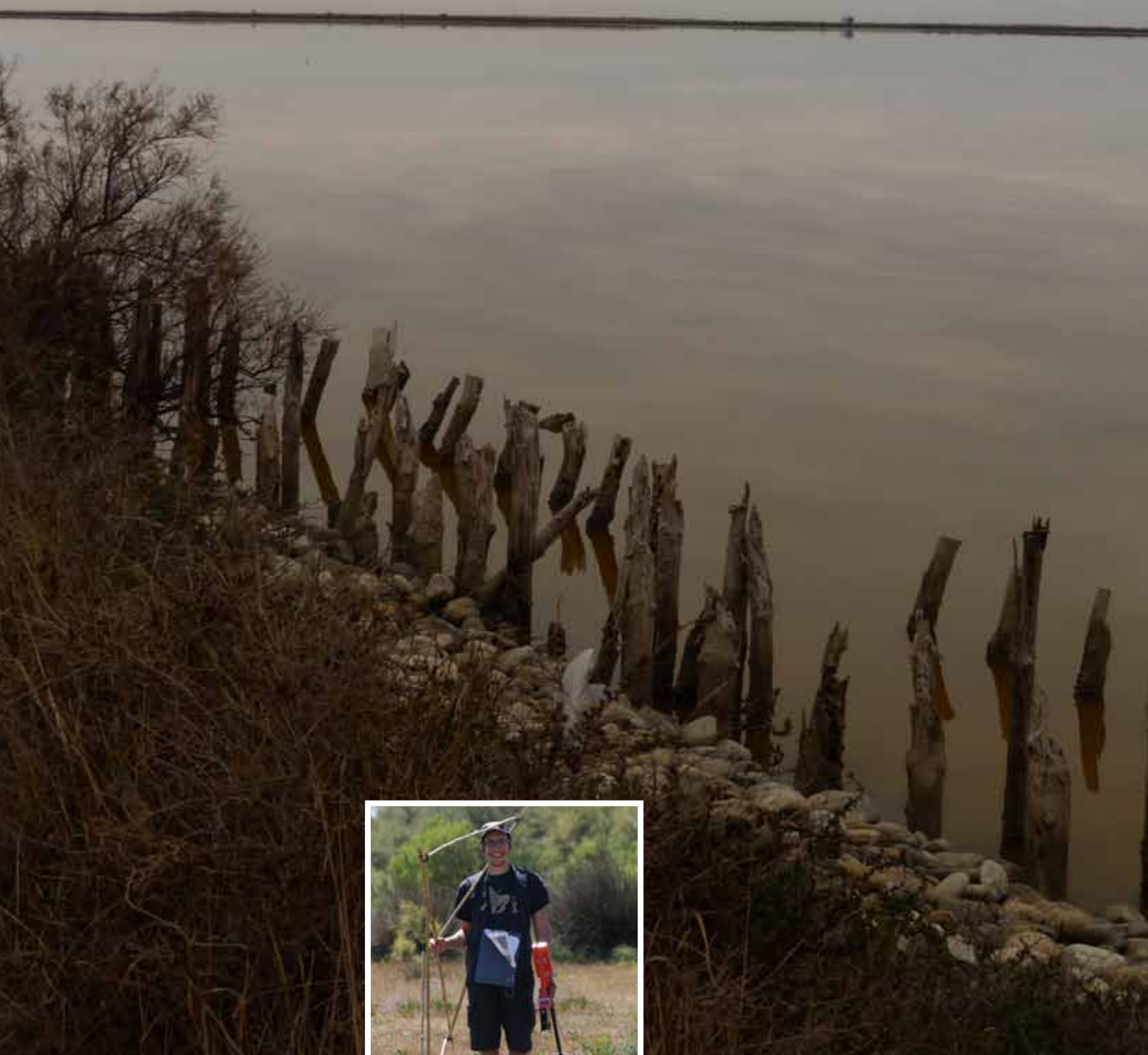




# Parc naturel régional

de

# Camargue



Bilan  
à mi-parcours  
de la charte  
2011-2016

